



Assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour la  
réalisation d'un  
Programme Local de  
Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés  
CA Creil Sud Oise

État des lieux / Mai 2024

1002630

Ce dossier a été réalisé par :

**ELCIMAI ENVIRONNEMENT**

5-7 rue de l'Amiral Courbet

94160 SAINT MANDE

01.79.84.82.00

AUTEUR	
Date	Nom
30/04/2024	Clémence Sauret

VALIDATION	
Date	Nom
23/05/2024	Céline Godoy
29/05/2024	Céline Godoy
12/06/2024	Céline Godoy

# Sommaire



## **CHAPITRE 1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITIONS 4**

- 1/ La prévention, en amont de la gestion des déchets ..... 4
- 2/ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)..... 9

## **CHAPITRE 2 ETAT DES LIEUX SUR L'ACSO : TERRITOIRE ET PRODUCTION DE DECHETS ..... 15**

- 1/ Un territoire en quête d'attractivité avec des compétences historiques sur la gestion des déchets ..... 15
- 2/ Un profil socio-économique particulier à prendre en compte pour le programme d'actions du futur PLPDMA..... 16
- 3/ Production de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'ACSO 25
- 4/ Gisement de déchets ..... 34
- 5/ Actions conduites en matière de prévention des déchets ..... 35
- 6/ La réduction des déchets vue par les ménages de l'ACSO ..... 39

## **CHAPITRE 3 LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA PREVENTION SUR L'ACSO..... 44**

## **CHAPITRE 4 AXES ET OBJECTIFS DU PLPDMA ..... 53**

- 1/ Analyse AFOM..... 53
- 2/ Objectifs de réduction des DMA ..... 54

## **CHAPITRE 5 ANNEXE ..... 55**

- 1/ Entretiens avec les acteurs..... 55
- 2/ Détail de l'enquête usagers ..... 91

# Chapitre 1 Contexte réglementaire et définitions

## 1/ La prévention, en amont de la gestion des déchets

La prévention des déchets consiste à **développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité**, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

---

*Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la **vie d'un produit** situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention déchets vise le changement de comportement à travers l'appropriation des actions par les acteurs du territoire*

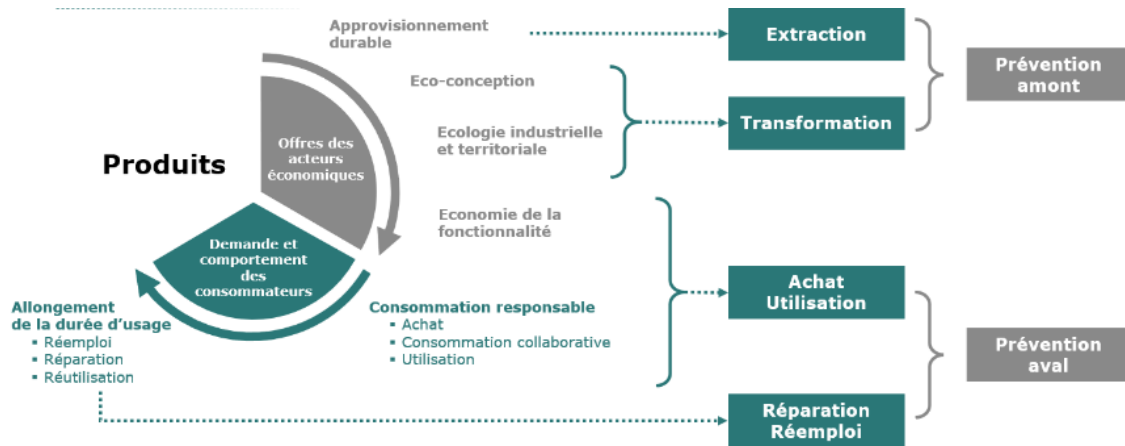
---

Dans le code de l'environnement, [l'article L. 541-1-1](#) reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

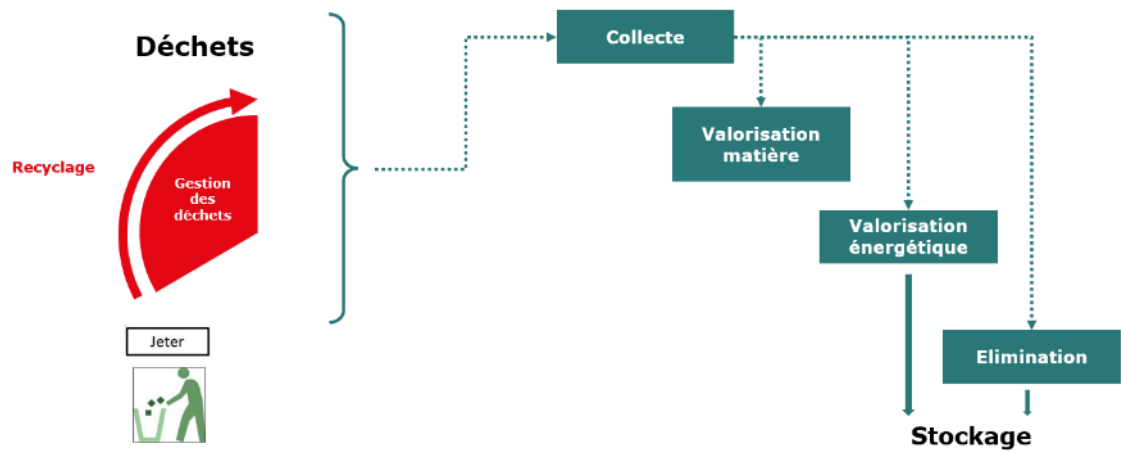
- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.



## PREVENTION = FLUX DE DECHETS EVITES

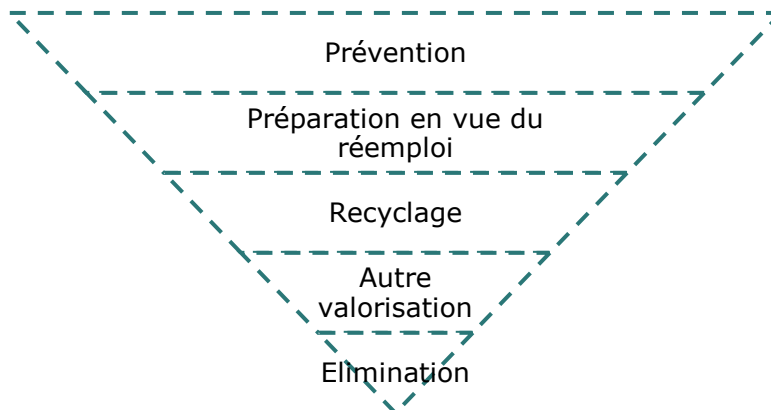


## GESTION = FLUX DE DECHETS GENERES



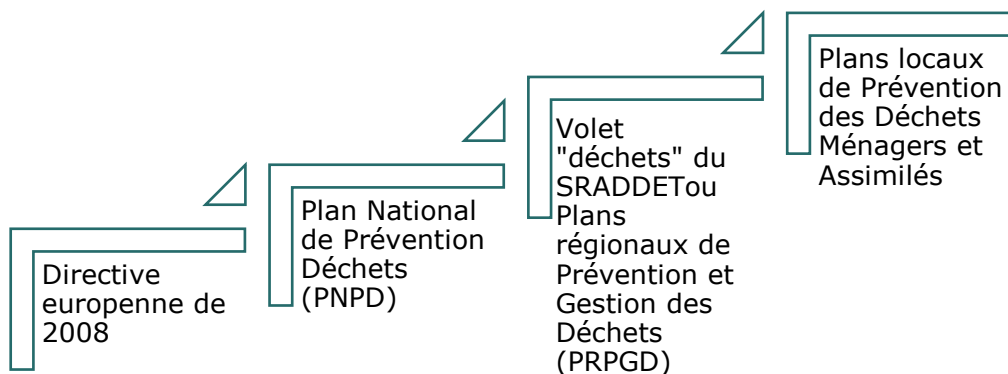
## 1.1/ La prévention : une priorité des politiques de gestion des déchets

La **hiérarchie des modes de gestion** des déchets est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets (article 4 de la directive 2008/98/CE) et inscrite dans le code de l'environnement ([article L541-1](#))



*Hiérarchie des modes de traitement*

La prévention des déchets est encadrée sur quatre niveaux :



## 1.2/ Le plan national de prévention des déchets (PNPD)

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir afin de décliner les objectifs au niveau régional.

Au niveau national, le PNPD contribue dans sa globalité à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas carbone, du Plan ressources pour la France, du Plan biodiversité, du Plan national santé environnement 4, du Programme national pour l'alimentation et de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

Concernant le milieu marin, il concourt également à la réalisation du Plan d'action ministériel « Zéro déchet plastique en mer », ainsi qu'à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE (réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral ; réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes).

La 3<sup>e</sup> édition du PNPD couvre la période 2021-2027. Le PNPD regroupe, dans un document de synthèse et de suivi, les différentes mesures de prévention des déchets inscrites dans les différents textes programmatiques, législatifs ou réglementaires, et notamment les textes suivants :

- La **feuille de route économie circulaire** publiée en avril 2018 ;
- La **loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous** du 30 octobre 2018 ; en particulier pour ce qui concerne les dispositions relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (ci-après **loi anti-gaspillage**) ;
- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021 (ci-après **loi climat et résilience**).

#### **Objectif du plan national de prévention des déchets :**

- **Réduire de 15 %** les quantités de **déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en **2030** par rapport à **2010** ;
- **Réduire de 5 %** les quantités de **déchets d'activités économiques** par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en **2030** par rapport à **2010** ;
- Augmenter le **réemploi** et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à **5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030** ;
- Atteindre une part des **emballages réemployés** mis sur le marché de **5 % en 2023 et 10 % en 2027** ;
- Réduire le **gaspillage alimentaire** de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de **50 % d'ici 2030**, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Viser la **fin** de la mise sur le marché **d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040** ;
- **Réduire de 50 % d'ici 2030** le nombre de **bouteilles en plastique à usage unique pour boisson** mises sur le marché.

Le plan est structuré en 5 axes<sup>1</sup> :

Axe **1** - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

Axe **2** - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation (*cartographie des réseaux de réparateurs labellisés*)

Axe **3** - Développer le réemploi et la réutilisation (*objectifs de réemploi fixés pour différentes filières, fonds de réemploi, installer des zones de réemploi dans les déchetteries*)

Axe **4** - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets (*vente en vrac et contenants réutilisables, réduire les emballages jugés excessifs en impliquant les consommateurs, réduire de 50% d'ici à 2030 la consommation de bouteilles de boissons en plastique à usage unique, compostage de proximité des biodéchets*)

Axe **5** - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets (*s'appuyer sur la commande publique éco-responsable via le label économie circulaire, tarification incitative, achat de matériels et de consommables issus du réemploi, favoriser le don de biens et matériels aux associations*)

  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :  
[www.prevention-dechets.gouv.fr](http://www.prevention-dechets.gouv.fr)

<sup>1</sup> En vert, les actions concernant les collectivités et le grand public

## 2/ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

### LES 6 POINTS CLES

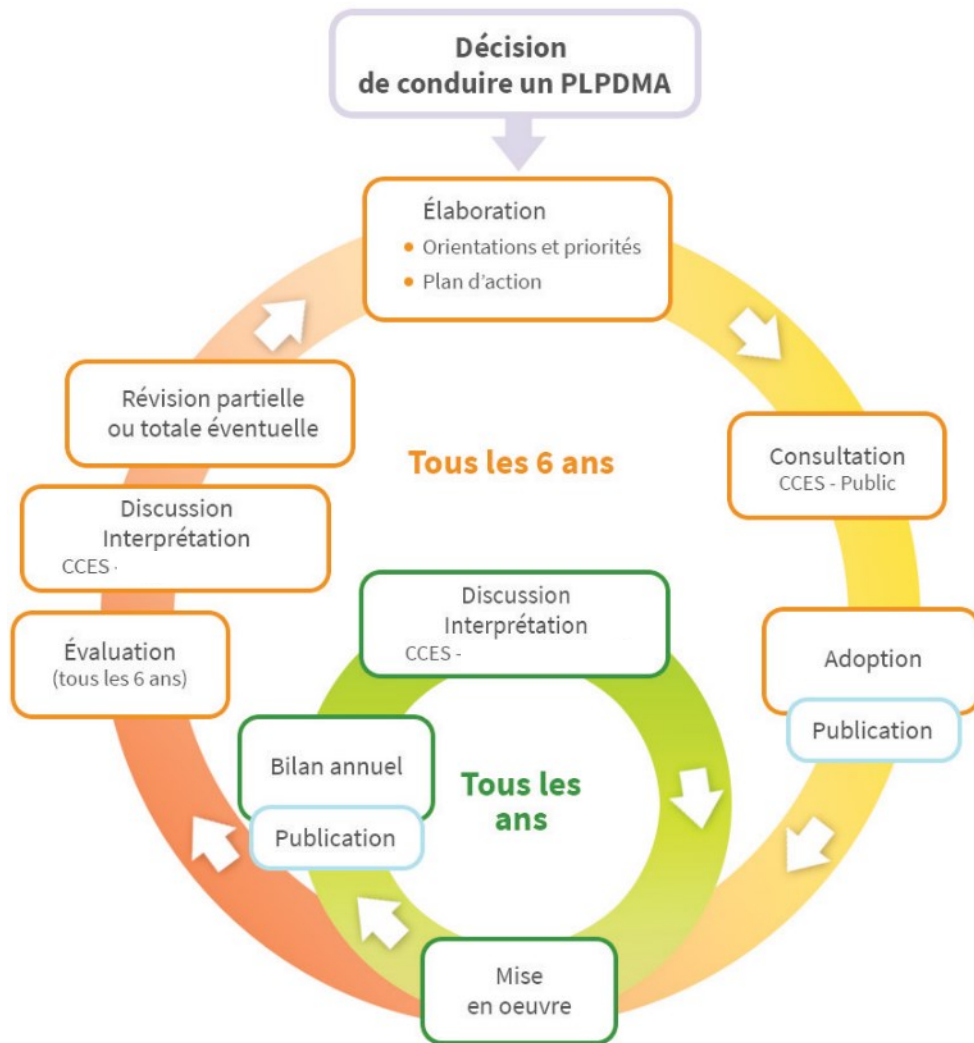


#### 2.1/ Quel cadre ?

Le décret de 2015 détaille le **contenu et les modalités d'élaboration** et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- **Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (CCES), organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un **état des lieux** qui :
  - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
  - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
  - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
  - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.
- Définir les **objectifs de réduction** à atteindre.
- Définir les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour **avis**, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- **Mettre à disposition du grand public** le projet adopté.

Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA pour créer une dynamique territoriale efficace, comporte les étapes suivantes :



*Étapes d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)*

## 2.2/ Quel périmètre doit être retenu pour l'objectif de réduction ?

La FAQ<sup>2</sup> publiée par le Ministère de la Transition Ecologique en juin 2016 et actualisée en 2017 fixe le périmètre des déchets ménagers et assimilés (DMA).

---

*Déchets issus des ménages et des activités économiques (entreprises et secteur tertiaire) **collectés** dans les mêmes conditions que les ordures ménagères **par le service public de gestion des déchets (SPGD)**, c'est-à-dire sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs quantités et à leurs caractéristiques (cf. art. L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales), y **compris les déblais et gravats***

---

## 2.3/ Quel est le rôle de la CCES ?

Le décret de 2015 ne définit pas un cadre précis mais il fixe les principes suivants :

- La composition de la CCES, ses modalités de fonctionnement et de concertation avec les acteurs concernés sont définies par la collectivité territoriale.
- La CCES est sollicitée pour donner un avis consultatif sur le projet du PLPDMA à la suite de son élaboration et ensuite chaque année lors de son évaluation.
- À la suite de la consultation du public concernant le projet du PLPDMA, la CCES peut à nouveau être consulté, s'il y a lieu, sur le PLPDMA modifié.

La CCES joue un rôle consultatif pour donner son avis aux différentes étapes d'avancement et de mise en œuvre du PLPDMA. Ces avis sont transmis à l'exécutif de la collectivité qui reste décisionnaire. La CCES doit intervenir aux étapes suivantes :

**Obligation  
par décret**

- **Avis** sur:
  - Le projet ou révision du PLPDMA proposé par les services
  - Le projet ou révision du PLPDMA modifié suite à la consultation du public (21 jours)
  - Le bilan annuel du PLPDMA
- **Evaluation** des résultats du PLPDMA tous les 6 ans

**Facultatif  
mais  
recommandé**

- **Co-construction** du programme d'actions

---

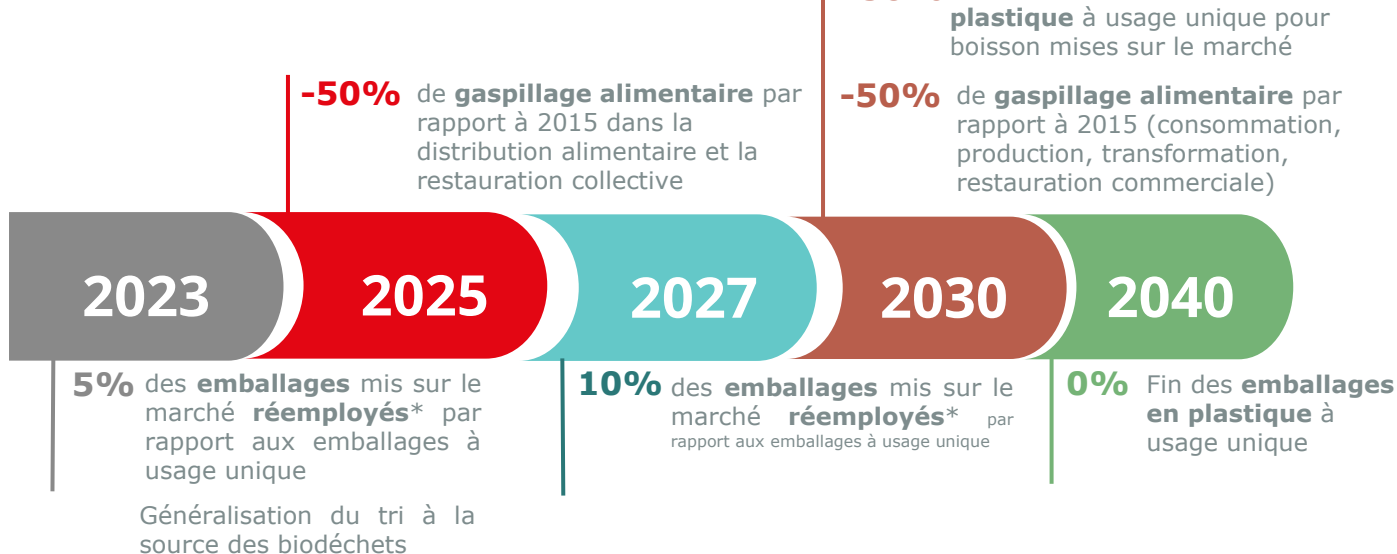
<sup>2</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FAQ\\_PLPDMA\\_VF\\_actualisation\\_Juin2017.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FAQ_PLPDMA_VF_actualisation_Juin2017.pdf)

## 2.4/ Les objectifs de réduction à atteindre sont fixés par la loi anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (loi AGEC)

\*en unité de vente ou équivalent unité de vente

\*\* en kg/hab.

\*\*\* par unité de valeur produite



Les objectifs fixés par la Loi AGEC



**A retenir : un objectif de réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030**

La Loi AGEC prévoit également :

- **De nouvelles Responsabilités Élargies du Producteur (REP)** pour les jouets, les articles de sport et de loisir, les articles de bricolage et de jardin, les produits et matériaux de construction du bâtiment.
- **La réduction des plastiques à usage unique**, certaines mesures concernent les collectivités :
  - En 2021, interdiction de distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public ou dans les locaux professionnels.
  - En 2021, lors d'évènements festifs, culturels ou sportifs, les sponsors ne peuvent plus imposer l'utilisation de bouteilles en plastique.
  - Les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public en 2022.
- **Le réemploi** : La loi AGEC a modifié l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales par un alinéa ainsi rédigé :

- « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchetteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. »

## 2.5/ Le volet déchets du SRADDET de la Région Hauts de France

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Hauts de France a été adopté en décembre 2019. Il est devenu le « volet déchets » du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France. Les objectifs de prévention à 6 et 12 ans retenus pour la région Hauts-de-France déclinent les objectifs nationaux de la loi TECV, de la loi AGECE et le PNPD 2021-2027 et s'inscrivent dans la dynamique de la « feuille de route nationale économie circulaire » du 24 avril 2018.

Les démarches territoriales en matière de prévention des déchets peuvent inclure des actions visant notamment à faire de la commande publique, de l'urbanisme et du développement économique des leviers en faveur de l'économie circulaire en lien avec la Feuille de route REV3 2022-2027.

5 orientations de prévention des déchets s'adressent aux grandes catégories d'acteurs :

- Orientation n°1 : Renforcer l'exemplarité des acteurs publics en matière de prévention et tri
  - 1.1 – Réduire ses déchets et favoriser par ses pratiques l'usage de matières recyclées
  - 1.2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer le tri à la source des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) dans ses établissements, équipements et espaces publics
  - 1.3 – Transformer sa politique d'achat vers un achat éco-responsable
  - 1.4 – Poursuivre le déploiement de la tarification incitative sur le territoire et, le cas échéant, de la redevance spéciale
- - Orientation n°2 : Contribuer à la transformation des modes de consommation des citoyens et acteurs économiques assimilés
  - 2.1 – Développer la couverture du territoire régional par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA et des démarches de type « Zéro déchet, zéro gaspillage »
  - 2.2 - Inciter les citoyens à la réduction de leurs déchets
  - 2.3 - Promouvoir l'économie de la fonctionnalité et inciter à l'allongement de la durée d'utilisation des produits

- 2.4 - Développer et renforcer les gestes de tri
- - Orientation n°**3** : Contribuer à la transformation des modes de production et de consommation des acteurs économiques – hors biodéchets et BTP
  - 3.1 - Développer la réduction à la source des DA
  - 3.2 - Transformer les modes de consommation des acteurs économiques
  - 3.3 - Amplifier le tri à la source des acteurs économiques
- Orientation n°**4** : Déployer le tri à la source des biodéchets des activités économiques
  - 4.1 - Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire (en lien avec le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020)
  - 4.2 - Prévenir la production de biodéchets et mettre en œuvre le tri à la source
- Orientation n°**5** : Contribuer à l'évolution des modes de production et de consommation du BTP
  - 5.1 - Réduire la production de déchets sur les chantiers
  - 5.2 - Favoriser l'éco conception sur les chantiers du BTP

● Leviers :

**Prévention des DMA :**

- développer la couverture régionale par des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés
- poursuivre le déploiement de la tarification incitative (sensibilisation, groupe d'échanges) et promouvoir la redevance spéciale dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour mieux impliquer les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations) dans la gestion de leurs déchets
- véhiculer les bonnes pratiques par l'exemplarité des Administrations (politiques d'achat durable, démarches d'économie circulaire, ...)
- poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et leur gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre
- développer les zones de dépôt destinées aux produits pouvant être réemployés dans les déchèteries publiques en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire

**Prévention des déchets du BTP :**

- réduire la production de déchets sur les chantiers du BTP, notamment en :
  - favorisant le réemploi et la réutilisation des matières issues de la déconstruction et de la réhabilitation significative
  - optimisant les conditions de stockage et de mise en œuvre des matériaux à réutiliser afin de limiter le risque d'endommagement
- favoriser l'éco conception sur les chantiers du BTP
- réaliser des déconstructions sélectives pour les bâtiments et les travaux routiers pour obtenir des matériaux les plus homogènes possibles
- Réaliser le diagnostic Produit Equipement Matériaux Déchet (PEMD) pour les opérations de démolition / réhabilitation significative (>1000m2) en vue de favoriser le réemploi des matériaux

**Prévention des biodéchets (professionnels et particuliers) :**

- lutter contre le gaspillage alimentaire (concernant tous les acteurs : publics, privés, citoyens)
- développer le compostage partagé (en pied d'immeuble, par quartier...), ou sur site (notamment pour les gros producteurs)
- généraliser les engagements en faveur des dons des denrées invendues (conformément à la réglementation)
- développer l'écoconception, la pensée cycle de vie et l'innovation au service des activités génératrices de biodéchets
- communiquer sur l'interdiction de l'élimination de produits non-alimentaires neufs invendus, l'obligation de réemploi ou réutilisation ou recyclage des produits non alimentaires neufs destinés à la vente et le don des produits de première nécessité à des ESS, et dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

**Prévention des DAE :**

- former et sensibiliser les maîtres d'œuvre aux techniques alternatives ou substitutives favorisant l'usage de produits moins nocifs ou toxiques
- promouvoir les démarches d'écologie industrielle et territoriale intégrant la prévention des déchets
- renforcer les réseaux d'échanges entre territoires, acteurs économiques et relais professionnels en lien avec la dynamique Troisième Révolution Industrielle « REV3 »
- améliorer la connaissance des déchets assimilés afin d'accompagner les collectivités à porter un message efficace auprès des entreprises et du secteur public

**Prévention des déchets dangereux :**

- sensibiliser les détenteurs aux enjeux du tri : impacts sur la santé et l'environnement liés à l'absence de tri à la source ; amélioration de la valorisation
- inciter à l'achat d'éco-matériaux

**Prévention des déchets abandonnés en milieu marin**

- renforcer la connaissance de ces déchets.
- développer la sensibilisation, la communication et la formation des collectivités et professionnels
- encourager à intégrer la réduction des déchets terrestres dans le milieu marin dans les PLPDMA
- développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires, notamment à travers la REP bateaux de plaisance ou de sport
- encourager la récupération des engins de pêche en informant les acteurs et soutenir le déploiement opérationnel de la filière à REP engins de pêche à horizon 2025 afin d'apporter des solutions concrètes pour la région
- encourager les collectes de déchets et les opérations de nettoyage des plages et milieux aquatiques dans le respect des habitats naturels.

## Chapitre 2 Etat des lieux sur l'ACSO : territoire et production de déchets

### 1/ Un territoire en quête d'attractivité avec des compétences historiques sur la gestion des déchets



Localisation de la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise

11 communes	88 682 habitants	Typologie urbaine	80% de la population sur 3 communes
-------------	------------------	-------------------	-------------------------------------

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est née le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures de transport dense avec la gare de Creil qui permet aux voyageurs de rejoindre Paris en 20min, mais également grâce à l'accès facile de deux aéroports internationaux Roissy et Beauvais. 2027 verra l'arrivée d'une station TGV.

## 2/ Un profil socio-économique particulier à prendre en compte pour le programme d'actions du futur PLPDMA



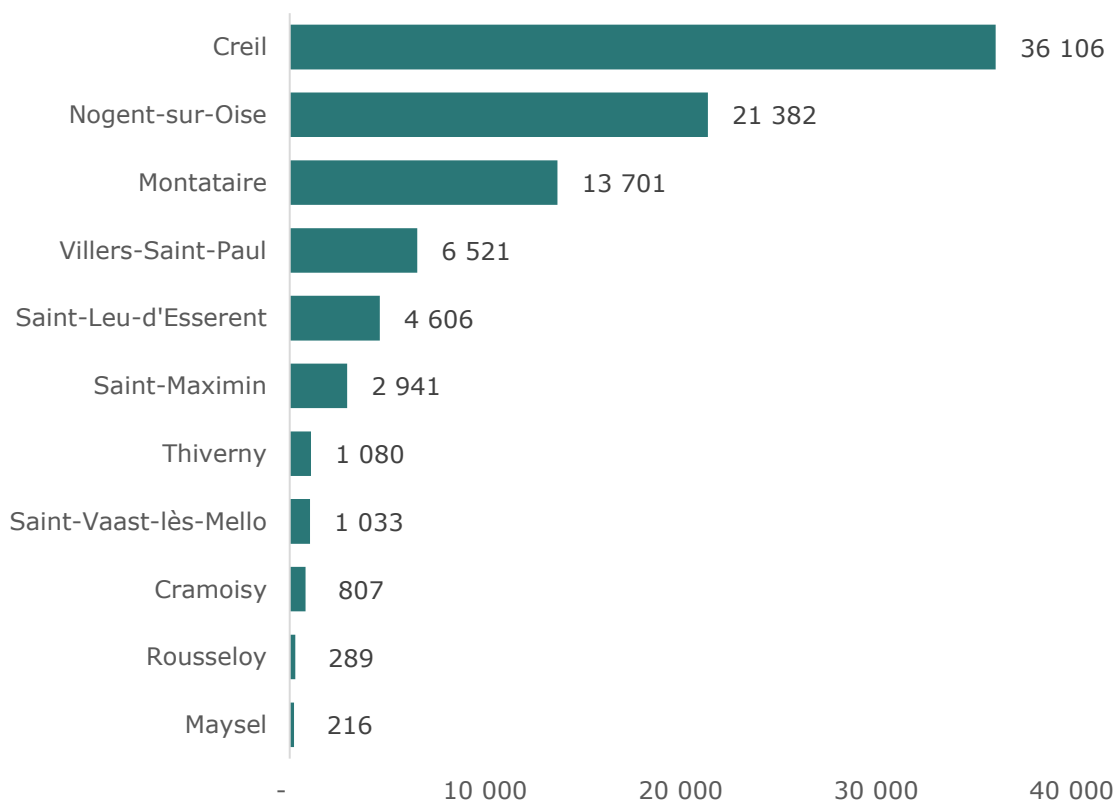
Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont issues des recensements réalisés entre 2010 et 2021 (cette dernière étant la dernière date disponible).

### 2.1/ Des caractéristiques de la population

#### 80% DE LA POPULATION LOCALISEE SUR 3 COMMUNES

La population de l'ACSO est de **88 682** habitants en 2021 (population légale 2024).

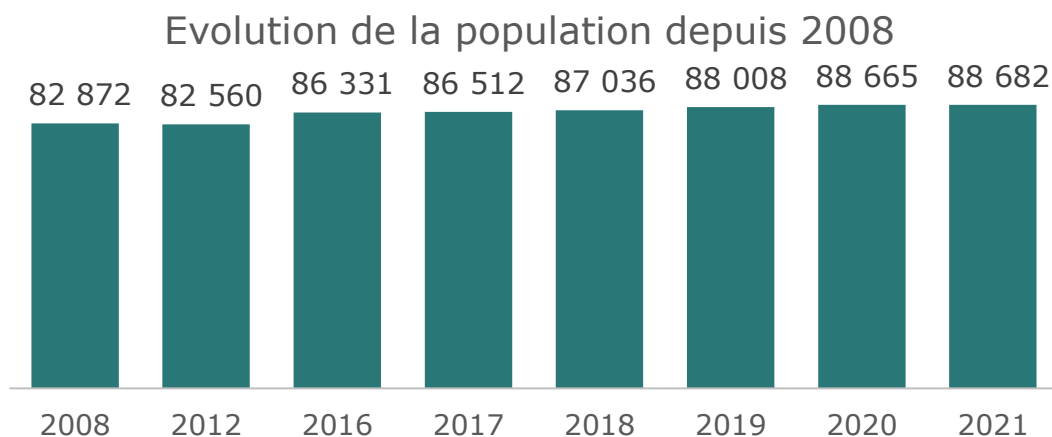
**Plus de 80% de la population est concentrée sur 3 communes** : 41% à Creil, 24% à Nogent-sur-Oise et 16% à Montataire.



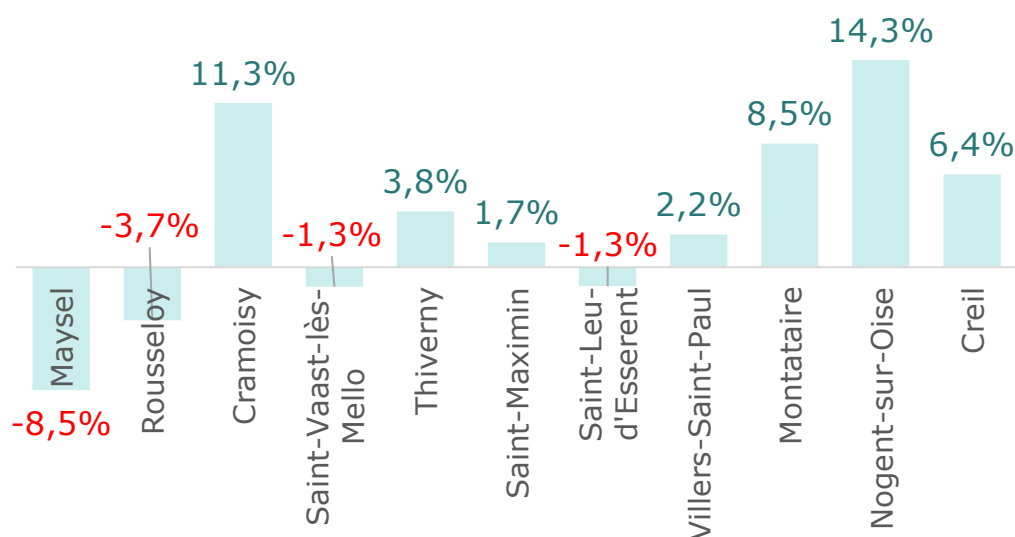
*Répartition de la population par commune en 2021*

## UNE POPULATION EN HAUSSE DEPUIS 2010

La population de la Communauté d'Agglomération Creil-Sud-Oise a **augmenté** de **7,4%** au cours des 10 dernières années, avec une stabilisation entre 2020 et 2021.



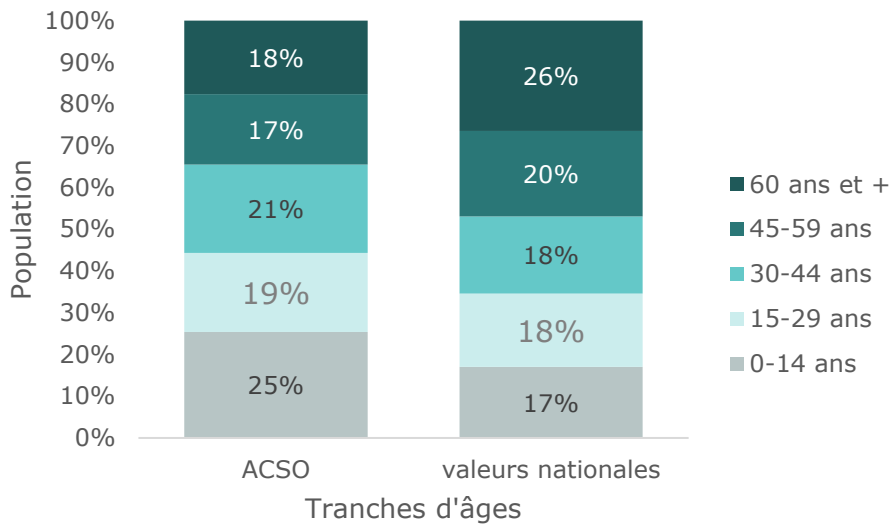
Toutes les communes n'affichent pas les mêmes tendances démographiques. En effet, parmi les villes les moins peuplées, **Cramoisy** observe une population en hausse (+11%) entre 2012 et 2021, tandis que la population de **Maysel et Rousseloy** enregistrent une population en baisse avec respectivement **-8% et -4% d'habitants** sur la même période. Les communes les plus peuplées, à savoir **Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise** enregistrent quant à elles une augmentation respective de **6%, 8% et 14%** d'habitants entre 2012 et 2021.



Evolution de la population par commune entre 2012 et 2021

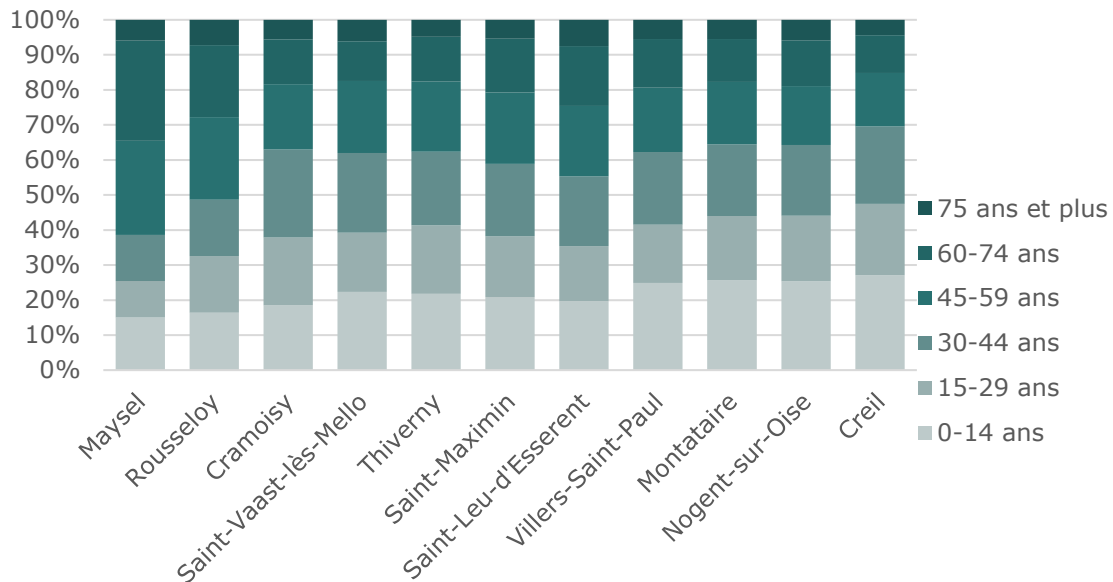
## UNE POPULATION JEUNE

La part des moins de 30 ans est plus élevée sur l'ACSO que sur le territoire national.



**44% de la population a moins de 30 ans**, ce qui est positif car il apparait que les nouvelles générations sont plus sensibilisées au changement climatique et à la réduction de notre impact sur l'environnement.

Répartition de la population par tranche d'âges et par commune

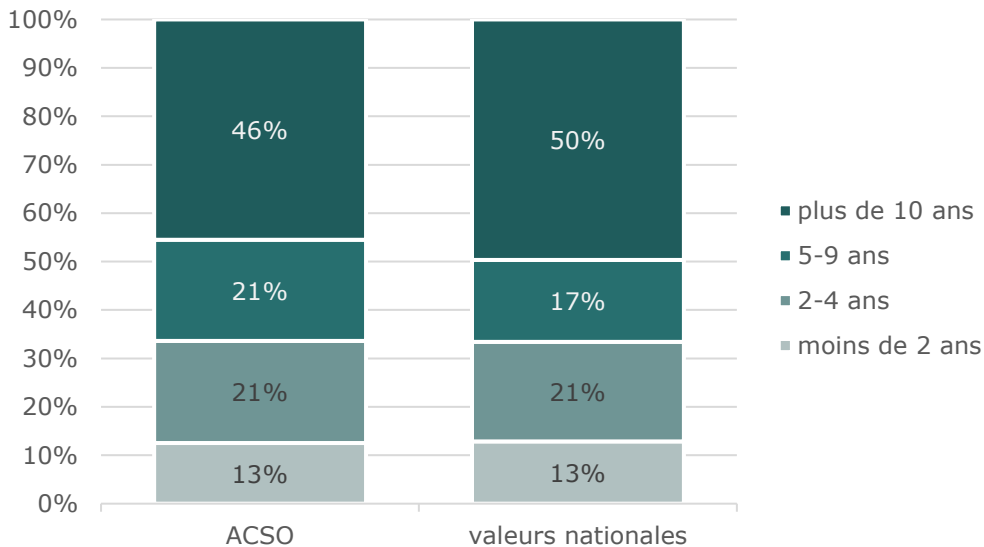


## UNE POPULATION PEU MOBILE

Les **2/3** des ménages sont sur le territoire depuis plus de **5 ans**.

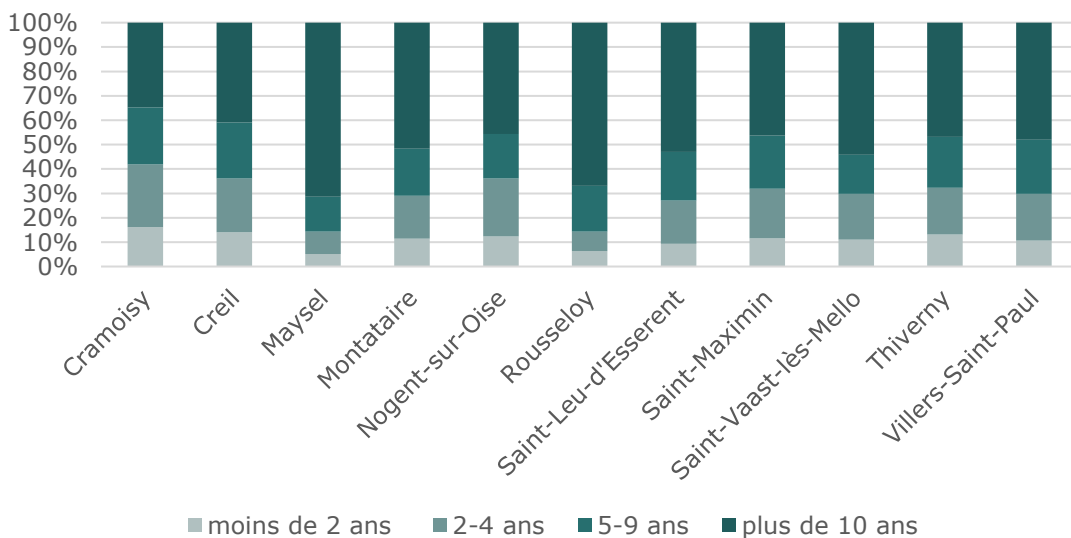


Cela assure une bonne appropriation des messages réalisés sur la thématique déchet par l'ACSO et le SMDO. Les pratiques de prévention et de tri des déchets sont souvent associés à des habitudes qui se développent avec la sédentarité.



Le temps d'ancienneté d'emménagement des ménages est plus élevé sur les communes les moins peuplées de l'ACSO.

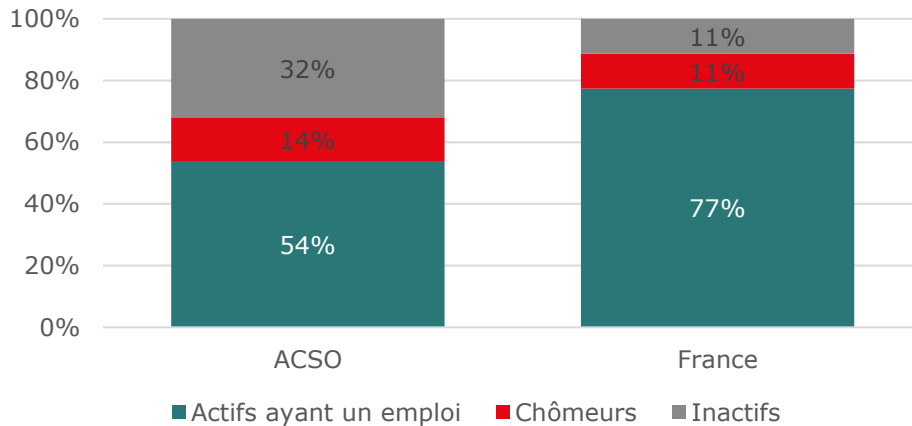
### Ancienneté d'emménagement des ménages par commune



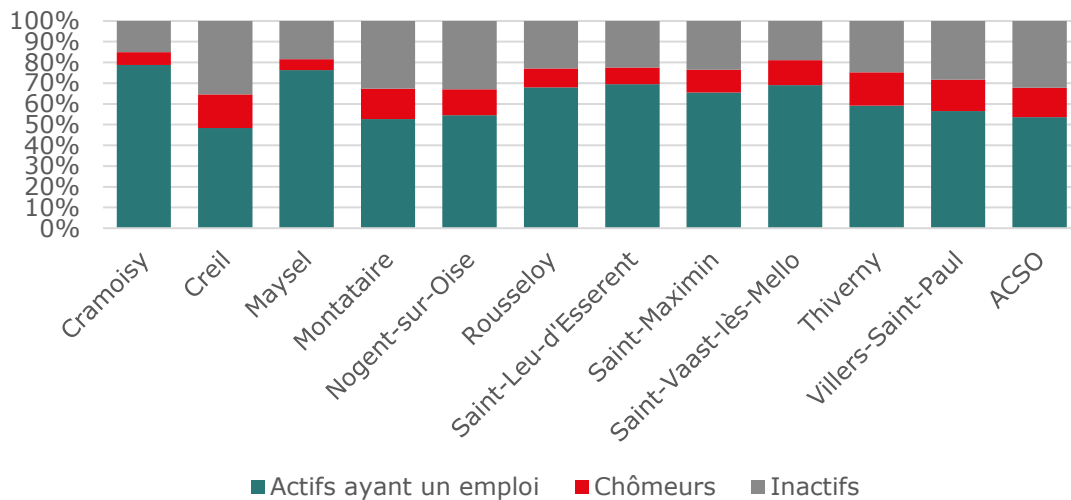
## UN TIERS DE LA POPULATION EST INACTIVE

La part de la population inactive est particulièrement élevée sur l'ACSO (32% contre 11% au niveau national).

Activités de la population 15-64 ans -  
INSEE



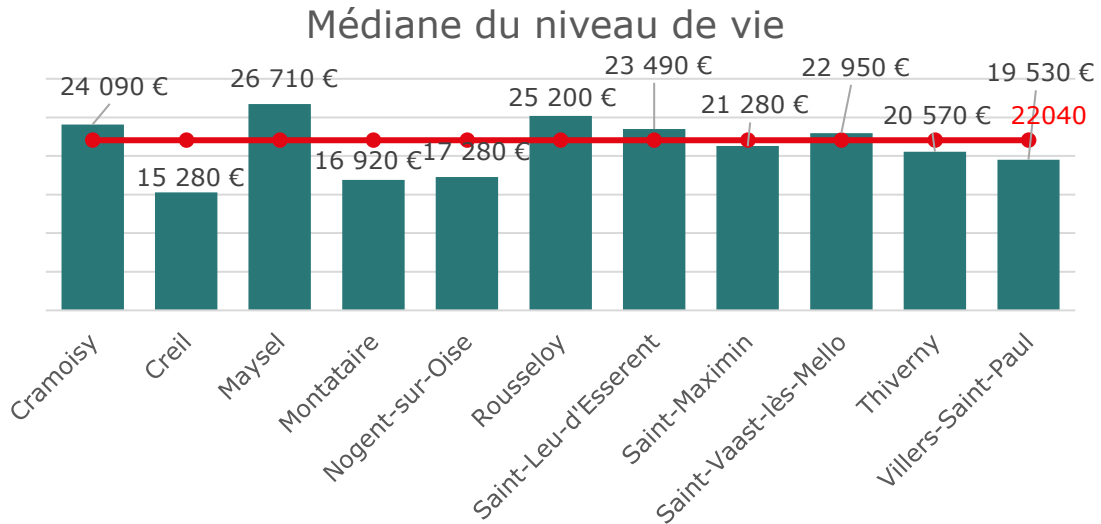
Activité de la population des 15-64 ans



Il faudra utiliser des messages de prévention adaptés aux différents ménages : actifs mais également inactifs.

## UNE MAJORITE DE LA POPULATION AVEC DE FAIBLES REVENUS

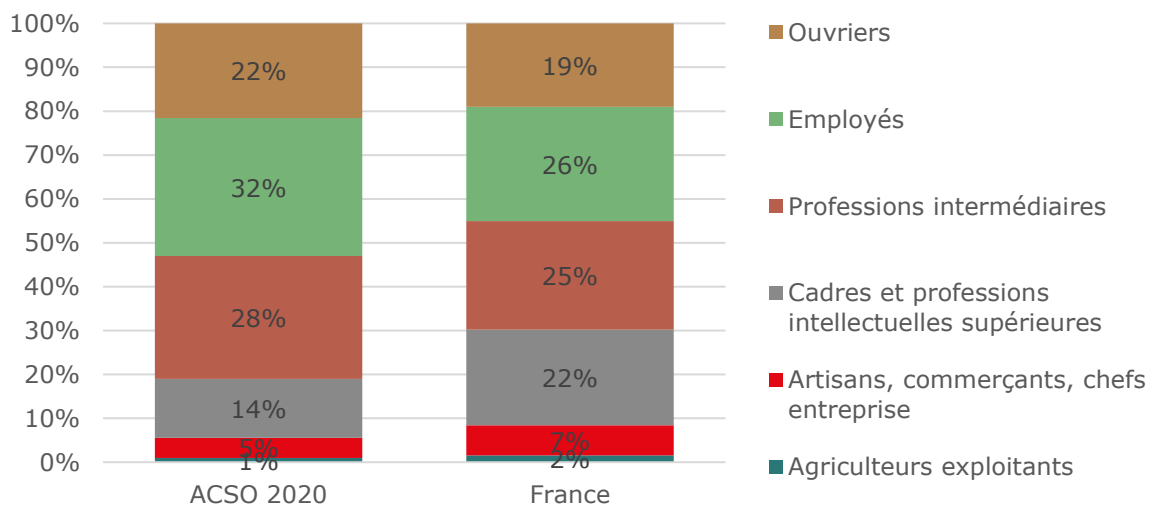
La médiane du niveau de vie est moins élevée que la médiane française sur les 3 villes principales (-31% à -22%).



La communication sur la prévention peut cibler des actions qui permettent aux populations de réaliser des économies financières.

Une part faible de catégories CSP+ sur l'ACSO.

## Emplois par catégorie socioprofessionnelle



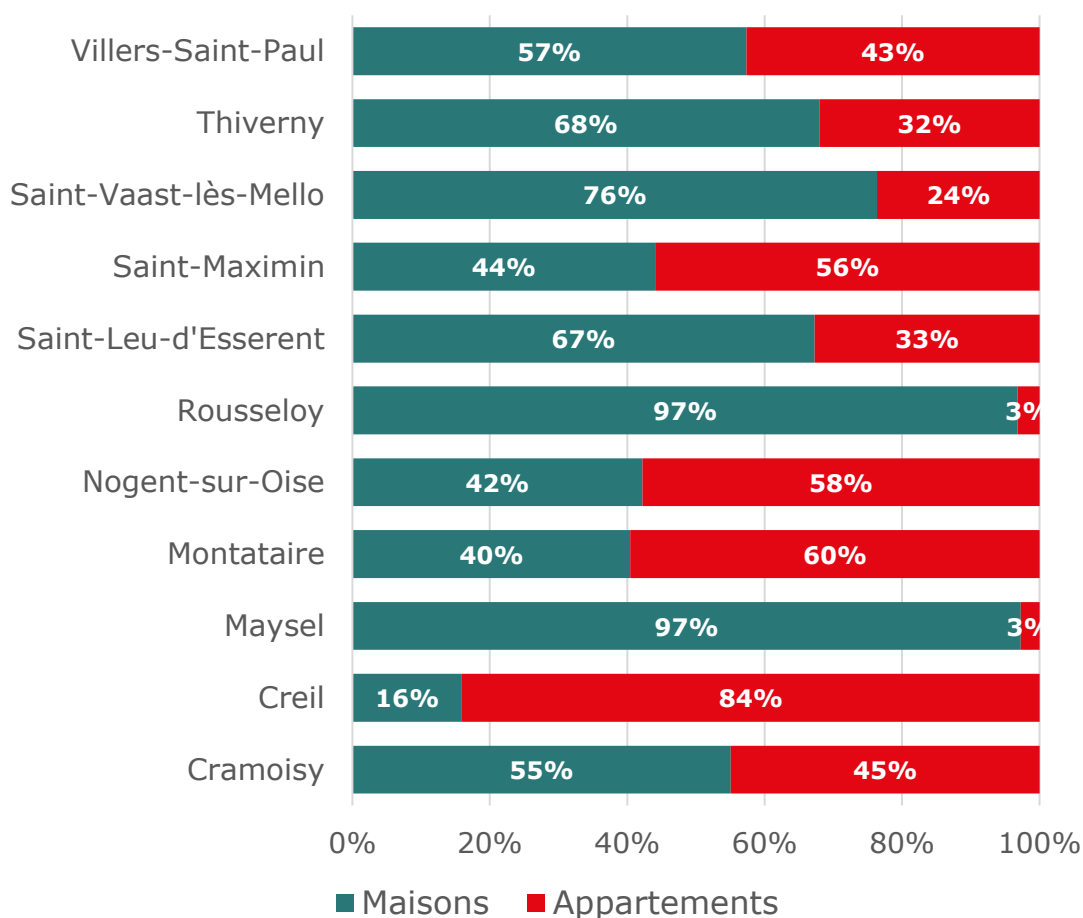
D'après le baromètre de la prévention (ADEME 2016), les catégories CSP+ ou intermédiaires ont conscience de leur production de déchets même si elles peuvent moins l'assumer que d'autres catégories ; elles connaissent plus de gestes permettant de réduire la quantité de déchets.

## 2.2/ Une diversité d'habitats sur l'ACSO dont il faudra tenir compte pour le plan d'actions du futur PLPDMA

### UN HABITAT URBAIN AVEC UNE MAJORITE DE LOGEMENTS COLLECTIFS

La proportion d'habitat collectif est majoritaire sur le territoire : **65% d'appartements** et **35% de maisons**.

**7 des 11 communes ont un parc de logement majoritairement composé de maisons (plus de 50% des logements).** Rousseloy et Maysel présentent les **taux d'appartements les plus faibles** du territoire (3%) comparé aux autres communes. Saint-Maximin, Nogent-sur-Oise, Montataire et Creil présentent plus de 50% d'appartements.



Taux d'habitat vertical par commune en 2020

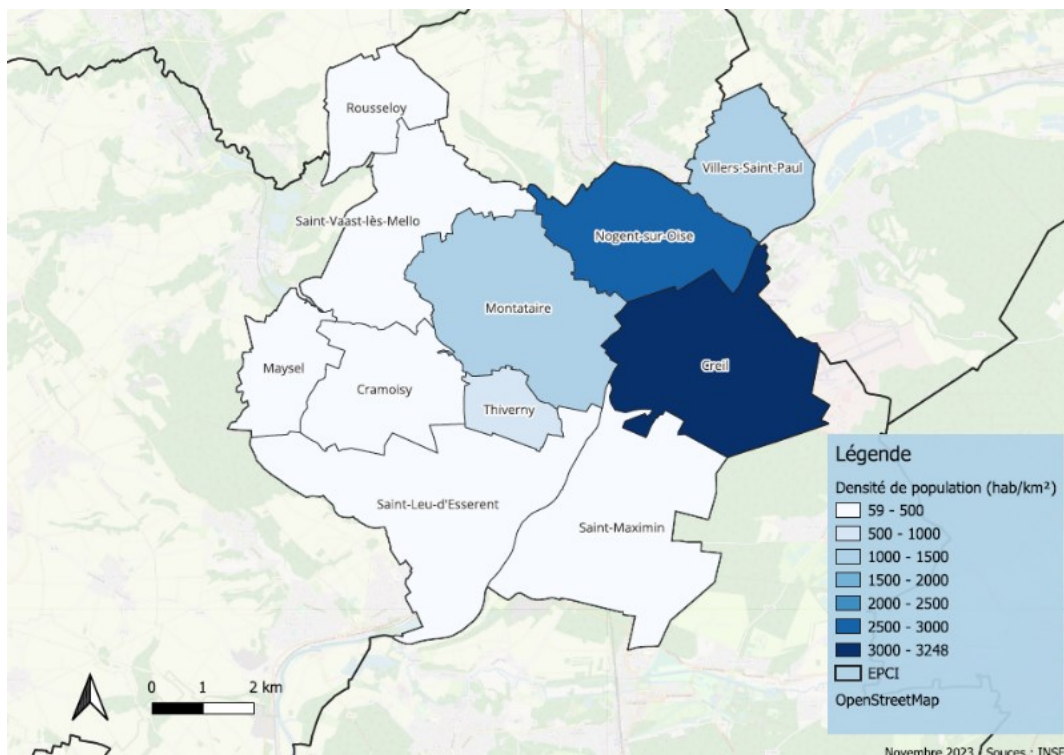


D'après le baromètre de la prévention (ADEME 2016), la connaissance de bonnes pratiques de prévention est plus forte auprès des personnes vivant en province (88%), dans une maison individuelle (89%).

**L'ACSO présente un habitat urbain**, avec de fortes variations selon les communes. **Les densités sont plus élevées pour les communes situées à proximité de Creil** : Creil et Nogent-sur-Oise ont les densités les plus élevées avec plus de 2 786 hab./km<sup>2</sup> alors que Maysel possède la plus faible avec 62 hab./km<sup>2</sup>.



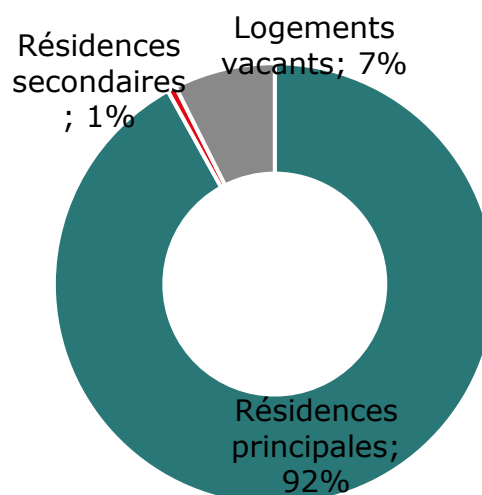
Les actions de prévention mises en place devront être adaptées à chaque typologie de territoire (urbain, touristique, péri urbain, rural).



*Densité de population en hab/km<sup>2</sup> par commune en 2023*

## UNE MAJORITE DE RESIDENCES PRINCIPALES

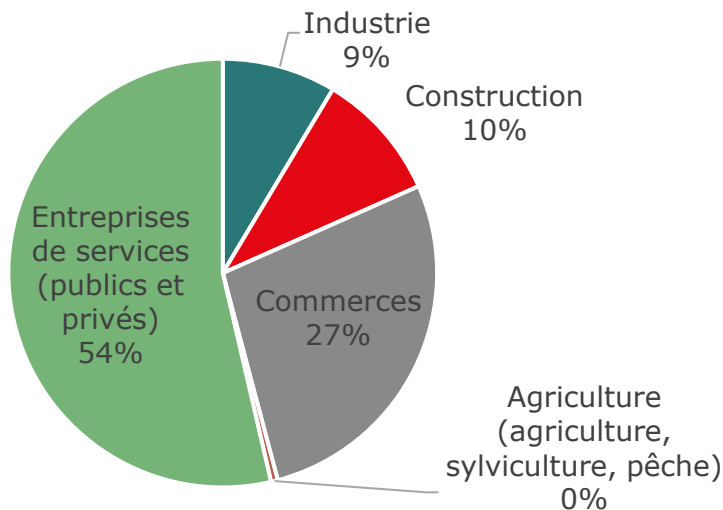
**Près de 90% du parc de logements est composé de résidences principales.** Seule la commune de Villers-Saint-Paul se démarque avec un taux de résidences secondaires élevé (19%) par rapport aux autres communes de l'ACSO (1% hors Villers-Saint-Paul). Pour cette commune, l'activité touristique peut entraîner des fluctuations dans la prévention et la gestion des déchets ou des actions spécifiques à destination des résidences secondaires.



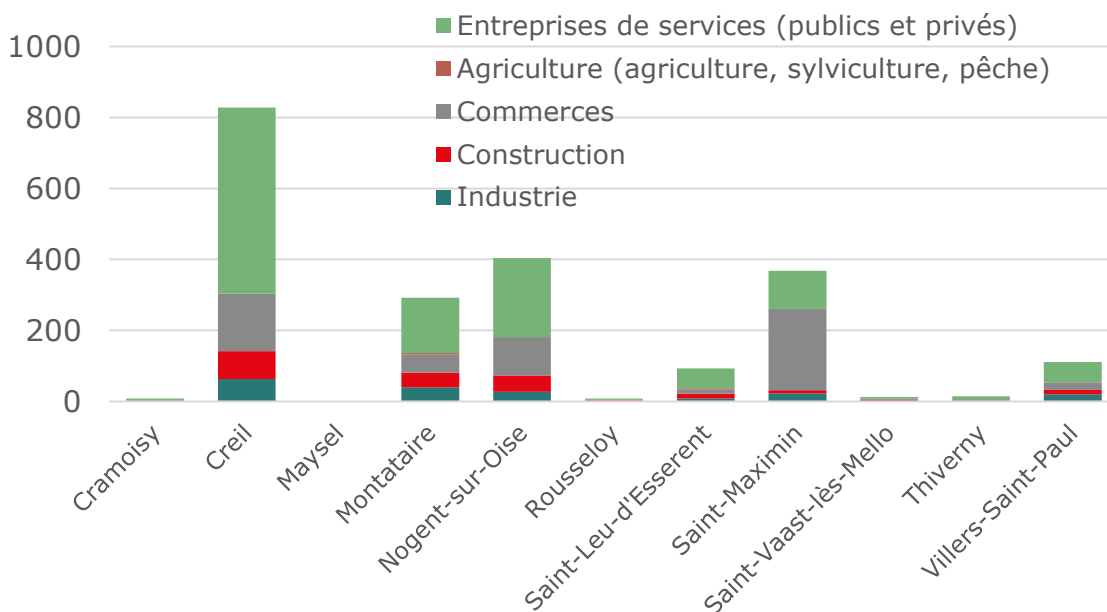
*Taux d'habitat principal par commune en 2020*

### 2.3/ Caractéristiques des activités économiques

Selon l'INSEE, l'ACSO concentre **2 141 unités légales, représentées principalement par les entreprises de services publics et privés (54%)**, ce qui correspond à 32 478 emplois.



Répartition des unités légales de l'ACSO par activités en 2019<sup>3</sup>



Répartition des unités légales par commune en 2019<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Hors établissement d'agriculture, de sylviculture et de pêche.

<sup>4</sup> Hors agriculture, sylviculture et pêche



### 3/ Production de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'ACSO

#### 3.1/ Exercice de la compétence déchet

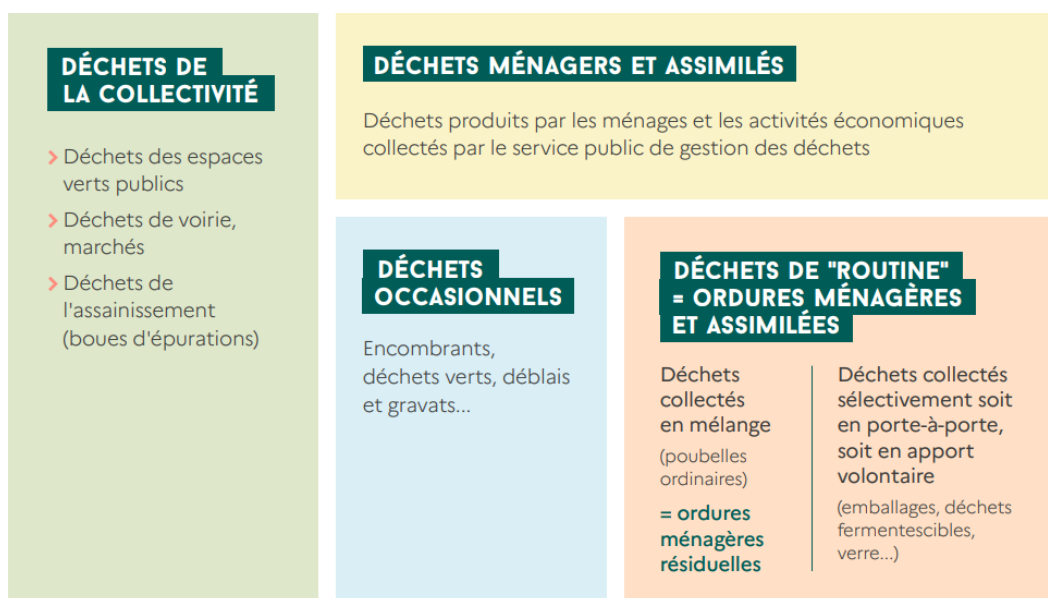
La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle a transféré la compétence traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) créé en 2016 pour prendre en charge le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SMDO gère également le réseau de déchèteries sur le département.

#### 3.2/ Périmètre des déchets pris en compte dans le PLPDMA

Le PLPDMA couvre les déchets ménagers et assimilés (DMA). Ce sont les déchets qui sont **collectés par le service public de gestion des déchets**. Les DMA intègrent :

- Les déchets produits par les ménages
- Et également les assimilés, c'est-à-dire les déchets non ménagers qui eut égard à leurs quantités et caractéristiques peuvent être collectés par le service public sans sujétion technique particulière. Le périmètre des assimilés diffère selon chaque collectivité.

Selon l'ADEME, les DMA englobent les déchets collectés en mélange sans tri, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèteries, les déchets verts et encombrants.











*Définition des catégories de déchets selon l'ADEME*

Sur l'ACSO, le périmètre des DMA est le suivant :

Hors DMA		Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
Déchets des entreprises		Déchets occasionnels		OMA	
OMr	Emballages-papiers, cartons	Déchèteries	Encombrants, végétaux	OMr	Emballages-papiers
Volume de tri ou d'OMr > 1 320 L ou volume >361 L pour un non assujetti à la redevance spéciale : Professionnels collectés par des prestataires privés		Les 3 déchèteries présentes sur l'ACSO sont réservées aux ménages : accès gratuit, carte d'accès obligatoire ; 4m3 par jour maximum, 50 passages par an)		Déchets des ménages Déchets des professionnels pour un volume inférieur à 361 L et usagers de la redevance spéciale entre 361 et 1320L Les cartons des usagers non ménagers sont collectés par le service public	
Prestataires privés		SMDO		ACSO	

### 3.3/ Organisation du service déchet

Le tableau ci-dessous présente l'organisation du service déchet sur l'ACSO.

OMr		RSOM		Verre	Carton des commerçants	Déchets verts	Encombrants	Déchèterie
 bac	 55 colonnes	 bac	 60 colonnes	 169 colonnes				
<b>PAP régie</b>	<b>PAV Veolia propreté</b>	<b>PAP régie</b>	<b>PAV Veolia propreté</b>	<b>PAV Veolia propreté</b>	<b>PAP régie</b>	<b>PAP régie</b>	<b>PAP régie</b>	<b>Accès aux déchèteries du SMDO</b>
C2 habitat collectif C1 habitat pavillonnaire	C2	C1	C1	En fonction du remplissage	C1	C1 d'avril à novembre	Sur rdv	Carte d'accès, 50 passage/an 4 m3/jour maximum
<b>Enfouissement / incinération</b>		<b>Recyclage</b>		<b>Recyclage</b>	<b>Recyclage</b>	<b>Compostage</b>	<b>Enfouissement</b>	
Centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul		Centre de tri Villers-Saint-Paul		Plateforme de centralisation Samin à Rozet-Saint-Albin Recyclage par Saint-Gobain à Soissons	Centre de tri Villers-Saint-Paul	Natureco à Nogent-sur-Oise	CSDU	3 déchèteries sur le territoire : Saint-Leu, Creil et Villers-Saint-Paul

Les usagers peuvent accéder à la recyclerie de Villers-Saint-Paul.



Dans le cadre du PLPDMA, il faudra rester vigilant à ce que les **usagers ne bénéficient pas d'un service facilitant le geste de jeter et étant de fait peu favorable à la réduction de leurs déchets.**

La Loi AGEC prévoit que depuis 2020 les déchèteries soient équipées de zone de réemploi.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, l'ACSO prépare la mise en place d'une collecte pour les grandes villes en **points d'apport volontaire**. L'objectif est d'offrir un service à moins de 200 m des logements, soit une estimation de 342 points d'apport volontaire à implanter. Du compostage de proximité sera proposé pour les villes rurales.

Un marché est en préparation pour :

- La fourniture de bioseaux et leur distribution dans les logements ;
- L'achat d'abris bacs et leur installation,
- L'achat de bacs spécifiques biodéchets qui vont dans les abris bacs et leur collecte.

Une 1<sup>e</sup> expérimentation devrait démarrer en novembre 2024.



#### OBJECTIFS ATTENDUS :



- Installer sur 4 ans **500** composteurs en pied d'immeuble et **11 112** composteurs individuels supplémentaires pour capter **1 128 tonnes** de biodéchets
- Implanter **375** points d'apport volontaire et capter **4 444,8** tonnes de biodéchets
- 5 nouveaux emplois sont prévus : 1 maître composteur et 4 guides composteurs.



Planning prévu pour généraliser le tri à la source des biodéchets

### Phase 1 (Fin 2023 - début 2024) : Déploiement des composteurs sur l'ensemble de l'agglomération

- Sensibiliser l'ensemble des habitants sur le tri des biodéchets.
- Doter chaque habitation individuelle volontaire d'un composteur individuel.
- Mener des expérimentations du compostage partagé sur le territoire, en installant des composteurs dans l'habitat collectif avec le soutien des bailleurs et des copropriétés.
- Organiser des animations et des ateliers pratiques sur le compostage pour vulgariser sa pratique.

### Phase 2 (Courant 2024 - début 2025) : Organiser la collecte séparée des biodéchets

- Distribuer le matériel de pré-collecte des biodéchets à tous les ménages du territoire de l'agglomération (soit 38 003 bio-seaux).
- Installer 375 points d'apports volontaires des biodéchets sur l'ensemble des communes du territoire.
- Organiser une collecte spécifique des biodéchets sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en place le suivi de cette collecte.

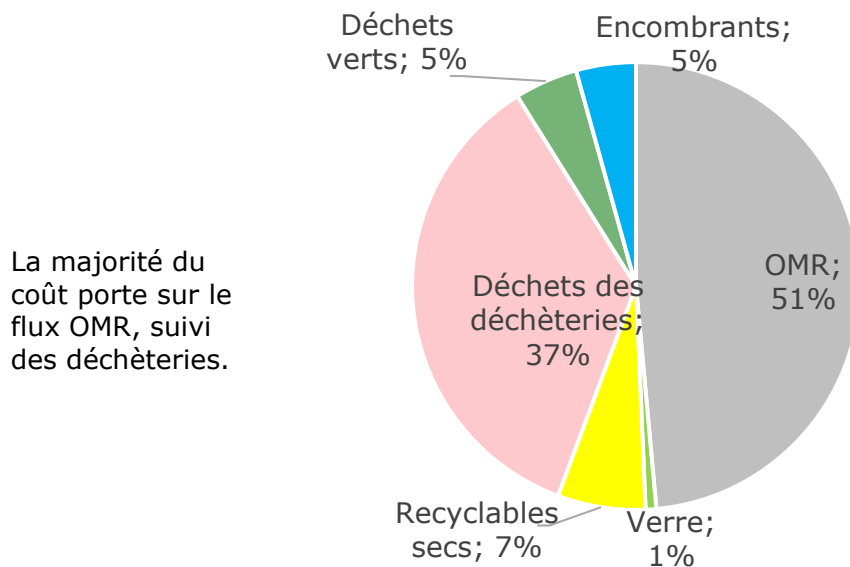
## COUT DE LA GESTION DES DMA



Les données de coût sont issues de la matrice des coûts de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et portent sur l'année 2022.

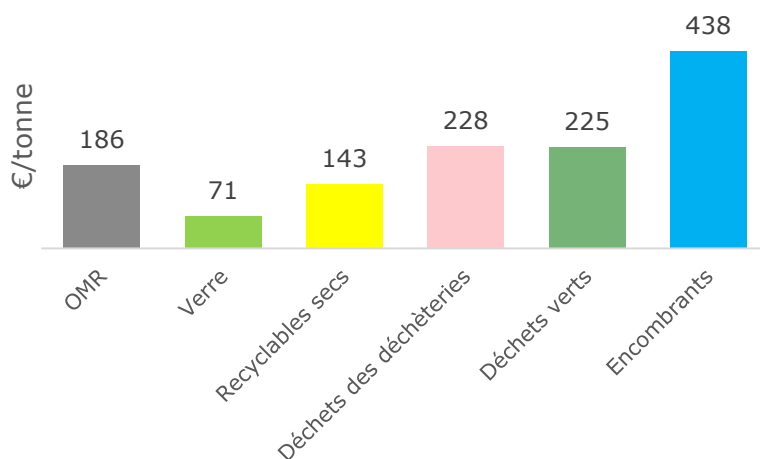
En 2022, le coût aidé de la gestion des déchets s'élève à 9,2 millions d'€TTC, soit **101,7 €/habitant** sur l'ACSO. Il est **5% moins élevé** que les valeurs de référence (102 €HT/habitant en 2020 pour les collectivités urbaines contre 96,4 au niveau de l'ACSO).

Les dépenses liées aux actions de **prévention** représentent 208,4 k€HT en 2022, soit **2,3%** des dépenses du budget déchets de l'ACSO.



Répartition du coût aidé par flux en 2022

Le service étant réalisé en régie, les coûts par tonne sont constitués d'une part fixe et d'une part variable liée aux charges de traitement.



Répartition du coût aidé en €/tonne par flux en 2022

Les éléments financiers permettront d'estimer le coût de gestion évité par la prévention d'un déchet.

### 3.4/ Performances de collecte des DMA

## UNE TENDANCE A LA BAISSSE DES DMA CONFORME AUX OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

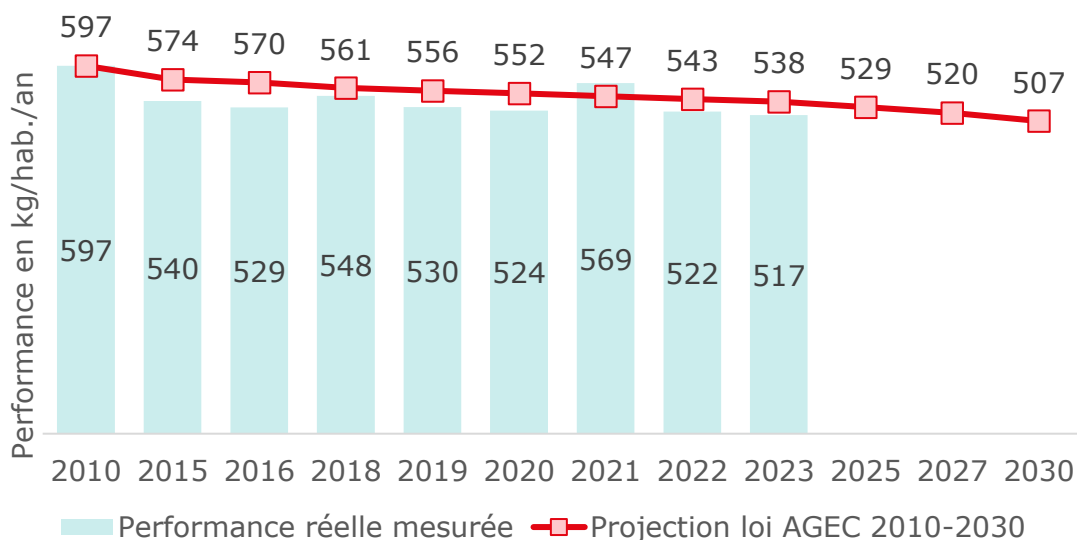
En 2023<sup>5</sup>, le ratio de DMA s'élève à **517 kg/hab.** sur l'ACSO. Il a **baissé de 9%** par rapport à l'année 2022 **et de 13,4 % par rapport à 2010, année de départ du suivi des performances pour le PLPDMA.**

La loi AGEC a fixé un objectif de réduction du ratio de DMA de 15% entre 2010 et 2030. Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets reprend cet objectif, qui s'applique également à l'ACSO.

Cet objectif est repris dans le PLPDMA de l'ACSO.

On constate que les performances de collecte sur l'ACSO baissaient entre 2010 et 2016. Elles ont augmenté entre 2017 et 2018 pour à nouveau baisser en 2019 et 2020. L'année 2021 voit une hausse significative (période Covid exceptionnelle). En 2022, les performances reviennent au niveau de 2020. La baisse se poursuit en 2023 à un niveau inférieur aux performances observées depuis 2010.

Les performances de collecte en 2023 sont inférieures de 4% à la projection de baisse selon les objectifs de la loi AGEC. Le PLPDMA est un outil important pour poursuivre la baisse de la production de déchets sur le territoire de l'ACSO pour les années à venir. **L'objectif est de diminuer les DMA de 10 kg/hab. entre 2023 et 2030.**

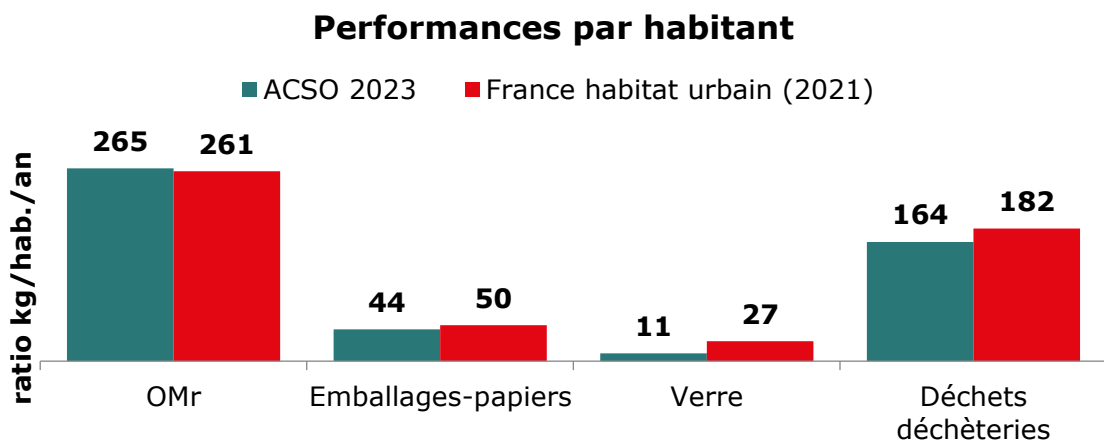


<sup>5</sup> Données provisoires pour l'année 2023 concernant les déchèteries

## DES PERFORMANCES CONFORMES AUX VALEURS DE REFERENCE SAUF POUR LE TRI

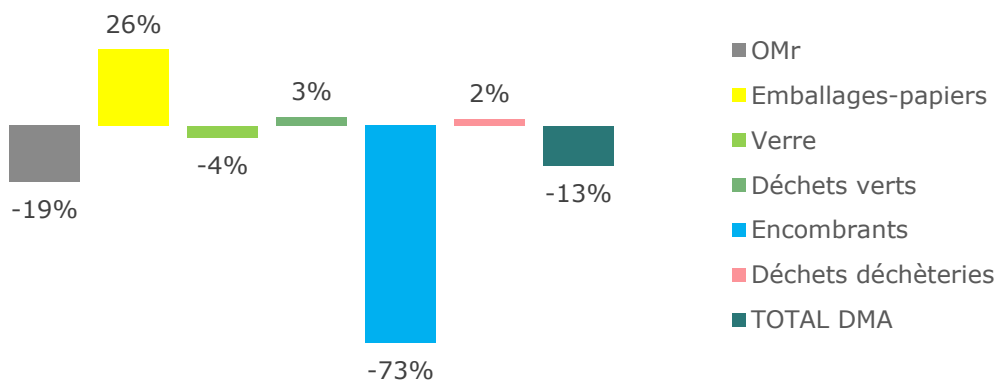
Si l'on compare les performances de l'ACSO à celles des collectivités de même typologie d'habitat pour les principaux flux, on constate que :

- Le ratio d'OMr est proche des valeurs de référence ;
- Le ratio d'apports en déchèteries est moins élevé de 10% que les valeurs de référence ;
- Les performances de tri des emballages/papiers sont plus faibles de 11% et de 60% pour le verre par rapport aux valeurs de référence.



## DES EVOLUTIONS PROPRES A CHAQUES FLUX

Evolution de la production de DMA en kg par habitants entre 2010 et 2023



La production d'OMR baisse de manière régulière depuis 2010 excepté pendant la période Covid (2020 et 2021). La baisse observée entre 2023 et 2022 s'explique par un effet crise (constat observé plus globalement auprès des autres collectivités).

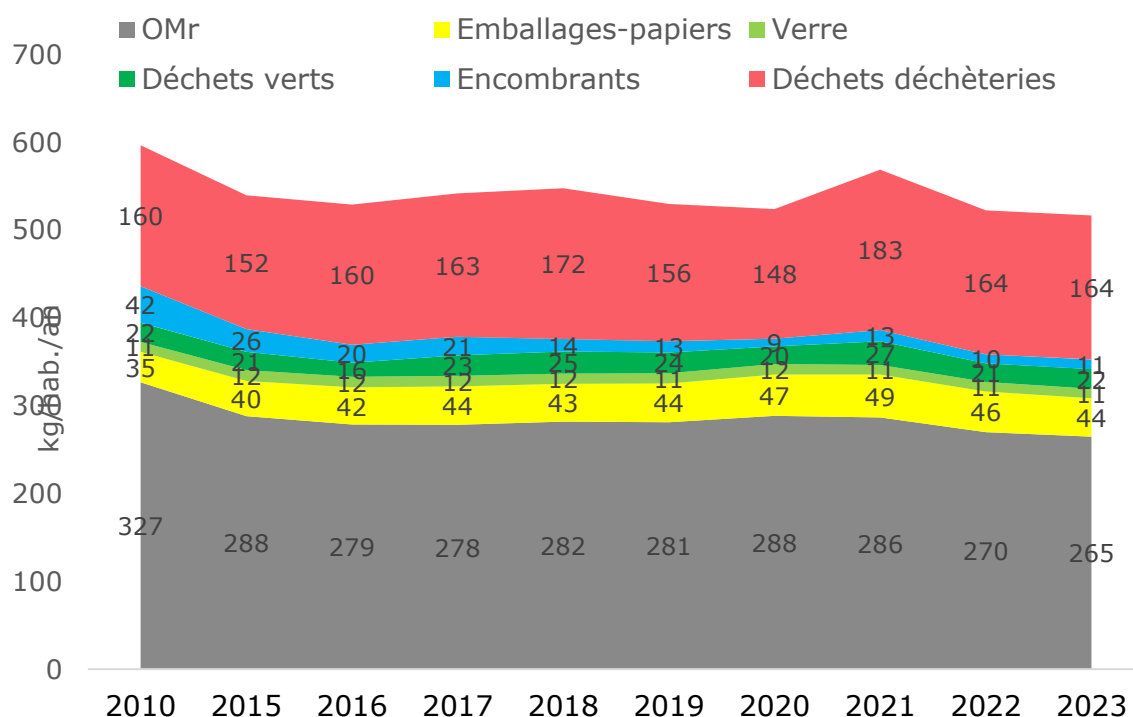
Les performances de collecte sélective ont augmenté entre 2010 et 2021 pour baisser en 2022 et 2023. Une remobilisation des usagers sur le tri semble importante à réaliser.

Les performances de tri du verre évoluent peu.

Le ratio de collecte des déchets verts reste stable, même s'il dépend des conditions météorologiques. L'ACSO oriente également les habitants vers plus de compostage individuel et collectif et une gestion durable des espaces verts.

Le ratio d'encombrants collectés en porte à porte a diminué du fait d'une évolution du service d'une collecte mensuelle en porte-à-porte vers une collecte sur rendez-vous. Les tonnages ont été transférés vers les déchèteries.

Les ratios en déchèteries fluctuent : après une hausse en 2018, ils ont réaugmenté depuis 2021.

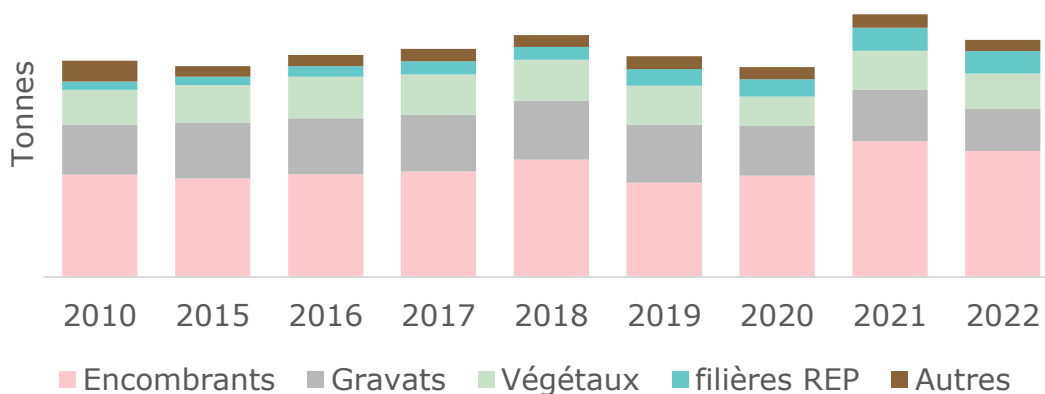


## ZOOM SUR LES DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées au niveau du SMDO. Les usagers ont accès aux déchèteries du réseau. Pour le PLPDMA, on considère que les 3 déchèteries situées sur l'ACSO (Creil, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu) sont représentatives des apports des usagers de l'ACSO, puisqu'à la fois, des usagers extérieurs à l'ACSO utilisent ces 3 déchèteries, mais les usagers de l'ACSO peuvent aller sur les autres déchèteries du SMDO, plus proches de leur lieu d'habitation (Bury, Laigneville).

Entre 2010 et 2022, les tonnages d'encombrants reçus en déchèteries ont augmenté de 23% ; les gravats ont baissé de 16%. Les tonnages de végétaux sont stables. Les filières REP se développent.

## Tonnages reçus sur les 3 déchèteries présentes sur l'ACSO



Les tonnages d'encombrants (tout venant enfouissable, tout venant incinérable et autres tout venant) reçus sur les 3 déchèteries fluctuaient autour de 6 000 tonnes entre 2010 et 2020. Depuis 2021, ils ont augmenté. Avec un ratio de 87 kg/hab. d'encombrants en déchèteries, ce flux présente un ratio bien plus élevé que les valeurs de référence (56 kg/hab. en 2021 au niveau national).

## UNE RECYCLERIE EXEMPLAIRE

L'association Sud Oise Recyclerie, à Villers Saint Paul, est financée par 4 collectivités : la CCLVD, la CC pays d'Oise et d'Halatte, la CC Senlis Sud Oise et l'ACSO. 40 personnes y travaillent : 10 personnes en CDD/CDI et 30 en insertion. L'ACSO a mis le bâtiment à disposition de l'association, l'a rénové et communique sur la recyclerie.

Avec Oise Habitat, l'association Sud Oise Recyclerie propose une recyclerie mobile (ancienne baraque à frites) qui est mise à disposition en bas des immeubles pour de la collecte, vente, sensibilisation (prestation payante pour Oise Habitat).

En 2022 : **566 tonnes d'objets** ont été collectés par l'association Sud Oise Recyclerie et seulement 17 tonnes ont été jetées.

### Recyclez vos anciens jouets et faites des heureux !

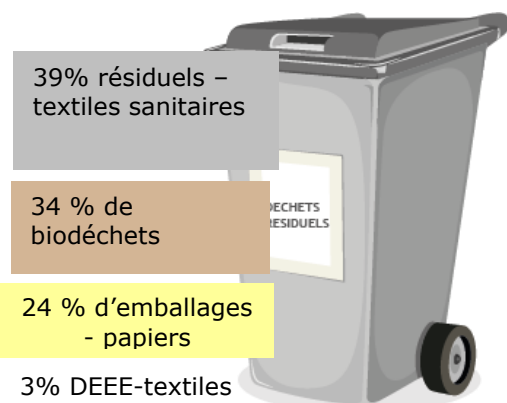
Depuis plus de 10 ans, l'association Sud Oise Recyclerie récupère objets et matériels, y compris électoménagers, pour les réparer et les proposer à bas prix dans son magasin de 1200 m<sup>2</sup> rue du Pont de Brèche à Villers-Saint-Paul. Ayez le réflexe recyclerie pour déposer vos objets ou acheter de la seconde main ! Pour en savoir plus : [sorecyclerie.fr](http://sorecyclerie.fr).

## 4/ Gisement de déchets

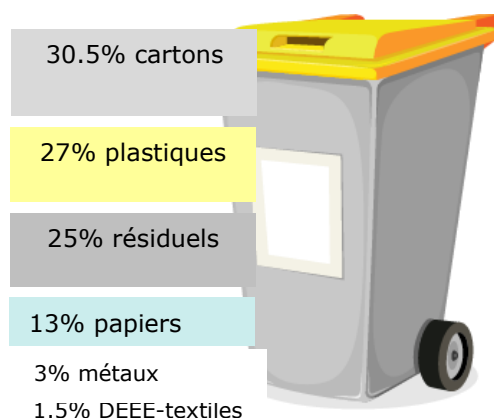


**Des caractérisations des flux OMR et collecte sélective** ont été réalisées sur le territoire de l'ACSO afin de connaître le type de déchets collectés et d'évaluer le taux de tri des usagers.

Composition de la poubelle ordures ménagères résiduelles de l'ACSO

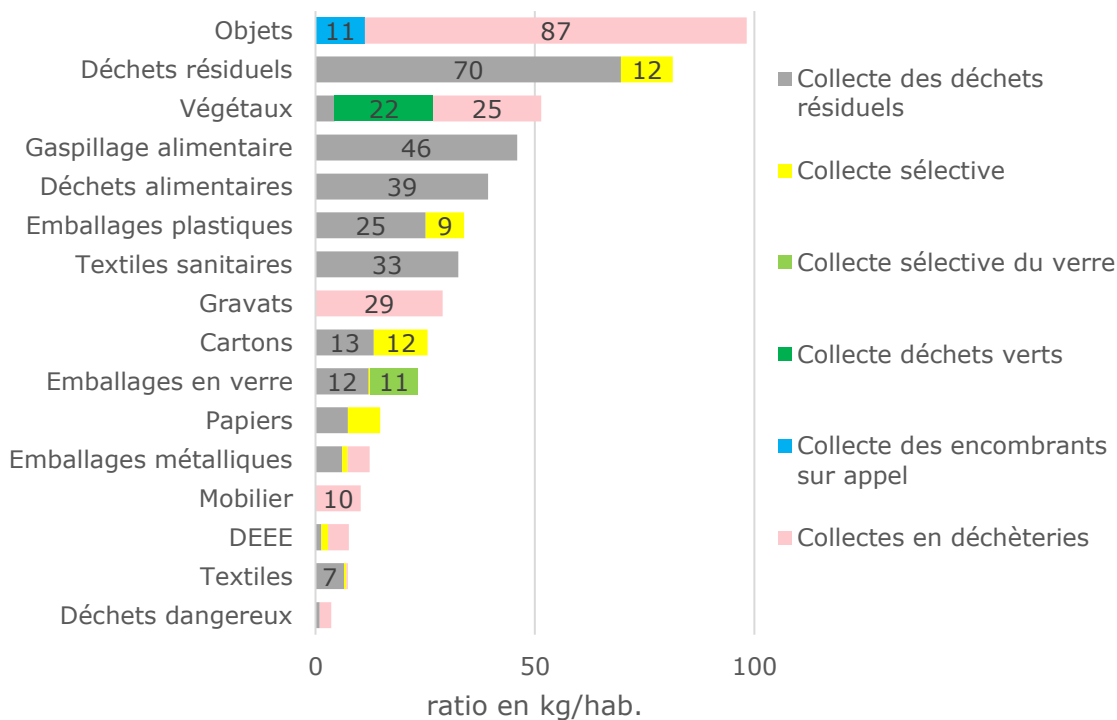


Composition du bac de tri de l'ACSO



## BILAN DU GISEMENT DE DECHETS

Appliquées aux ratios 2023, ces caractérisations permettent d'estimer le **gisement de déchets par type de matériaux**.



Gisement de déchets par mode de collecte en kg/hab en 2023 sur l'ACSO



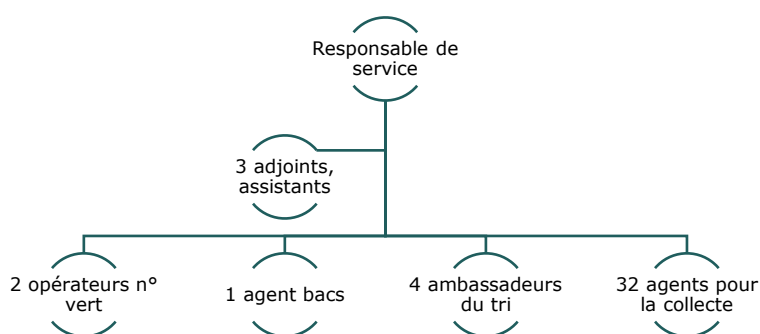
## 5/ Actions conduites en matière de prévention des déchets

### 5.1/ Moyens humains

Actuellement, il existe une direction de l'environnement sous le directeur adjoint des services dans laquelle se trouve le service déchets ménagers. En septembre 2023, un chargé de mission Transition Ecologique est en cours de recrutement pour intervenir directement auprès du directeur général des services.



**Il n'existe pas d'agent en charge du sujet de la prévention des déchets à l'ACSO.** Avec la future mise en place de la collecte des biodéchets, les 4 ambassadeurs du tri seront formés au métier de guides composteurs. Il n'est pas prévu de maître composteur. Les moyens en communication sont faibles :



### 5.2/ Les actions de prévention conduites par l'ACSO

#### UN TERRITOIRE ENGAGE

L'ACSO a lancé plusieurs démarches transversales :

Un **Plan climat-air-énergie territorial** (PCAET) a été approuvé le 28 septembre 2023. Il comprend plusieurs actions qui vont alimenter le PLPDMA :

- Action 13 : mettre en place un atelier et une **recyclerie vélo** à proximité de la gare de Creil
- Action 39 : encourager la pratique du **compostage**
- Action 40 : sensibilisation menée à travers des événements tels que les « Hauts-de-France **propres** »
- Action 41 : accompagner et promouvoir les actions de la **recyclerie**
- Action 44 : développer des **circuits courts alimentaires**, favoriser l'économie circulaire
- Action 45 : **sensibiliser** les habitants aux enjeux du développement durable
- Action 50 : déployer une démarche de type **EIT** avec les entreprises du territoire
- Action 59 : élaborer le **Programme Alimentaire Territorial**. Lancé en juillet 2023, des actions vont être programmées sur la lutte contre le



gaspillage alimentaire, qui alimenteront le PLDPMA. Un questionnaire a été envoyé aux communes, pour connaître leurs actions.

- Action 61 : inclure des clauses environnementales dans les **marchés publics**

L'actualisation du **projet de territoire** en 2023, avec des projets majeurs et innovants en cours de développement sur le territoire. Des actions pourront alimenter le PLDPMA :

- Préservation et conservation des espaces naturels :
  - Accentuer la lutte contre les **dépôts sauvages**
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets :
  - Former des maîtres composteurs
- Faire de la santé environnementale une priorité :
  - La réduction globale de la quantité de déchets produits, alimentant l'incinérateur, doit permettre de faire baisser les émissions de polluants
- Participer à la structuration de filières de proximité pour développer l'autonomie du territoire :
  - Travail partenarial en cours avec le PTCE Emergence Sud Oise et l'opérateur Pop Café, sur la mise en place d'un **Tiers Lieu des Transitions** (numériques et écologiques) sur le territoire, avec des actions dites « hors les murs », participe à développer de nouveaux services pour proposer aux habitants et aux acteurs locaux un espace ressource, de médiation numérique et d'expérimentation
  - Installation d'ateliers de **réparation**, de magasins de pièces détachées et de vente d'objets d'occasion, en particulier s'agissant du vélo pour faciliter sa pratique au quotidien pourraient être encouragée. L'Agglomération doit également poursuivre son soutien aux initiatives du territoire qui œuvrent pour le développement de **circuits courts**, à l'image de la Légumerie bio à Rousseloy.
  - Structurer une filière « **construction durable** » dans le cadre des chantiers urbains

Un **Défi famille 0 déchet** a démarré début 2024, pour 6 mois, avec des réunions mensuelles. Il est géré par le service environnement. L'objectif est d'accompagner 20 foyers pour « faire maigrir la poubelle d'ordures ménagères et faire partie de la Tribu du Tri ».



L'ACSO subventionnait les **composteurs** individuels, vendus 15 ou 20 € selon la taille. Désormais ils sont distribués gratuitement. Un tutoriel est consultable sur le site de l'ACSO et est envoyé systématiquement aux usagers qui font la demande d'un composteur. Ce tuto leur permet d'acquérir les bases de la pratique du compostage. La promotion du compostage s'effectue également lors des 7 manifestations organisées par les villes sur le territoire avec le véhicule Eco-citoyen



Le taux d'équipement des logements en composteurs sur l'ACSO était de **9%** en individuel et **3%** en collectif en 2021.



Maisons

1 150



Appartements

33 (1/3 en pied d'immeubles,  
2/3 dans les lieux publics)

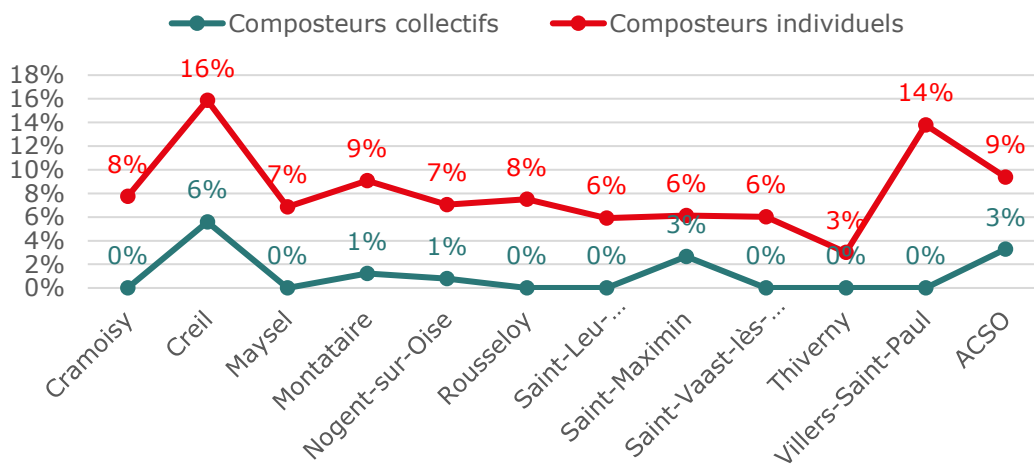


Etablissements scolaires

14

*Nombre de composteurs par type d'habitat/usagers distribués jusqu'en 2021 sur l'ACSO*

### Taux d'équipement des logements en composteurs



Une série de vidéos dédiées au **jardinage malin** présente des astuces pour jardiner sur un petit espace avec des astuces contre les nuisibles, des astuces pour préserver la biodiversité ...



## ACTIONS DE PREVENTION ENVISAGEES DANS LE CADRE DES POLITIQUES TERRITORIALES

	PCAET	Projet territoire	PAT	Allonger la durée de vie	Compostage	Consommation responsable	Éco exemplarité	Sensibilisation	Entreprises	Gaspi alim	Réduire la pollution	Réduction des emballages
Atelier vélo - recyclerie vélo	X			X								
Compostage	X				X							
Évènements "propres"	X					X	X	X				
Recyclerie	X			X								
Circuits courts alimentaires	X					X						X
Sensibiliser les habitants au développement durable	X							X				
Démarche EIT	X								X			
PAT	X									X		
Clauses environnementales dans les marchés publics	X			X		X	X					
Lutte dépôts sauvages		X						X			X	
Former maîtres composteurs		X			X							
Réduction des déchets incinérés		X									X	
Tiers Lieu des Transitions numériques et écologiques		X				X		X				
Ateliers de réparation, notamment vélo		X		X								
Soutien aux circuits courts, notamment la Légumerie bio à Rousseloy		X				X						X
Structurer une filière « construction durable » dans le cadre des chantiers urbains		X		X		X	X		X		X	
Lutte contre le gaspillage alimentaire			X			X	X	X		X		
Contenants sans plastique			X			X			X			X

## 6/ La réduction des déchets vue par les ménages de l'ACSO

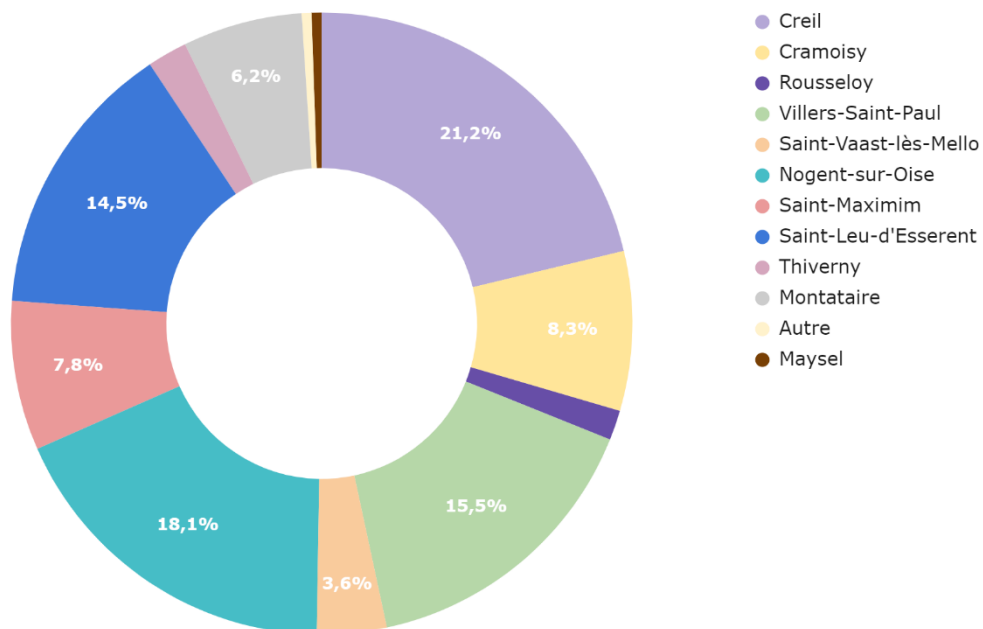
Une enquête auprès des ménages des 11 communes de l'ACSO a été réalisée afin de :

- Connaître les habitudes des usagers quant à la gestion de leurs déchets,
- Identifier les évolutions de pratiques envisageables.

**193** personnes ont répondu à cette enquête.

En synthèse, les résultats sont les suivants :

### 1 REpondant sur 5 habite a Creil



Parmi les ménages enquêtés :

- Plus de **21%** habitent à **Creil**
- **18%** habitent à **Nogent-sur-Marne**
- **15,5%** habitent à **Villers-Saint-Paul**
- **14,5%** habitent à **Saint-Leu-d'Esserent**
- Un peu plus de **8%** habitent à **Cramoisy**
- Près de **8%** habitent à **Saint-Maximin**

Ces ménages vivent dans leur commune depuis :

- **10 ans et plus** pour plus de **65%** d'entre eux
- **Entre 5 et 10 ans** pour **18%** d'entre eux
- **Entre 3 et 5 ans** pour **8%** d'entre eux
- **Entre 1 et 3 ans** pour **7%** d'entre eux

## PROFIL DES REpondANTS

### Parmi les 193 répondants :

- **57%** sont des **femmes**.
- **Tranches d'âge :**
  - **1/3** des répondants a entre **35 et 49 ans**
  - **1/3** des répondants a entre **50 et 64 ans**
  - **1/4** des répondants a entre **25 et 34 ans ou 65 ans et plus**
  - Le reste des répondants a entre 18 et 24 ans ou moins de 18 ans.

La majorité des foyers est composée de 2 personnes (près de 32% des répondants), environ 20% sont composés de 4 personnes et les 48% foyers restant sont composés à part de égal de 1, 3 ou 5 personnes et plus.

Les répondants sont principalement des employés (environ 31%) ou des cadres/profession intellectuelle supérieure (environ 24%). Près de 19% sont retraités, 12% sont inactifs et 9% ont une profession intermédiaire.

## 1/3 DES MENAGES DECLARENT ETRE TRES SENSIBLES A L'ENVIRONNEMENT

Parmi les ménages enquêtés, **plus de la moitié** se sent concernée par la réalisation du *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés*.

**1/5** souhaiteraient participer à une *opération de réduction des déchets* en tant que famille test et **1/6** souhaitent participer aux *ateliers de co-création du PLPDMA*

Les ménages ont également exprimé leurs idées pour réduire les déchets. Voici les actions qui ressortent :

- Compostage : composteurs en libre-service (dans les espaces verts etc), composteurs de quartier, composteurs qui ne laisse pas passer les rats, distribution de composteurs
- Mettre en place un broyeur de végétaux ambulant pour réduire le volume des déchets verts et pour que les particuliers puissent récupérer du broyat
- Distribuer des poules
- Sensibiliser aux bons gestes de tri et aux pratiques de compostage
- Utiliser des contenants réutilisables pour faire ses courses
- **Instaurer le tri sélectif dans les parcs d'activités**
- Mettre en place une tarification incitative
- Disposer d'un service permettant de signaler les décharges sauvages et que ces dernières puissent être traitées
- Promouvoir la cuisine maison avec des produits locaux et de saisons
- Faire ses produits d'entretiens soi-même
- Organiser des événements citoyens : ramassage de déchets, visite centre de valorisation, ateliers réparation, actions avec les bailleurs sociaux et copropriété
- Sensibiliser les commerçants pour réduire les emballages de leurs produits (ex : demander si besoin d'un contenant, d'un sac et faire payer si oui pour favoriser le réemploi)

- Mettre en place des collectes ponctuelles des déchets électroniques et électroniques (les personnes non véhiculées ne vont pas à la déchetterie et déposent leurs matériels dans la rue)
- Mettre en place des corbeilles de rue pour les emballages

Les répondants vivant en appartement ont fait remonter les idées d'actions suivantes :

- Mettre en place des composteurs dans les villes
- Augmenter la fréquence de collecte des déchets recyclables

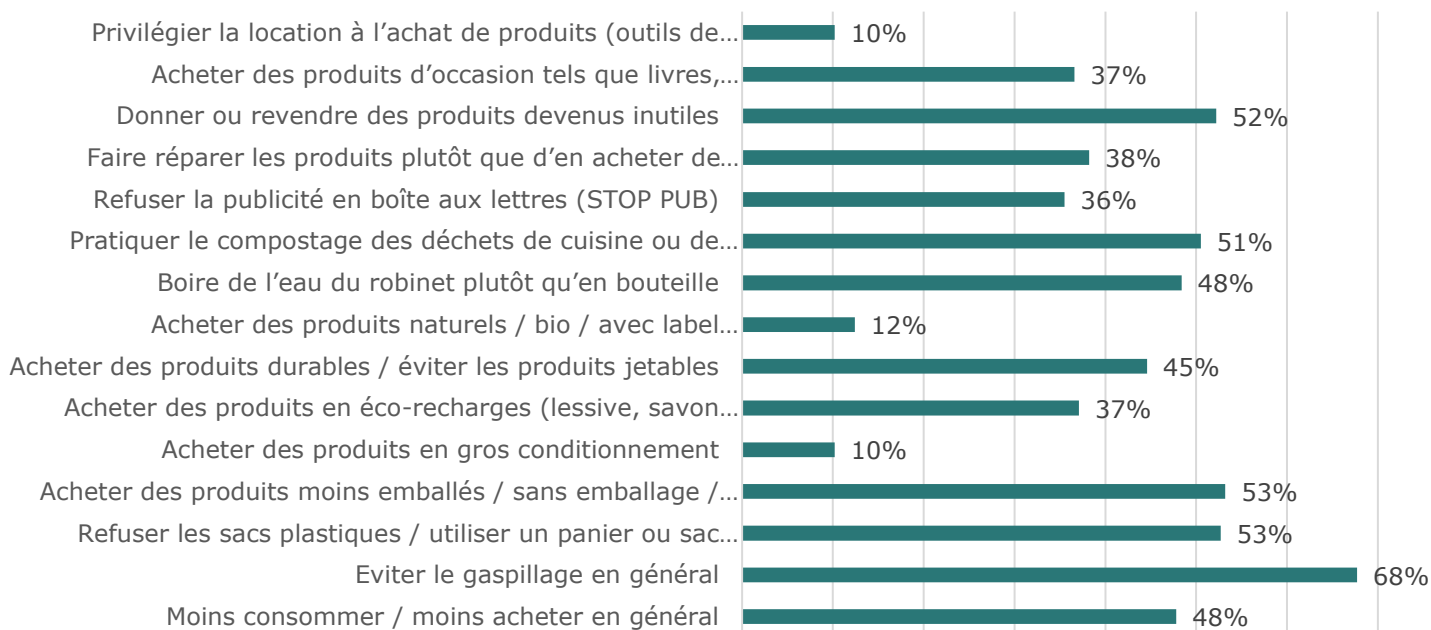
## 1 MENAGE SUR 2 DECLARENT PRODUIRE TROP DE DECHETS

**Parmi les ménages enquêtés :**

- 86% ont l'impression d'avoir trop d'emballages
- 1 ménage sur 5 estime produire de plus en plus de déchets
- 43% jugent avoir trop d'objets à usage unique

La préservation de l'environnement et l'aspect économique (limiter le gaspillage permet de faire des économies) sont des motivations, pour respectivement 90% et 84% des répondants, à agir en faveur de la réduction des déchets. Pour 57% d'entre eux, la transmission de valeurs est également une motivation.

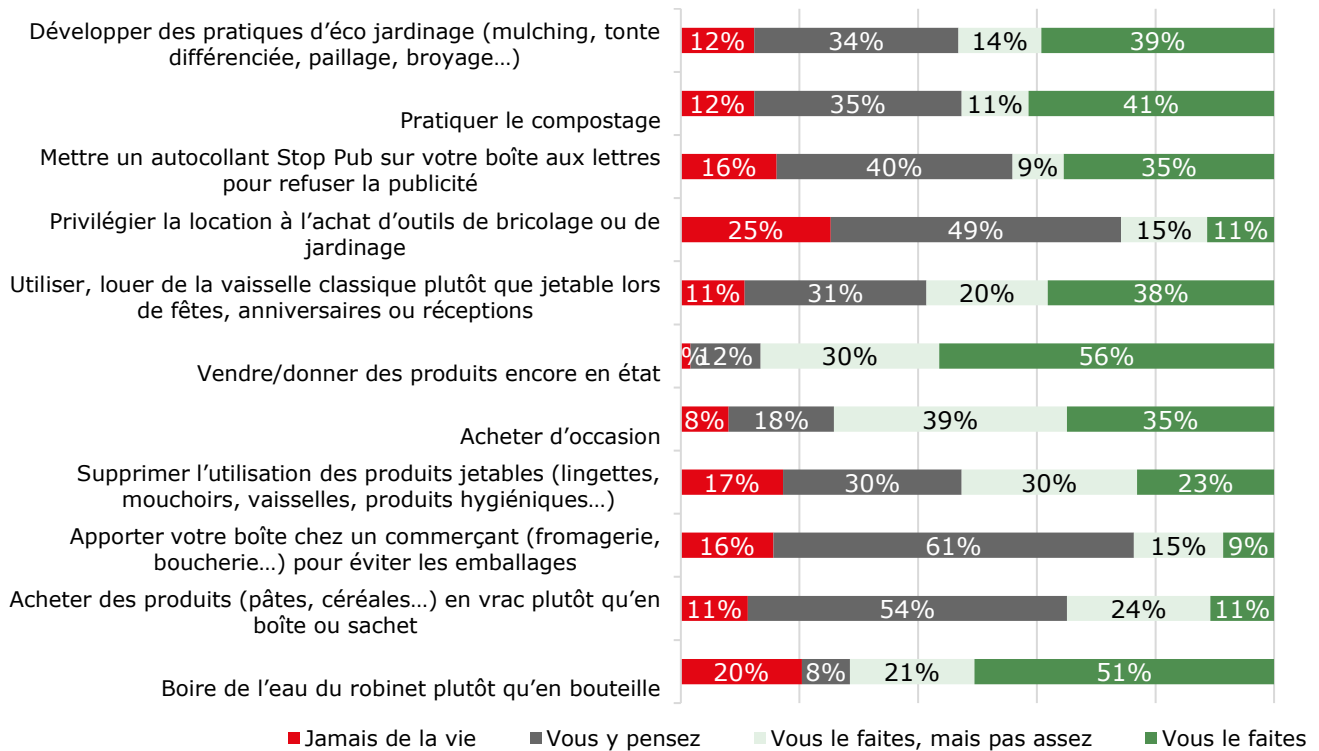
Les actions suivantes permettent de réduire la quantité de déchets ménagers :



*Gestes et actions permettant de réduire la quantité de déchets ménagers, en pourcentage du nombre de répondants*

**D'après les ménages les principales actions qui permettraient de réduire la quantité de déchets ménagers (>50%) sont :**

- Eviter le gaspillage en général
- Refuser les sacs plastiques / utiliser un panier ou un sac réutilisable
- Acheter des produits moins emballés / sans emballage / en vrac
- Donner ou vendre des produits devenus inutiles



*Avis des ménages sur les actions suivantes permettant de réduire la quantité de déchets au sein des foyers, en nombre de réponses par actions (186 répondants)*

Les actions « **Vous y pensez** » qui ressortent parmi les résultats ci-dessus sont :

- Apporter une boîte chez un commerçant pour éviter les emballages
- Acheter des produits en vrac plutôt qu'en boîte ou sachet
- Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de jardinage
- Mettre un autocollant STOP PUB

Les actions « **Vous le faites** » qui ressortent parmi les résultats ci-dessus sont :

- Boire l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille
- Acheter d'occasion
- Pratiquer le compostage
- Développer des pratiques d'éco-jardinage
- Vendre, donner des produits encore en état

Les actions « **Vous le faites, mais pas assez** » qui ressortent parmi les résultats ci-dessus sont :

- Supprimer l'utilisation des produits jetables
- Acheter d'occasion

## 3 MENAGES SUR 4 HABITENT DANS UNE MAISON INDIVIDUELLE

Parmi les ménages enquêtés, **79%** des répondants ont un **jardin privé**.

**Parmi les ménages possédant un jardin :**

- 72% déposent leurs déchets verts lors des collectes dédiées à ce flux
- 47% pratiquent le compostage de leurs déchets verts
- 25% broient leurs déchets verts
- 12% amènent leurs déchets verts en déchetterie
- 2% jettent leurs déchets verts avec leurs ordures ménagères

## 1 MENAGE SUR 2 PRATIQUE LE COMPOSTAGE

**Parmi les ménages pratiquant le compostage :**

- **80%** compostent les déchets de jardin
- **91%** compostent les déchets de cuisine
- **18%** donnent leurs déchets à leurs animaux

Plus de **41%** des ménages pratiquent le compostage via un composteur individuel acheté par leur soin, **33%** via un composteur individuel fourni par la collectivité, **23%** en faisant un tas au fond du jardin et **5%** via un composteur collectif ou partagé.

**Parmi les ménages ne pratiquant pas le compostage :**

- **73%** n'ont **pas de composteur**
- **47%** craignent les **nuisances** (odeurs, insectes, nuisibles...)
- **41%** ne saurait **pas quoi faire du compost**
- **32%** n'ont **pas de jardin**
- **33%** ne sont **pas assez informés** sur cette pratique ou **ne savent pas comment faire**
- **14%** manquent de temps

## PISTES D'AMELIORATIONS

Voici les points que les répondants ont souhaité faire remonter et qui sont donc des pistes d'amélioration des services de l'ACSO :

- Installer des points de collecte des déchets dans les quartiers y compris les quartiers pavillonnaires
- Remettre en place un ramassage trimestriel des encombrants pour éviter les dépôts sauvages un peu partout en ville ou hors la ville
- Ramasser les déchets verts plus tôt dans l'année, mi-mai est trop tard. Il faut passer plus souvent pour les autres déchets pour ne pas inciter les ménages à jeter ces déchets dans les ordures ménagères.
- Installer des distributeurs de sacs pour les déjections canines
- Mettre en place des collectes d'électroménagers
- Remettre en place la collecte des encombrants
- Être vigilant face aux comportements des prestataires de collecte qui collectent les déchets recyclables et non recyclables en même temps, au lieu de respecter la collecte séparée de ces deux flux
- Être plus strict face aux dépôt sauvages (amendes)

## Chapitre 3 Les acteurs impliqués dans la prévention sur l'ACSO

Un recensement d'une 100<sup>e</sup> d'acteurs pouvant intervenir sur des actions de prévention sur le territoire de l'ACSO a été réalisé.

Grâce à la cartographie des acteurs et aux critères de sélection, **18** acteurs du territoire ont été sollicités pour des entretiens en visio-conférence **entre octobre 2023 et janvier 2024**. Ces échanges, d'une heure environ, étaient destinés à les informer sur la démarche du PLPDMA et à connaître les actions de prévention qu'ils réalisent, leur motivation pour participation aux groupes de travail du PLPDMA. Les échanges ont permis d'évoquer les freins et difficultés rencontrés, leurs attentes et souhaits d'actions à mettre dans le plan d'action du PLPDMA. Les acteurs ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Leur typologie : administrations, établissements scolaires, associations, bailleurs, représentants d'entreprises
- Leur implication dans les actions de prévention.



Type d'acteur	Structure	Action potentielle	Réponse ou pas
Administration	SMDO	Actions de prévention sur CASO, sur autres collectivité	Echanges réalisés
	Commune de Nogent-sur-Oise Commune de Creil	Lutte contre le gaspillage alimentaire des écoles, don alimentaire, compostage, gestion des espaces verts, évènements qui incite au don, repair café...	
	Conseil départemental de l'Oise	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	N'a pas répondu car a relancé un marché sur le sujet, auquel Elcimai aurait été susceptible de répondre
Etablissements scolaires	Collège Jules Vallès Classe Citoyenneté et urbanité, école élémentaire Albert Camus	Lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, actions 0 déchets (évènements, dons cartables...), sensibilisation des élèves	Pas de réponse aux diverses relances
Association	Sud Oise Recyclerie	Fonctionnement, difficultés, points forts	Echange réalisé
	ECO'LOGIS C.L.C.V Consommation Logement et Cadre de Vie (Creil)	Actions réalisées, difficultés, points forts	Echanges réalisés
	Association des habitants des Fonds de Montataire et de Nogent Association animation du moulin Centre social "le trait d'union" Association JADE Jardins Familiaux de l'Oise Jardins Familiaux de St Leu		Pas de réponse aux diverses relances
	Oise Habitat		Potentialité de développement des jardins partagés, animations de quartier pour relayer des sujets 0 déchets, partage d'objets, actions sur la réduction des déchets qui pourraient être intéressantes
Bailleurs	Syndic de copropriété la Roseraie	Pas de réponse aux diverses relances	
Représentants d'entreprises	CCI Oise Hauts-de-France	Actions réalisées auprès des professionnels	Echange réalisé

*Acteurs sollicités*

## 1.1/ Bilan des entretiens

### LES BAILLEURS (OISE HABITAT)



Une sensibilisation du Codir  
Action de sensibilisation en pied  
d'immeuble avec un **village éco  
citoyen**, sur des cages d'escalier  
**Déchèterie mobile** avec Sud Oise  
Recyclerie  
Des actions sur le **pouvoir d'achat**  
: cuisiner les restes, faire sa lessive,  
kit éco (ampoules LED, mousseur)  
De la communication : 1 pour 1  
Des **jardins familiaux, animés  
par l'association** des jardins de la  
Chanterelle  
Des partenaires : ACSO, IFEP, villes

Des moyens limités  
**Echec d'une opération  
de compostage en pied  
d'immeuble**, avec tous les  
moyens mis pour qu'elle  
réussisse  
Problèmes de **rats** ajoutés  
avec les composteurs  
collectifs  
Attente de composteurs sur  
les jardins familiaux,  
déchets verts mis dans des  
sacs

### LES ASSOCIATIONS

#### Sud Oise Recyclerie



Une **recyclerie modèle**, qui fonctionne  
bien  
Propose des prestations  
complémentaires : enlèvement à  
domicile, fin de brocantes, recyclerie  
mobile  
Partenariat avec Valdélia pour les  
professionnels  
**Clientèle demandeuse** : besoin social  
+ conviction écologique, touche 2 cibles  
Liens forts avec l'ACSO, les communes,  
les maisons de quartier  
**Projet d'une recyclerie du bâtiment**

**Manque de place**  
Besoin d'aide financière  
pour développer la  
réparation des appareils  
électriques, notamment  
les PAM  
Baisse des sorties  
positives des emplois  
d'insertion après Covid  
**Beaucoup de  
solicitations** des  
collectivités et du SMDO

## Les jardins familiaux de l'Oise et les Jardins Familiaux de Saint-Leu



430 adhérents sur Creil, 77 sur Villers-Saint-Paul, 233 à Nogent, 24 à Saint-Leu. 25 jardiniers sont adhérents de l'association à St Leu

Possibilité d'avoir des **composteurs gratuits**?  
Jardins familiaux de l'Oise : Au fil du temps, la terre n'est plus enrichie  
**Dépôts sauvages**, déchets verts qui s'accumulent  
Manque d'eau

## Autres associations, CLCV, Eco-Logis



Motivés pour agir

CLCV : la réduction des **déchets plastiques** est un des objectifs de la commission environnement (exposition, bar à eau, projet d'actions sur la réduction des emballages en sortie de grande surface)

Partenariat avec le **carnaval des possibles de l'Oise, AU5V** (vélo)

Suit l'évolution de la **réparation** des équipements électroniques et électrique  
Eco Logis : travaille sur demande des bailleurs, dispose d'un **appartement pédagogique**, sur le « bien vivre dans son logement » avec 2 appartements en carton itinérants + **appartement extérieur** format barnum

Font des **animations** sur les thèmes : mieux jeter c'est économiser, astuces entretien par pièce, éco fabrication, mon eco'conso

Peuvent intervenir auprès des Villes, des écoles

Pour Eco Logis être **davantage connu** par les municipalités

Obtenir des **financements**

Variabilité de l'activité : pic au printemps, moins d'animation en hiver



Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) va tenir des **ateliers Do It Yourself** pour réaliser ses propres produits ménagers ou de cosmétiques.

## LES ACTEURS INSTITUTIONNELS



Nombreuses actions du SMDOise :  
 Organisation d'une **journée d'échanges** 1 fois/an ; **communication** sur la prévention (sur les réseaux, guides, formation, jeu pédagogique à venir sur la prévention), **financement** du réemploi - compostage, **formation** des référents composteurs  
 Travail sur **l'éco exemplarité des évènements** avec un label

La CCI peut animer des démarches d'EIT (**écologie industrielle territoriale**). Elle peut accompagner les entreprises du territoire sur la thématique déchets.

Il existe le **fonds tourisme durable** qui peut être intéressant pour le PLPDMA

Des actions en cours/réflexion au niveau des villes (gaspillage alimentaire, propreté, éco ambassadeurs, maraîchage urbain...)

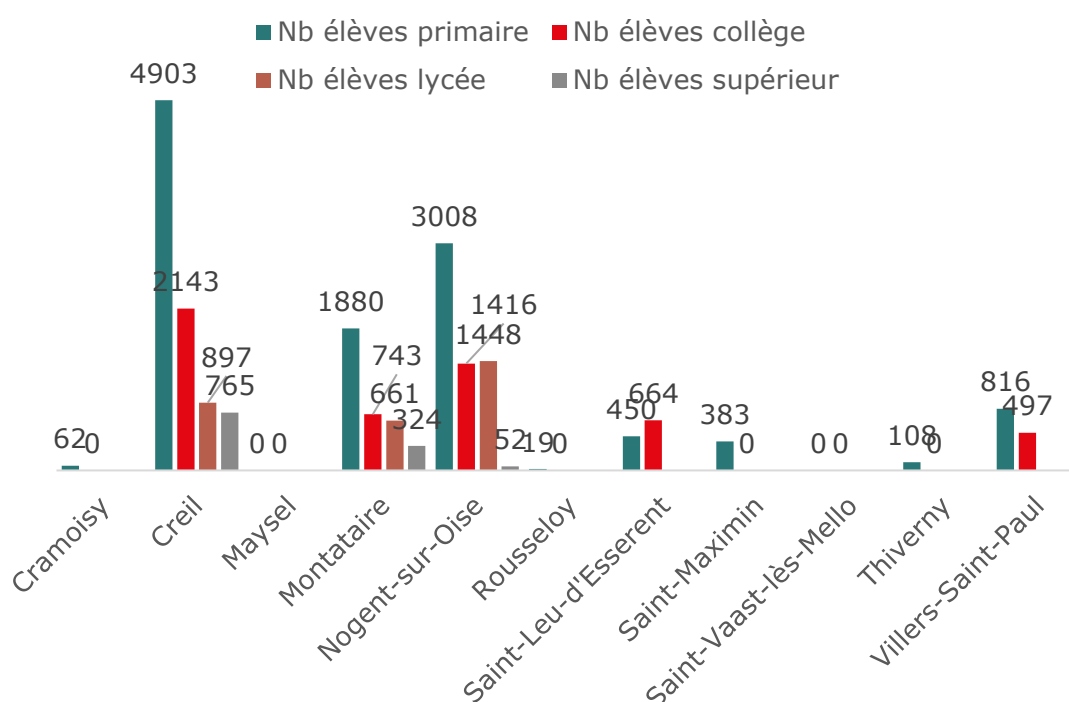
Etablir une **convention entre la CCI et l'agglomération** pour réaliser des diagnostics déchets

# LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

## ✓ Vision globale

Au sein des 11 communes de l'ACSO, 35 écoles maternelles, 27 élémentaires, 11 écoles primaires, 12 établissements secondaires (collèges et lycées) et 6 sites d'enseignement supérieur sont présents. 44% des élèves sont en écoles primaires, 44% en établissements secondaires et 12% en établissements supérieurs<sup>6</sup>.

Nb d'élèves dans les établissements scolaires du territoire



Une action de prévention des déchets importante concerne le gaspillage alimentaire, notamment dans les cantines. L'ADEME donne des ratios concernant le gaspillage alimentaire par typologie d'établissements et par élève.

Type d'établissement	Moyenne ADEME en g/personne/repas
Ecole primaire	120
Collège / Lycée	Entre 100 et 115
Etablissements supérieurs	100

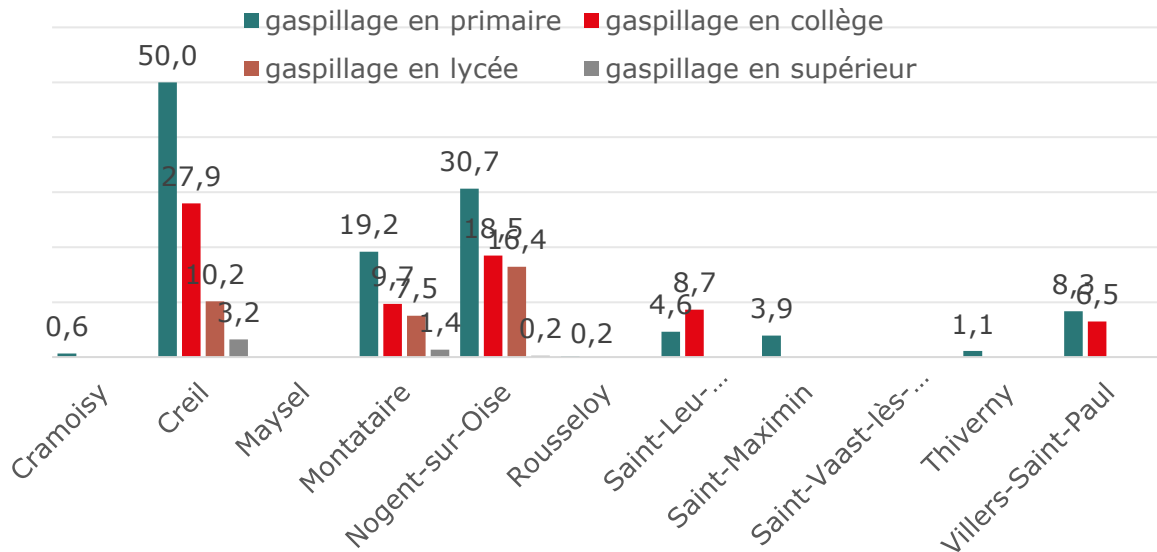
*Ratios de gaspillage alimentaire (ADEME, 2016)*

<sup>6</sup> source <https://data.education.gouv.fr/>



En tenant compte de ces ratios, d'un taux de fréquentation des cantines et d'un nombre de jours d'ouverture, ce sont près de **230 tonnes de nourriture qui est gaspillée par an.**

Estimation du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire



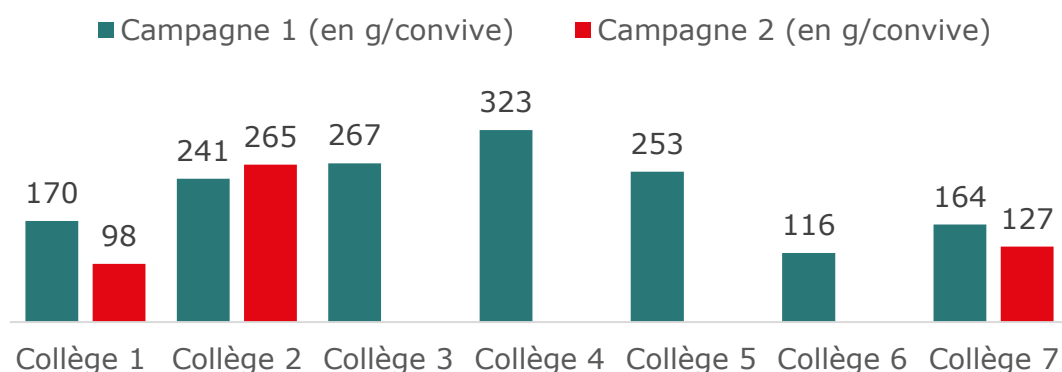
**/ Action du département de l'Oise, pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges**

Sous l'impulsion du département dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, des pesées ont été réalisées dans des collèges du département, dont certains localisés sur l'ACSO.

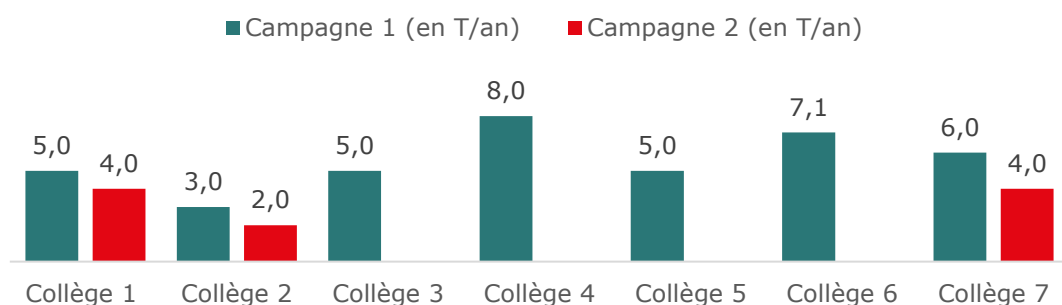
Collèges	Moyenne en g/personne/repas
Collège 1	Pesée 1 : 254
	Pesée 2 : 216
Collège 2	323
Collège 3	263
Collège 4	253
Collège 5	116
Collège 6	Pesée 1 : 172
	Pesée 2 : 98
Collège 7	Pesée 1 : 241
	Pesée 2 : 265

Ratios de gaspillage alimentaire (Département de l'Oise, 2021)

## Restes en service et retours plateaux (en g/convive/repas)



## Quantités gaspillées (en tonne/an)



**Les collégiens de 5 communes du territoire** préconisent des actions de prévention pour leurs cantines :

- Mettre en place une table de troc ou un frigo troc
- Mettre en place une analyse simple du retour plateau
- Organiser un challenge anti-gaspillage entre niveaux
- Sensibiliser et communiquer sur le gaspillage alimentaire (ex : gâchimètre de pain) et sur la gestion des biodéchets (tri, compostage, méthanisation)
- Mettre en place un composteur
- Présenter le pain autrement (emplacement, découpe)
- Adapter les portions aux différentes faims
- Prévoir un temps suffisant pour le déjeuner (minimum 20 minutes à table)
- Estimer au mieux le nombre de convives (communication entre services, logiciel) et adapter les grammages en fonction
- Améliorer la présentation des plats pour aiguïser l'appétit
- Mettre en place le tri dans l'établissement
- Optimiser la conservation des aliments présentés
- Réutiliser les restes en distribution de la veille

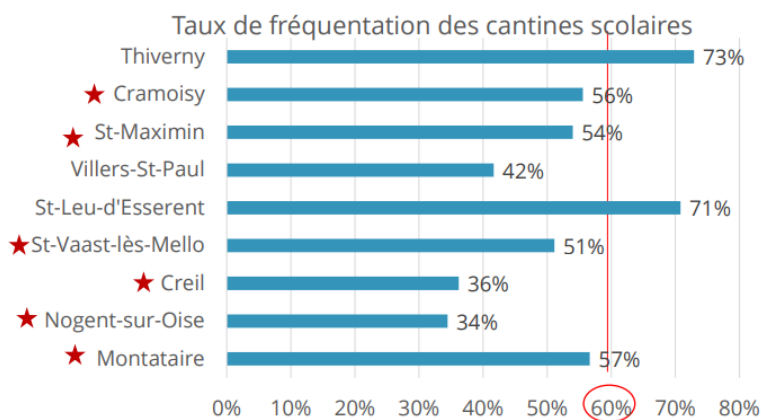
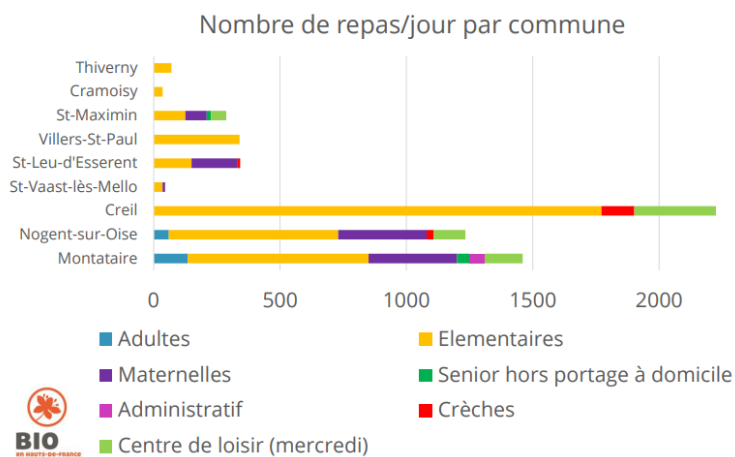
**Challengés**, les collégiens ont entamé une démarche d'autonomisation de leur établissement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.



## Actions des communes pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre du PAT (programme alimentaire territorial). Sur les 11 communes, Maysel n'a pas d'école et Rousseloy est en regroupement avec Bury. Sur les 9 communes de l'ACSO, 4 887/jour repas scolaires sont servis dont 62% en élémentaire et 38% en maternelle. Le taux de fréquentation moyen est faible (60% contre 70-75% au niveau national). Montataire dispose d'une cuisine centrale, les autres communes passent par un prestataire qui livre les repas en liaison froide. C'est sur Montataire que les taux de satisfaction sont les plus élevés.

**Il est prévu de réaliser des formations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.**



## Résultats de l'enquête

### Le respect de la loi EGalim – volet gaspillage

Rappel : Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réaliser un diagnostic préalable.

- o Toutes les communes ont mis en place le grammage différencié élémentaire/maternelle
- o 2 communes n'ont déclaré aucune autre action visant la réduction du gaspillage alimentaire (Creil, Villers-St-Paul)

Commune	Actions mises en place
Thiverny	Sensibilisation + valorisation : transfert d'une partie des déchets vers une ferme pédagogique de Thiverny
Saint-Leu-d'Esserent	Commandes à l'élément, pesées journalières, animations, formation personnel, petites faims/grandes faims + valorisation : poulailler => très bon retour d'expérience de ces actions
Nogent-sur-Oise	Travail sur le pain
Montataire	Grammages / pesées / registre des plats qui fonctionnent le moins
★ Cramoisy (St-Vaast-lès-Mello et St-Maximin ?)	Semaine de sensibilisation et de pesées proposée par le SIRESCO

Visuels issus de la restitution du diagnostic des services de restauration collective communaux réalisé dans le cadre du PAT par Bio en Hauts-de-France

# Chapitre 4 Axes et objectifs du PLPDMA

## 1/ Analyse AFOM

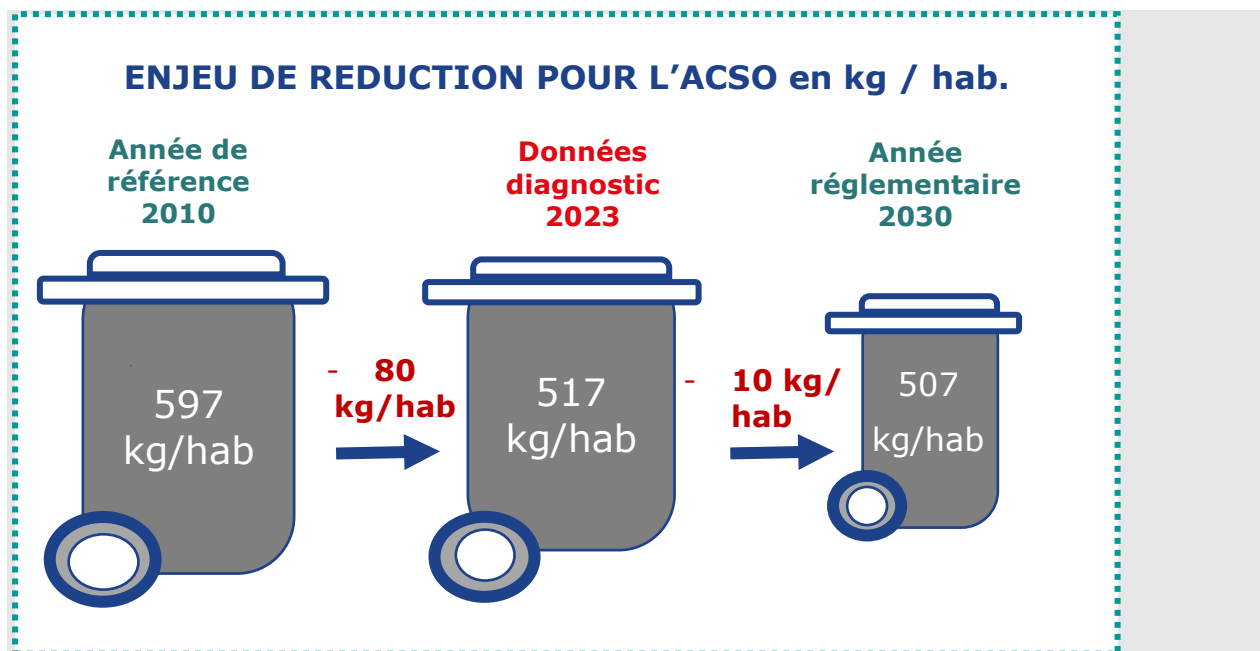
La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes de l'élaboration du PLPDMA, ainsi que les opportunités/menaces externes, liées à son environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir de l'état des lieux ainsi qu'aux échanges lors des différentes instances de concertation.

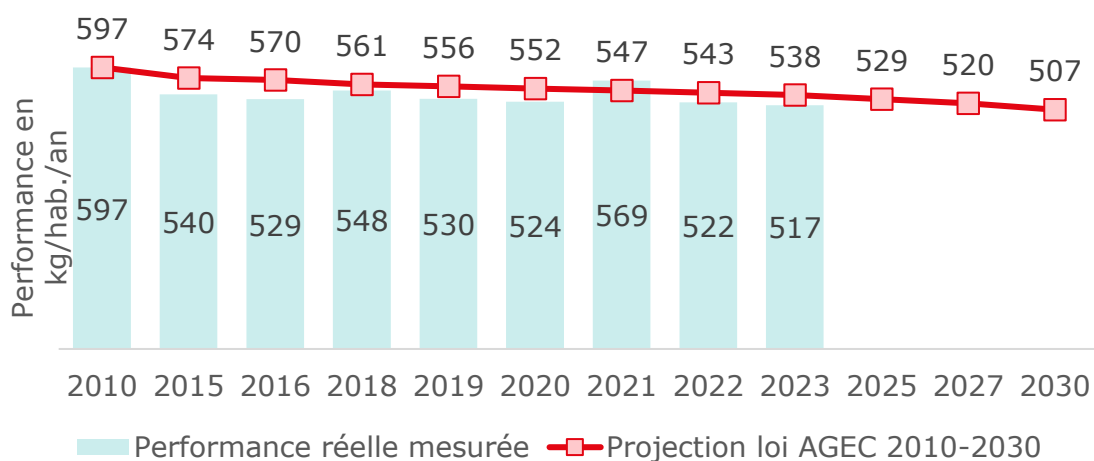
	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Des projets existants (PACET, projet de territoire, PAT) intègrent des actions de prévention</p> <p>Développement fort du compostage individuel et collectif</p> <p>Projet d'avoir une équipe de guides composteurs</p> <p>Une redevance spéciale en place pour les professionnels</p> <p>Des partenariats avec plusieurs acteurs</p>	<p>Peu de moyens humains sur la prévention</p> <p>Pas de suivi actuellement des composteurs collectifs</p> <p>Une collecte des végétaux qui n'incite pas à la prévention</p> <p>Une diversité de publics à cibler (ville, campagne, faibles revenus/revenus plus élevés)</p> <p>Un temps d'arrêt entre l'ancien PLP et le nouveau PLPDMA.</p>
	Opportunités	Menaces
Facteurs externes	<p>La présence de nombreuses associations dynamiques à associer pour le PLPDMA, demandeuses d'actions</p> <p>Des ménages, y compris en appartement, favorables au compostage, au réemploi.</p> <p>Un contexte économique contraint qui encourage des actions de prévention</p> <p>Contexte législatif incitatif : Loi AGECC, loi Climat.</p>	<p>Des acteurs à remobiliser autour de la prévention</p> <p>Vigilance à suivre les sites de compostage partagé en pied d'immeubles, pour qu'ils fonctionnent</p> <p>Des problématiques de dépôts sauvages</p> <p>Indispensable de mobiliser les bailleurs en QPV</p> <p>Des partenariats financiers à mettre en place</p> <p>Une offre économique qui n'incite pas à la prévention : fast fashion, sur emballage ...</p>

## 2/ Objectifs de réduction des DMA

L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA est défini par la loi anti gaspillage, soit une **réduction de la production de DMA de 15% en 2030 par rapport à 2010**. Cela se traduit avec les valeurs ci-dessous pour l'ACSO :



Sur la base des données de production en 2010, une projection de l'évolution de la production de DMA entre 2010 et 2030 est réalisée pour l'atteinte de l'objectif de la loi AGEC.



*Evolution du ratio de collecte des DMA et des objectifs règlementés*

# Chapitre 5 ANNEXE

## 1/ Entretiens avec les acteurs

### 1.1/ Ville de Creil

Date :	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	<b>Ville de Creil</b>
Céline GODOY Clémence SAURET	Marwan BOUHARB Chef de projet transition écologique et transition numérique Magali CAILHOL  Equipe de la transition écologique
<b><u>Introduction :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation succincte du projet : accompagnement de Creil Sud Oise dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</li><li>▪ Rappel des objectifs d'un PLPDMA : document de planification territoriale des actions de prévention sur 6 ans pour les collectivités responsables de la collecte des DMA</li><li>▪ L'élaboration du PLPDMA passe par le recensement des acteurs du territoire et de leurs actions. La collectivité est l'acteur en charge du PLPDMA mais il faut des acteurs pour conduire les actions de prévention.</li><li>▪ Précision des suites de l'entretien (réunions avec la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA), groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action) =&gt; Vous serez conviés au groupe travail pour co-construire les actions + certains acteurs seront conviés à CCES</li><li>▪ Objectifs de l'échange : Connaître les actions que vous conduisez pour réduire les déchets en quantité et en dangerosité (produits ménagers)</li></ul>	
<b>Présentation de la structure</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Equipe transition écologique de la municipalité de Creil</li><li>▪ 1,5 ETP</li></ul>	
<b>Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Font le lien entre le territoire de Creil et les actions que l'ACSO met en place</li></ul>	

## Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets ?

### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

- **Cantines scolaires** : API s'occupe de la restauration et a pour objectif de mettre en avant la qualité des produits et le circuit court. Des pesées vont être faites pour réduire le gaspillage du pain. Un questionnaire est mis en place pour savoir si les élèves ont apprécié le menu. La ville de Creil souhaite passer un cap avec API concernant l'éco-conditionnalité sur le tri des déchets, les circuits-courts et le gaspillage alimentaire.
- **Maraichage agricole** : expérimentation du maraichage urbain à Creil et sensibilisation du public en organisant des dégustations, via la recherche d'une parcelle viable pour l'agriculture biologique. Difficulté à trouver le bon terrain, projet en pause car beaucoup d'autres projets (NPNRU, cœur de ville).
- **NPNRU sur les hauts de Creil** : petit spot d'agriculture urbaine vers le quartier Guynemer, écrin de verdure qui serait disponible pour le maraichage biologique, mais n'a pas été lancé.
- **Composteurs** : 15 composteurs collectifs mis en place dans la ville mais seuls 2 ou 3 sont actifs. Chaque ville s'organise elle-même pour la gestion de ses composteurs.
- **Quartiers politique de la ville** : les directeurs d'écoles proposent des actions grâce à la subvention Cité Educative.
- **Propreté** : accompagne les structures, comme les collèges, lycées et foyers, dans des actions de collecte des déchets.
- **Brigade verte de Creil** : service dédiée avec 4 agents assermentés pour verbaliser (ex : déchets abandonnés).
- **Eco ambassadeurs** : l'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes et d'élargir ce collectif aux écoles, associations et à tous les acteurs de la commune. Un groupe inter-mairies a été créé pour essayer de dynamiser les choses. En octobre, il y a eu une campagne de sensibilisation de tous les agents de la municipalité avec une visite du SMDO, afin que les agents trient mieux et prennent conscience du bénéfice de réduire ses déchets. Les zones de tri de la municipalité vont être centralisées et une campagne a été écrite à ce sujet.
- **Tri des commerçants** : travail avec l'ACSO, afin de mieux trier et de réduire les déchets des commerçants. L'ACSO va remettre en place la redevance spéciale, du coup ce projet sur le tri est en stand-by.

- **La recyclerie** : utilisation de matériaux pour équiper les services de la commune (ex : équiper les écoles avec le mobilier récupéré en recyclerie) + envisage des visites de la recyclerie.
- **Livret d'éducation à l'environnement** : recense les actions touchant à la transition écologique avec panorama de ce qui se fait sur le territoire. Ce livret est distribué aux directeurs d'écoles et a pour objectif de mutualiser et essaimer les actions.
- **Creil Respire** : idée d'action avec une programmation large sur la transition écologique.
- **Remplacer le plastique par le carton** : travail que la ville souhaite mener en 2024. Ils ont voulu le faire lors de la fête des associations.
- **Autres actions** : 2/3 boîtes à livres à Creil, des brocantes sont organisées par la ville, des bars à eau de l'ACSO sont mises en place lors de manifestations.
- **Evènements** : semaine de la transition écologique en avril (publications sur réseaux sociaux de la ville avec des quizz, quelques articles dans le bulletin municipal, Hauts-de-France propre en mars.

**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

- **Déchets verts** : des ateliers sur le compostage ont été proposés aux habitants de Creil, mais sans grand succès. Ils ont été réalisés en partenariat avec une association qui permet de faire de l'achat en circuit court et en locavore.

**D'après vous, quels acteurs seraient à associer dans le cadre du projet de prévention des déchets de l'ACSO ? Plus largement, avez-vous connaissance d'autres acteurs du territoire ?**

- Le **centre communal d'action sociale** propose des actions sur le gaspillage alimentaire et des ateliers de diététique, notamment via le centre d'économie sociale et d'aide municipale (CESAM) qui est une épicerie sociale et un lieu de partage.
- Le **centre Georges Brassens** propose les actions suivantes : fabrication de produits naturels, réparation d'appareils électroménagers, ateliers de réparation de vêtement.
- L'association **Créons la Coop** : supermarché coopératif (3h de travail pour y avoir accès).

- Les **jardins familiaux** : géré au niveau départemental, 5 sites à Creil pour 440 jardins familiaux. La personne qui s'en occupe est âgée et ne pourra pas développer le projet davantage.

**Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

- Les bailleurs et associations sont investis sur le territoire.

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- La ville de Creil est financée par Cité Educative pour certaines actions.
- Les moyens financiers sont limités.

**Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?**

- Preneurs de tout.
- Motivations concernant les composteurs : objectif d'une ville pure et d'un déploiement plus harmonieux et efficace.
- Collègue sur gestion de proximité : déchets et nuisibles sur bailleurs



## 1.2/ Ville de Nogent sur Oise

Date :	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b> <b>Clémence SAURET</b>	<b>Céline Alfred</b> Directrice technique opérationnelle Ville de Nogent-sur-Oise
Elcimaï Environnement Le 4 janvier 2024 à 10h30	
<b><u>Introduction :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Présentation succincte du projet : on accompagne la collectivité de Creil Sud Oise dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</li><li>■ Rappel des objectifs d'un PLPDMA</li><li>■ Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action)</li></ul>	

### Présentation de la structure

- Fait partie de la direction « Ville propre » qui comprend le service éco-déchetterie, la brigade environnement et le service propreté
- Travaille au centre de ressource technique municipal
- La prévention des déchets se fait par la brigade environnementale : 135 euros d'amende si flagrant délit ou récidive, et cela peut aller jusqu'aux travaux d'offices (c'est-à-dire que le propriétaire rembourse la ville quand le dépôt de ses déchets entraîne des répercussions sur le service public et nuit à la salubrité de la ville).
- Les sacs poubelles au sol rapportent 35 000 euros à la brigade
- La brigade verbalise les véhicules qui empêchent le passage des camions et la collecte déchets mis aux pieds des colonnes (quand les flux ne correspondent pas)

#### **ETP :**

- Service éco-déchetterie : 3 ETP dont 1 responsable + 2 agents pour la collecte des dépôts sauvages. Quand l'ACSO ne collecte pas tout ou qu'il y a des dépôts sauvages, c'est à la collectivité de collecter d'après le règlement (la ville se retrouve détentrice des déchets).
- Service propreté : 3 agents pour l'ilotage + 1 camion vide les corbeilles de rues + des dépôts sauvages (non collecté pas l'ACSO). Concernant les dépôts sauvages, un tri est ensuite réalisé. Les D3E sont récupérés par Ecologic, Veolia prend en charge les déchets pouvant être valorisés sous forme d'énergie et Suez prend en charge les déchets enfouis et

valorisés sous forme biogaz. Le service éco-déchèterie permet de ramener les déchets dans le centre de ressource technique, puis de les catégoriser avant qu'ils soient collectés par les prestataires.

- La brigade : 1 agent assermenté (ASVP en charge de l'environnement et de l'insalubrité) + 1 autre agent qui accompagne.
- La brigade patrouille toute la matinée pour les dépôts sauvages puis font un point avec les responsables sur ce qu'il y a à collecter.
- Processus : la brigade entre en contact avec le riverain en question dans un premier temps s'il y a du dépôt sauvage non collecté par l'ACSO : on lui demande d'enlever du volume ou d'aller en déchetterie, un suivi est fait, c'est de la sensibilisation. Quand on a déjà été sensibilisé on verbalise.
- Quand c'est les jours de collecte, la brigade est moins sévère sur les verbalisations.
- Le riverain s'il ne dispose pas de l'information, c'est compliqué pour la ville car ne peut pas verbaliser => c'est pourquoi les riverains sont d'abord sensibilisés avant d'être verbalisés.
- Argent dépensé pour traiter les dépôts sauvages pourrait être économisé pour d'autres actions de la ville comme du mobilier urbain (1 tonne de gravât = 1 banc par exemple).
- Les personnes sensibilisées signent un acte de prévention.

#### **Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?**

- Le règlement de collecte permet de clarifier les responsabilités de l'ACSO et de la ville en termes de collecte (à quel moment elles interviennent).
- Par exemple : les sapins n'ont pas été collectés en collectif par l'ACSO, donc la ville doit prendre le relais, mais il y a un réel manque d'informations entre les 2 institutions.
- L'ACSO ne gère pas les D3E (pas d'agrément), la ville de Nogent travaille avec Ecologic pour ce flux, tout comme Creil. => seul éco-organisme avec qui la ville de Nogent travaille.
- Pour les autres flux, la ville de Nogent travaille avec Veolia et Suez (mobilier etc)
- Les cartons : l'ACSO ne collecte pas tout, donc le reste est emmené à l'incinérateur par la ville de Nogent.

**Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets) ?**

**Avez-vous des idées d'actions envisageables ?**

**Projets :**

- Un projet avec l'OPAC (le plus gros bailleur): c'est en QPV que la notion de propreté est la plus compliqué, d'autant plus avec les PAV. Il faut accentuer le travail avec les bailleurs.
- Opération en pieds d'immeuble : collecte pneu, mobilier etc. Il est nécessaire d'inciter les riverains à aller en déchetterie => Nogent à essayer de travailler avec le SMDO, mais ne sent pas d'impulsion de la part des riverains, ni du SMDO.

**Idées :**

- Il serait pertinent que l'ACSO réalise une communication ciblée peut être sous forme de calendrier, afin de rappeler les règles. Actuellement, il n'y a pas assez de visibilité ou lisibilité, notamment quand on en vient à la verbalisation => la communication pourrait être rappelée dans l'acte de verbalisation.
- Il faut travailler sur comment avertir les gens de tous les fonctionnements concernant les déchets : expliquer l'éco-taxe et la reprise.
- Des actions, des défis à mettre en place peut être.

La prévention c'est un travail à faire avec les bailleurs et la brigade environnement.

Les agents travaillent par rapports d'infractions, ils envoient donc au procureur les rapports plutôt que comme les ASVP par GVE (en direct, sur place) => GVE seulement pour les dépôts sauvages par flagrant délit. Les rapports sont validés par les élus d'abord (avant décision du procureur) pour conserver une paix sociale dans la ville.

La brigade est en relation constante avec le commissariat de Creil, dès lors qu'il y a des infractions=> très bon contact.

Sur 11 mois, 104 rapports d'infractions réalisés : ces personnes ont d'abord été sensibilisés une 1<sup>ère</sup> et ont donc récidivés.

Constat dépôt sauvage : beaucoup de sacs OM et de mobilier.



**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

- Une association à Nogent est sensibilisée à la propreté et organise des nettoyages de quartier => la ville de Nogent pourvoie à leur besoin et les accompagne sur l'aspect logistique.
- Dans les QPV : les associations de quartiers œuvrent en faisant des opérations aux pieds des immeubles, la ville de Nogent les accompagne également sur l'aspect logistique. Les riverains sont souvent mécontents du service la ville, mais la direction ne peut pas dire qu'elle ne peut pas le faire car n'a pas assez d'ETP.
- SMDO : autorise la direction à déposer 20 pneus par semaine environ, même si normalement les déchetteries sont réservées aux riverains.
- ACSO : entraide entre la ville de Nogent et l'ACSO, appels réguliers pour s'arranger.
- L'OPAC propose des seaux de compost pour ses résidents, mais pas encore de réelle mise en place.

**D'après vous, quels acteurs seraient à associer dans le cadre du projet de prévention des déchets de l'ACSO ? Plus largement, avez-vous connaissance d'autres acteurs du territoire ?**

- OPAC
- Bailleurs sociaux
- CPIE
- SMDO
- Associations portant sur la propreté

**Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

- Les feuilles collectées par les agents sont traitées comme des déchets souillés même si ce sont des végétaux
- Corbeilles bi-flux du SMDO est un projet intéressant et pas mis en avant (problème de couleur et les déchets sont incinérés). En effet, le SMDO a implanté des corbeilles bi-flux => les poubelles ne sont pas jaunes (ville a acheté des sacs poubelles jaunes et tout fini à l'incinérateur). Il y a donc un problème pour garantir que c'est bien trié, mais ce n'est pas le travail du rippeur. Le projet a été imposé sans que ce soit discuté avec les villes. Pour les collectivités, c'est donc des fournitures à acheter en plus (sacs jaunes), et cela finit à l'incinérateur...
- D'autant plus que la ville estime que dans les corbeilles de rue, 80% des déchets seraient du recyclage.

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- Il faudrait se concentrer sur le tri car actuellement beaucoup de déchets ne sont pas valorisés sous forme matière (ex : corbeilles de rues, tout est incinéré y compris le recyclable)
- La ville de Nogent stock maximum 1 semaine les déchets au centre technique, donc fort besoin de rotation de la part des prestataires qui viennent collecter les déchets.
- Notion de sensibilisation importante, échange citoyen avec les écoles. Le service citoyenneté de la ville fait des interventions dans les écoles pour leur présenter différents services : propreté, déchets => il y a eu des expériences avec des composteurs dans les cantines des écoles.
- Méconnaissance des pratiques et manque de sensibilisation des riverains : Le riverain n'est pas assez informé sur les quantités, sur ce qu'il peut déposer.

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

- Participe aux journées CPIE de l'Oise ou de l'Aisne (biodiversité urbaine) => ont mis en avant l'expérience réussie de l'OPAC avec le bio-compost.

Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?

- RAS

### 1.3/ Le SMDO

<b>Date : 23/11.2023</b>	<b>Structure sollicitée :</b>
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	SMDOise
Céline GODOY, Elcimai	Marlène CUNAT, ingénieure prévention

#### Présentation de la structure

Le SMDO est le syndicat en charge du traitement des déchets de l'ACSO. Il gère aussi 40 déchèteries sur le département et le bas de quai des autres déchèteries du département.

Le syndicat dispose d'une UVE, d'un centre de tri et d'une plateforme ferroviaire à Villers Saint Paul. Il a aussi des quais de transfert.

Le SMDO va construire une 3<sup>e</sup> ligne de four pour le TVI (tout venant incinérable) et du vide de four rempli par des DIB (le SMDO perçoit une partie des recettes). Pour l'instant, le tout venant de déchèteries est enfoui sur la partie ouest, incinéré sur la partie est et une partie des Omr sont traitées par d'autres collectivités. A terme, les 2 fours suffiront pour traiter les Omr des adhérents du SMDO.

Il y a un pool animation avec une chargée animation et 2 animateurs, qui réalisent beaucoup d'actions de proximité, de manifestations.

Le SMDO réalise des caractérisations, avec des données depuis 2016 sur tout le territoire. Les caractérisations ne sont pas représentatives à l'échelle de l'ACSO. La consommation de verre a baissé, les personnes doivent consommer plus de conserves, moins de bocaux, moins d'alcool. Il y a aussi un effet honte d'aller à la borne à verre.

#### Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?

L'ACSO est adhérent au SMDO pour le traitement des déchets et les déchèteries.

#### Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets) ?

#### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

Le SMVO portait le programme de prévention sur son périmètre pour les périodes 2007-2010 et 2011-2016. L'ex CAC faisait partie de son périmètre. Le SMVO a bénéficié d'un accompagnement fort de l'ADEME via le réseau A3P.

Au début, les adhérents du SMVO communiquaient que sur le tri. Les collectivités ont commencé petit à petit à voir l'intérêt de la prévention. Le SMVO a lancé un appel à projets pour redistribuer les subventions perçues de l'ADEME sur la prévention à ses adhérents en 2013-14 en fonction des actions réalisées. En 2016, les subventions se sont arrêtées car le PLPDMA était devenu une obligation réglementaire. Le SMDO a continué à conduire des actions, mais dans une moindre mesure.

Les actions du SMDO en matière de prévention :

- Organisation d'une **journée d'échanges 1 fois/an**. Initialement, l'ADEME avait demandé l'organisation d'1 COPIL/an type CCES lors des programmes de prévention portés par le SMVO. Le SMVO a voulu rendre ces COPIL utiles pour les adhérents et a organisé des ateliers participatifs avec Espaces environnement et le CRIOC. Le Copil a été renommé journée d'échange et permet de présenter les actions du SMDO, ainsi que celles conduites par d'autres acteurs (CC)
  - Ces échanges sont aussi organisés avec d'autres collectivités de Picardie, avec un forum prévention, déchèterie, tri, Economie Circulaire et activités du syndicat.
- **La communication** sur la prévention est un axe fort du SMDO qui réalise beaucoup d'animations :
  - L'organisation de campagnes de communication sur les réseaux sociaux (le thème de la prévention est traité 1 fois/semaine),
  - Des guides sur la prévention qui sont réalisés et fournis aux collectivités avec une quantité qui leur est réservée.
  - Un guide sur le jardin au naturel.
  - La formation des responsables prévention des collectivités par les animateurs du SMDO.
  - Des visites chaque semaine du centre de traitement. Le fait de voir la fosse permet de réaliser qu'il y a des actions à faire pour réduire les déchets. Beaucoup de visites sont organisés sur l'ACSO via la classe citoyenneté, qui a déjà programmé des dates de visite sur toute l'année (nb enfants / an). Les visiteurs sont contents d'avoir fait la visite.
  - A venir : il y a un jeu pédagogique sur le tri (affiche jaune avec magnets), il y en aura un sur la prévention. Des formations sont organisées avec L&M sur la communication de proximité, les animations scolaires et le porte à porte. Le SMDO va travailler sur un module « prévention, économie circulaire ».
- Sur le réemploi, le SMDO accompagne **les recycleries avec des financements** via une subvention à la tonne réemployés.
- **Aide au compostage** : le SMDO finance des associations pour tenir un stand de sensibilisation lors d'animations. : Correlation, association qui se déplace dans toute l'Oise, Romy Sauvageot intervient sur l'aire cantilienne (aussi sur le bien-être animal), Annie O Cana a travaillé sur le PNR, connaît le sujet, dynamique, Isabelle Sauvage, dans la Somme meilleure ouvrier de France dans l'art des jardins, en tant qu'architecte des jardins. Le SMDO finance les formations des référents composteurs, 3 ½ journées le samedi matin via Collembole du côté de Beauvais,

formateur agréé ADEME. Ne fait pas de formations de guide composteur, qui sont trop lourdes (4 jours), il n'y a pas besoin de ce niveau.

- Il y a un travail sur **l'éco exemplarité des événements** avec un label s'il y a du tri, des gobelets réutilisables, une formation des bénévoles et exposants, un stand de sensibilisation du public. Des collecteurs de mégots permettent de les recycler via tchao mégot. Il n'y a pas de contrôle. Le SMDO remet un kit par collectivité avec des banderoles, des oriflammes, des collecteurs de mégots, des gobelets, des flyers. Le label est testé sur Legend Nogent, un Festival international de la country de Picardie.

### Présentation des actions conduites sur l'ACSO dans le cadre des précédents programmes de prévention

L'ex CAC et ARC étaient les 2 plus importantes collectivités du territoire. De nombreuses actions ont été conduites. Creil lançait son agenda 21 et organisait 1 événement/an qui s'est transformé depuis, avec des stands sur l'environnement.

- Travail avec le tissu associatif riche de l'ACSO :
  - Une association de traduction traduisait les messages sur les déchets aux personnes qui ne parlaient pas français
  - Travaillait avec logement francilien sur des ateliers dans la maison,
  - Travaillait avec une association de cuisine
  - Une action foyers témoins sur le gaspillage alimentaire a été organisée avec la CLCV et l'UFC Que Choisir dans 1 ou 2 immeubles à Creil en 2015
  - Travaillait avec Oise habitat et Creil sur le tri. Un test de tri a été réalisé avec un immeuble sans information, un immeuble où une sensibilisation a été réalisée, un immeuble où des sacs de précollecte ont été remis et un immeuble avec bacs poubelles sous évier, avec François Retif. Un travail de sensibilisation des sociétés de nettoyage sur le tri a été réalisé avec l'association en savoir plus, localisée à Amiens. Ce travail pourrait être reproduit pour tous les territoires, car il y a beaucoup de turn over dans les sociétés de nettoyage avec une sensibilisation régulière tous les ans ou tous les 2 ans.
- Thomas Cwendo, parti il y a 5 ans, de la maison de la ville a conduit de nombreuses actions sur le gaspillage alimentaire, des colonnes pour collecter les mégots, un compteur de GES sur 1 semaine, un affichage contre les dépôts sauvages. Un composteur collectif a été installé à Creil à la demande d'un habitant volontaire avec la maison de la ville, qui est en lien avec un réseau de 1 000 creillois. Une sensibilisation des habitants volontaires a été réalisée

**D'après vous, quels acteurs seraient à associer dans le cadre du projet de prévention des déchets de l'ACSO ? Plus largement, avez-vous connaissance d'autres acteurs du territoire ?**

- La maison de la ville éco-citoyenne est très dynamique
- Sud Oise recyclerie, qui est très performante et citée en exemple au niveau régional. C'est une vraie chance pour l'ACSO d'avoir cet acteur. Si un produit ne part pas, la recyclerie réduit le prix jusqu'à ce que le produit parte. La recyclerie collecte des produits vers l'aire cantilienne, des meubles de qualité. La recyclerie réalise plusieurs partenariats : le CCAS ou la mission locale sont venus avec des habitants chercher des habits pour un entretien d'embauche. La recyclerie dispose d'une recyclerie mobile avec un véhicule/
- La CCI a eu un projet de développer l'EIT

**Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

- La présence de nombreuses associations dynamiques à associer pour le PLPDMA : des actions de réemploi, de repair café, de vente de vêtements d'occasion sont possibles à mener avec des associations de femmes, de jeunes.
- La confection de tote bag avec des tissus issus du réemploi, des disco soups, des cours de cuisine peuvent être réalisés avec les CCAS.
- Les caractérisations montrent l'importance de réaliser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui de plus permettent aux usagers de réaliser des économies.
- Des actions à démultiplier
- Ne pas oublier la partie rurale, avec un travail à développer sur le compostage individuel.

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

Il faut des moyens humains pour suivre la réalisation des actions qui seront programmées dans le futur PLPDMA de l'ACSO. Il y a peu de moyens sur le tri des déchets à l'ACSO, et il y a déjà tout un travail terrain à réaliser dans les immeubles sur l'identification des bacs, le bon positionnement des bacs (bac OM avant le bac de tri pour éviter les erreurs).

Ne pas proposer des actions trop conceptuelles dans le PLPDMA.

Des bailleurs ont des D3E, des meubles dans les locaux poubelle. Ils paient pour l'accès en déchèteries. Il pourrait être intéressant de développer des solutions de réemploi.

Le compostage collectif sur les zones denses n'est pas la priorité.

Faire réaliser via le SMDO quelques caractérisations d'Omr supplémentaires pour avoir des résultats représentatifs à l'échelle de l'ACSO (le SMDO a des tarifs négociés pour les caractérisations).

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

Oui au niveau régional



## 1.4/ CCI de l'Oise

Date :	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	CCI
Elcimaï Environnement Céline GODOY Le 18 décembre 2023	Bastien ROSA Conseiller Entreprise Développement Durable
<b><u>Introduction :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation succincte d'Elcimaï environnement</li><li>▪ Rappel des objectifs d'un PLPDMA</li><li>▪ Explication de la phase 1 (diagnostic du territoire) et importance de la cartographie d'acteurs</li><li>▪ Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action)</li></ul>	

### Présentation de la structure

La CCI est en prise directe avec les besoins des entreprises. Elle les accompagne dans leur développement, forme leurs collaborateurs et fait entendre leurs préoccupations.

Bastien accompagne les entreprises sur les thématiques eau et déchets. Il a rejoint la CCI en septembre dernier. Il conseille les entreprises sur le respect des obligations réglementaires.

### Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?

L'ACSO a déjà réalisé des conventions avec la CCI Oise dont une sur l'Ecologie Industrielle Territoriale en 2020.

### Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets) ?

#### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

La CCI peut animer des démarches d'EIT (**écologie industrielle territoriale**). A voir si les entreprises potentiellement concernées entrent dans le cadre du PLPDMA et sont collectées par le service public.

La CCI réalise des diagnostics déchets pour la CC Thelloise dans le cadre d'activités sur le développement durable.

La CCI peut accompagner les entreprises du territoire sur la thématique déchets, les sensibiliser, réaliser des diagnostics, communiquer à propos du plan de prévention et des ateliers ainsi que participer à l'animation de ces ateliers mais pour cela il faut établir une convention entre la CCI et l'agglomération.

Les conventions sont des partenariats financés par la collectivité pour que la CCI accompagne spécifiquement les entreprises du territoire en question sur la thématique choisie, ici cela serait les déchets.

Il existe le fonds tourisme durable, pour investir dans des futures économies, à destination des restaurateurs, maisons d'hôtes, traiteurs pour agir sur :

- La réduction des déchets toxiques
- L'achat de boîtes de vrac : sucrière, sel, sauces
- La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration : formation sur la cuisine durable, la conservation des produits alimentaires ...

**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

La CCI anime une démarche d'EIT à Senlis en lien avec le PNR (parc naturel régional).

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

Il faut réussir à être en contact avec les entreprises, notamment celles dont les déchets sont gérés par le service public.

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

La CCI participe à 3 - 4 autres PLPDMA dans le département (CC Plaine d'Estrées, CC Thelloise). Ces PLPDMA en sont au stade de démarrage. Celui de la CC Plaine d'Estrées est le plus avancé avec une réunion de lancement et des ateliers prévus en janvier, dont un atelier dédié aux entreprises (14h-16h00) - pas sûr que l'horaire convienne aux activités des entreprises

**Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?**

La CCI a été conviée pour participer à la Commission Consultative de l'ACSO. Ce sera certainement Bastien qui représentera la CCI.

Il est intéressé pour participer aux ateliers du PLPDMA de l'ACSO qui seront en lien avec les entreprises. A voir s'il est possible pour lui de relayer la tenue des ateliers via une newsletter quelques semaines avant pour pouvoir toucher les entreprises.



## 1.5/ Recyclerie Creil-Sud-Oise

Date :	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b> Clémence SAURET Elcimaï Environnement Le 23 janvier 2024 à 15h00	Mélanie DUCHEMIN Directrice de la recyclerie Creil-Sud-Oise
<b><u>Introduction :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation succincte du projet : actions de prévention sur 6 ans</li><li>▪ Rappel des objectifs d'un PLPDMA</li><li>▪ On recense les acteurs et leurs actions</li><li>▪ Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action)</li></ul>	

### Présentation de la structure

- 4 communautés de commune sont engagées auprès de l'association : CCLVD, CC pays d'Oise et d'Halatte et CC Senlis Sud Oise et l'ACSO
- L'association existe depuis 2010 et a un agrément auprès de l'Etat pour être chantier insertion : 30 agents en insertion sont donc agents valoristes. Ils récupèrent les dons, les réparent puis les remettent en vente dans le magasin.
- 40 personnes composent l'association au total : 10 personnes CDD/CDI + 30 en insertion
- Quelques bénévoles (3)
- **550 tonnes d'objets divers/an** sont récupérés => tout objet est accepté à partir du moment où il peut resservir
- Le gros électroménager est réparé par 1 salarié, l'objet dispose ensuite d'une garantie
- Le dépôt d'objets se fait sur site à Villers-Saint-Paul ou par enlèvement à domicile moyennant une participation financière (90% des objets sont déposés directement sur site)
- Option débarras proposé : sur devis avec apports de bennes
- **Action fin de brocante** : l'association est présente le dimanche sur les brocantes du territoire et récupère 1T d'objets tous les dimanches environ
- L'association dispose d'un bâtiment de 1300 m<sup>2</sup> : mis à disposition gratuitement par l'ACSO (dont 600m<sup>2</sup> de magasin pour la revente de leurs objets) => **manque de place**
- L'association récupère aussi les dons et les invendus des professionnels : en partenariat avec VALDELIA pour le mobilier
- C'est la **recyclerie qui collecte et vend le plus** par rapport aux 5 autres du territoire
- Clientèle très demandeuse : certaines recycleries envoient leurs objets à l'association car n'ont pas la même demande => fort besoin social du fait de contraintes financières + conviction écologique => **touche 2 types de clients**

- Très bon taux de valorisation : ont une convention avec le SMDO (une des recycleries la plus subventionnée par le SMDO)
- Chiffres 2022 : 566 T collectées et seulement 17T rejetées (mis en benne), 46 000 visiteurs
- Certains objets ne se vendent pas et sont mis à titre gratuit : puériculture, livres, vaisselle, meubles (si non vendus au bout de 4 semaines)
- Bennes en place sur site : ECOMAISON, ECOLOGIC, ferrailles, emballages cartons/plastiques (bacs ACSO), OMR, DND en mélange, piles, néons, ampoules, bac VEOLIA pour le papier, conteneur Le Relais (linge)
- L'association amène ses bennes dans les déchetteries du SMDO (Saint-Leu-d'Esserent ou Villers-Saint-Paul)
- L'association doit payer VEOLIA pour l'enlèvement de leur benne papier, mais pratique car sont juste à côté (notamment pour le recyclage des livres)

### Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?

- ACSO a mis à disposition à l'association le bâtiment dans lequel ils sont (ACSO a pris en charge sa rénovation)
- ACSO fait la communication de la recyclerie
- Gros lien avec la mairie de Villers-Saint-Paul
- Le président de l'association est un élu communautaire de l'ACSO

### Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets ?

#### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

- D3E : point de collecte ECOLOGIC => pistes d'évolution avec les bailleurs, ont tenté de travailler plusieurs fois avec eux. On peut imaginer une collecte pour éviter les dépôts sauvages.
- **Projet : recyclerie du bâtiment** => carrelage, peinture pour éviter que ces types de déchets se retrouvent en dépôt sauvage ou en benne. L'association a sollicité les 4 communautés de communes qui sont engagées auprès de l'association, mais seule l'ACSO s'est intéressée au projet. Il y a une forte demande de la part des professionnels.
- Projet avec la CCPOH et des bailleurs au sujet des encombrants, mais les bailleurs ne se sont pas saisis du dossier.
- L'association est très sollicitée par les collectivités et le SMDO

### Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?

#### Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?

- Un conteneur réemploi est mis en place à la déchetterie de Saint-Leu : l'agent (très motivé) de la déchetterie ou les particuliers eux même place(nt) leurs objets dans le conteneur => 14T ont été récupérées l'année dernière.
- **OISE habitat** : actions de sensibilisation, **recyclerie mobile** (ancienne baraque à frite tractée où est proposé vente, collecte et sensibilisation en bas des immeubles). Des ateliers création objets sont proposés par exemple. Ces prestations sont facturées aux bailleurs. L'association peut aussi intervenir en campagne sur les places de villages, cela marche très bien car la communication est plus simple à faire/passe mieux (journal commune etc) => 3-4 fois par an.



- Travaille avec les maisons de quartiers, le CCAS pour la sensibilisation au réemploi

### Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?

- ACSO : travaille avec maison de la ville de Creil, organise des visites de la recyclerie, CCAS, mairie de Montataire => bcp de contact
- Sensibilisation : interviennent dans classes (moyenne section maternelle to CM2) => adapter création objet en fonction âge
- Collège de l'Oise et Villers st Paul
- Groupe d'adultes dans CCAS, épicerie solidaire, CCAS

### Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- La **réparation des appareils électriques** n'est pas encore optimale : l'association ne peut pas déployer un poste dédié sans aide financière extérieure, et ce n'est pas possible d'avoir des bénévoles dédiés. La directrice est persuadée que l'on peut déployer davantage la réparation des D3E. Actuellement, l'association répare le gros électroménager, mais pas le petit électroménager type aspirateur, cafetière etc. (pas de salariés avec ces compétences).
- Insertion : les contrats ont une durée de 2 ans => pour lever les freins à l'emploi : 45% de sortie positive VS 75% de sortie positive avant covid (**problèmes psychologiques, et addictions**).



## 1.6/ Oise Habitat

Date :	Structure sollicitée : Oise Habitat
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	Jean-François Deage, Responsable communication et développement social
Elcimaï Environnement	Fatma
Le 8 janvier 2023 à 15h30	

### Introduction :

- Présentation succincte d'Elcimaï environnement
- Rappel des objectifs d'un PLPDMA
- Explication de la phase 1 (diagnostic du territoire) et importance de la cartographie d'acteurs
- Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action)

### **Présentation de la structure**

Office public pour l'habitat : perçoit un abattement de taxe foncière si réalise des actions de compensation

Comme office public, a une démarche sociétale d'entreprise

A une conviction militante sur ces sujets

Mais fait avec les moyens alloués

Les interlocuteurs suivent les actions de gestion de proximité, de renouvellement urbain. Dans ce cadre, ils réalisent de la sensibilisation, des animations sur le tri et la prévention.

Fatma, arrivée depuis 3 jours, va gérer plus particulièrement ces sujets.

Il y aura une animation de la fresque du climat en Codir en janvier.

### **Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?**

- Est partenaire de l'ACSO, communication de démonstration sur la gestion de l'eau, le tri des déchets, avec le SMDO. Convention avec l'ACSO, intervient surtout sur Creil, Villers, Montataire

## Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets ?

### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

- Depuis 2016, un grand **plan de sensibilisation en pied d'immeuble** a été lancé : le village éco citoyen. Une tentative de logement témoin a été lancée, mais même à 100m, cela fonctionnait moyennement. Sont à la sortie d'immeubles, ont fait 19 rendez-vous entre 2016 et 2019, surtout pour les enfants. Environ 3 000 personnes ont bénéficié de l'animation.
- Travaille sur le **pouvoir d'achat** : cuisiner avec des restes

Oise Habitat intervient sur place avec 1 ou 2 personnes et le gardien (cela permet à ce dernier d'être reconnu comme personne ressource)

Cette action a continué avec 1 ou 2 interventions / commune chaque année.

A distribué des kits éco (ampoules LED, mousseurs)

Communication aux habitants dans le journal d'information des locataires. Notamment rappelle régulièrement le **1 pour 1**. 2 ETP d'Oise Habitat récupèrent les **encombrants** et les apportent en déchèterie. Attend la REP avec les nouvelles filières.

Il y avait des **jardins familiaux** dans les années 50. Depuis mars 2023, il y a une 50<sup>e</sup> de parcelles et une vingtaine de jardiniers. Oise Habitat est accompagné par une association nationale de jardiniers, l'association des jardins de la Chanterelle, qui anime les jardins et les accompagne vers l'autonomie sur 3 ans.

L'AG se tient tous les ans en juin, Oise Habitat voulait faire des actions sur le jardinage/compostage à ce moment.

### Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?

#### Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?

- Participe à des réunions avec **d'autres bailleurs** dans l'Oise. Les actions sont timides : le problème des nuisibles est important pour les bailleurs qui sont dubitatifs ou récalcitrants.
- Mi-janvier un rendez-vous est prévu avec la **Ville de Montataire** pour faire de la sensibilisation. L'idée est de se concentrer sur un petit nombre de locataires (10 à 100), sur une cage d'escalier. Des petites vidéos, tutos pourront être réalisés. Réflexion sur les actions à conduire, voir les récompenses à proposer (des collègues ont mis en place un système électronique qui reconnaît l'emballage et le locataire) : kit de sensibilisation pour faire sa lessive soi-même, Oise Habitat est prêt à fournir un kit par exemple.
- A Creil, il y a régulièrement des réunions de proximité. La **Ville de Creil** va lancer une étude sociologique sur la réduction des déchets.
- En 2024 Oise habitat participera à l'étude sur le comportement alimentaire, pour voir quels sont les leviers d'action possibles

- Comme l'**ACSO** lance le défi famille 0 déchets pour une 20<sup>e</sup> de foyers, Oise Habitat verra si 1 ou 2 gardiens sont intéressés, tout en veillant à ne pas avoir les mêmes personnes partout : les référents de jardin restent à ce rôle.
- Oise Habitat travaille avec l'**IFEP**, une association de médiation des jeunes dans le 78, qui est arrivée dans l'Oise depuis 2 ans. A travaillé sur la mobilité, le handicap. Elle mobilise et encadre des jeunes. Des actions peuvent être envisagées avec eux.
- Oise Habitat finance la 1/2 d'un poste de médiateur urbain à Montataire, qui intervient pour les troubles de voisinage dans le cadre des QPV (abattement de PFPB). Cela peut être un partenaire.
- Au centre Georges Brassens à Creil, possibilité de travailler avec des partenaires sur le vélo électrique collectif

### Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- Le développement de composteurs va leur rajouter des **problèmes de rats**. Il y a des expérimentations dans le nord de l'Oise avec des médiateurs de compost, des référents
- Une tentative de composteurs en pied d'immeuble a été réalisée en 2018, rue des Champs vers le siège de Oise Habitat. C'était un **no mens land végétal**. Pourtant les jeunes d'un lycée avaient été impliqués, les plantations avaient été réalisées par des enfants, le bois provenait de la recyclerie, il y a eu des ateliers compost, le message était : « venez tous, il y a du monde pour échanger ». Il n'a pas été possible de trouver de référent, le potager a été arraché. La leçon est que s'il n'y a pas quelqu'un qui surveille, c'est compliqué.
- Oise Habitat devait avoir des composteurs pour les jardins familiaux et les attend toujours. Les végétaux sont déposés dans des sacs plastiques.
- Besoin que les sujets ruissellent par le haut au niveau de Oise Habitat (d'où la fresque du climat)

## 1.7/ CLCV

Date :	Structure sollicitée :
<b><i>Entretien réalisé par :</i></b>	CLCV
Elcimaï Environnement Céline GODOY Le 7 décembre 2023	Jacqueline de Ploëg, présidente de l'Union locale Eric Barbier, trésorier de l'Union locale, président de l'union départementale  Jean Marie Brignon, président de l'Union locale, trésorier de l'union départementale

### Introduction :

- Présentation succincte d'Elcimaï environnement
- Rappel des objectifs d'un PLPDMA
- Explication de la phase 1 (diagnostic du territoire) et importance de la cartographie d'acteurs
- Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action)

### Présentation de la structure

La CLCV est une association nationale, avec des représentations territoriales dont :

- L'Union régionale des Hauts de France (Jean-Marie et Eric siègent au bureau),
- L'Union départementale dont le siège est à Creil,
- L'Union locale Creil Sud Oise qui couvre aussi l'Aire Cantilienne + 1 ou 2 communes

### Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?

L'Union locale représente les usagers dans les commissions consultatives des services publics locaux, dont les commissions du SMDO. L'Union locale représente les consommateurs au sein des commissions de l'ACSO.

### Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets) ?

#### Avez-vous des idées d'actions envisageables ?

**Beaucoup d'actions ont été réalisées dans le passé.** Il y a une 10<sup>e</sup> d'années, l'Union locale est intervenue en partenariat avec le SMDO, l'ADEME, les communes de Creil et de Nogent, Oise Habitat pour accompagner des **foyers témoins à limiter le gaspillage alimentaire**. Pendant 2 semaines les foyers témoins pesaient leurs déchets alimentaires, la 1<sup>e</sup> semaine sans action particulière, la 2<sup>e</sup> avec des informations sur les

actions de lutte contre le gaspillage (meilleure gestion des achats de légumes, réutilisation des « pertes »). Le SMDO a réalisé un bilan de l'opération, qui a permis à ces foyers une prise de conscience sur le sujet.

Au sein de la CLCV et de l'union départementale de l'Oise, il y a une commission environnement. Parmi ces objectifs importants figure la réduction des déchets et plus précisément, la **réduction des déchets plastiques**, via des solutions zéro déchet plastique. L'Union locale réalise des actions de communication via :

- Une **exposition sur les plastiques**, qui est présentée plusieurs fois par an
- Un **bar à eau** pour inciter les personnes à boire l'eau du robinet. Le bar à eau est exposé dès qu'il y a un forum d'associations (à Creil, Nogent, St Leu), et 1 fois par an au **carnaval des possibles de l'Oise** à St leu d'Esserent. Le carnaval est un collectif d'une 60e d'associations, dont la CLCV est membre, qui réalise des actions de sensibilisation sur le climat, les problèmes environnementaux dont les déchets, le bien vivre, le vivre ensemble, la pérennité de la vie sur la planète.
- Dans le journal interne de l'Oise, la CLCV a fait la promotion des recycleries du département. La notion de réparation via des associations avait été évoquée mais la CLCV n'a pas pu avoir la liste des repairs cafés.

L'Union locale avait un **projet d'actions sur la réduction des emballages** pour sensibiliser le grand public et les grandes surfaces : en sortie d'une grande surface, montrer ce que représentent les emballages par rapport aux produits achetés, évoquer l'impact et le cout de ces emballages, faire la promotion du vrac.

**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

L'union locale est adhérente à **Sud Oise recyclerie**, elle participe aux AG. Elle a fait une intervention de sensibilisation auprès des salariés de la recyclerie.

**D'après vous, quels acteurs seraient à associer dans le cadre du projet de prévention des déchets de l'ACSO ? Plus largement, avez-vous connaissance d'autres acteurs du territoire ?**

Le **carnaval des possibles de l'Oise** est un collectif d'une 60e d'associations, qui pourrait relayer les actions conduites par l'ACSO, et mettre l'ACSO en relation avec des associations intéressées.

**AUSV** est très active sur l'ACSO, elle intervient sur les mobilités douces et le vélo via la réparation de **vélos**, la vente de vélos à prix intéressants.

Il y a eu un projet de garage communautaire sur Nogent, peut être que le projet a été abandonné.

## Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?

Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?

Il faut faire connaître ce qui existe en matière de prévention.

Avant de développer le compostage, il faut agir en amont sur la lutte contre **le gaspillage alimentaire**.

Il est intéressant de développer le **compostage collectif**, mais il y a un manque d'espace, de connaissance sur le tri par les usagers. Une expérience de compostage en pied d'immeuble a été réalisée sur Gouvieux avec Oise Habitat et la collectivité. Les locataires n'étaient pas prêts, il y a un travail de réflexion à conduire sur comment mobiliser les locataires, sachant que 2% à 5% des personnes trient leurs emballages. Ils auront du mal à trier les biodéchets. Pour développer des sites il faut dans l'ordre :

- Informer les personnes que le compostage existe
- Les intéresser au compostage
- Leur montrer un site qui fonctionne bien
- Les aider à mettre en application chez eux.

Certains sites de compostage collectifs pourraient déjà voir le jour, là où se trouvent des personnes très motivées sur le site, qui pourraient servir de sites vitrines.

Il serait intéressant de connaître les actions en matière de **réparation** sur l'ACSO via le modèle associatif (repairs cafés) et les réparateurs officiels.

## Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?

La CLCV a été retenue au niveau national pour suivre l'évolution de la **réparation des équipements électroniques et électriques**, réparation qui donne droit à la prime de réparation, via la collecte de données sur :

- Le nombre d'appareils amenés en réparation,
- Le volume financier de la prime,
- Les entreprises qui réalisent des réparations.

Des 1<sup>er</sup> rapports ont été émis. La CLCV pourrait peut-être avoir la liste des réparateurs habilités par l'Etat sur le territoire de l'ACSO.

## Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ?

La CLCV est intéressée pour participer à la Commission Consultative et aux ateliers du PLPDMA, notamment sur les sujets suivants :

- L'économie circulaire, via la réutilisation, la réparation, la remise en état : moins les personnes consomment moins ça leur coûte cher. Utiliser jusqu'au bout un produit a un impact environnemental important et direct.
- Le compostage
- La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- La réduction des plastiques.

## 1.8/ Eco Logis

Date : 7 novembre 2023	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	<b>Eco'LOGIS</b>
Clémence SAURET Céline GODOY	Juliette Bulidon Responsable de service jbulidon@aivs60.org, 03 44 67 21 84
<b><u>Introduction :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation succincte du projet : accompagnement de Creil Sud Oise dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</li><li>▪ Rappel des objectifs d'un PLPDMA : document de planification territoriale des actions de prévention sur 6 ans pour les collectivités responsables de la collecte des DMA</li><li>▪ L'élaboration du PLPDMA passe par le recensement des acteurs du territoire et de leurs actions. La collectivité est l'acteur en charge du PLPDMA mais il faut des acteurs pour conduire les actions de prévention.</li><li>▪ Précision des suites de l'entretien (réunions avec la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA), <b>groupes de travail par thématique clefs</b>, co-construction d'un plan d'action) =&gt; <b>Vous serez conviés au groupe travail pour co-construire les actions</b> + certains acteurs seront conviés à CCES</li></ul>	
Objectifs de l'échange : Connaitre les actions que vous conduisez pour réduire les déchets en quantité et en dangerosité (produits ménagers)	

### Présentation de la structure

- Association loi 1901, Agence immo à vocation sociale,
- Financements état, région, quartier politique de la ville
- Ecole du logement Tandem immo

L'association est sollicitée par les bailleurs sociaux pour intervenir sous l'angle environnement, intervient en pied d'immeuble.

Les ¾ du public vient de l'ACSO dont la moitié de Nogent sur Oise. La cible va de 7 à 77 ans.

L'association a un support d'animation à Nogent sur Oise depuis 2016 sous la forme d'un **appartement pédagogique, sur le « bien vivre dans son logement »** avec 2 appartements en carton **itinérants** (expo de 36m<sup>2</sup>,

cartons de 2m de long, décor qui représente les 4 pièces : cuisine, pièce de vie, salle d'eau, chambre).

Depuis avril l'association développe un **appartement extérieur format barnum** qui représente les visuels du logement pour des expo en pied d'immeuble, manifestations. Capacité de 7 à 8 personnes dans un stand.

Actions suite au constat de questions récurrentes sur le comment bien vivre dans son logement : sécurité domestique, comment réduire ses déchets. A été étendu à tout autre logement pas que tandem. Les visuels de l'exposition ont été créés par l'association.

Visuels de l'expo sur des questions qui interpellent le public :

- Astuce de la poule
- Recycler textile : borne de tri, recyclerie => que d'abord tombe dans seconde main
- Sac cabas
- Stop pub
- Limiter emballage jetable, utiliser bocaux
- Cigarette : transformé en vélo



Intervient aussi sans support, chez des partenaires (moyennant financement des ateliers) ou chez les bailleurs sociaux.

**Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets) ?**

**Avez-vous des idées d'actions envisageables ?**

Les thématiques d'animation :

- Economique (éco gestes)
- Droit et devoir du locataire
- Sécurité
- Santé
- Environnement : qualité de l'air (identifier les différentes sources de pollution de l'intérieur, diffuseur d'ambiance fait maison)



**Bien vivre dans son logement :**

Mieux jeter c'est économiser : découverte d'alternatives pour réduire nos déchets Pas sur le tri, d'autres partenaires le font, a déjà été présenté plein de fois.:

- Identifier ce qu'ils jettent le plus au quotidien : pourquoi telle personne n'a plus ce flux (gourde, bouteille en verre etc)
- Qu'est-ce qu'ils peuvent faire pour réduire les déchets => informer que ça existe
  - o Contenant pour acheter en vrac : fabrication des bee wraps
  - o Fleche du temps : dégradation naturelle prend du temps
  - o Eau du robinet moins chère

Des fois les personnes ne comprennent pas pourquoi jeter dans la fenêtre c'est embêtant. Les animations les intéressent car les personnes ne savaient pas. C'est un 1<sup>er</sup> niveau d'information

Travaille avec SMDO

Astuces entretien par pièce :

- Cuisine : fabrication d'un spray nettoyant multi surface
- SDB : pierre argile et anti-moisissure
- Linge : astuces entretien linge et des appareils => fabrication de lessive et d'un parfum de linge
- En cours de création sur les WC

### Eco fabrication :

- Revalorisation des textiles : que faire d'un textile usager : le donner au petit frère, le donner dans une brocante, borne de tri (créée emploi, isolant). Réutilisation sous la forme d'une éponge recyclée, de la fabrication d'un sac en tissu sans machine à coudre + A partir de vieux tee shirt : tote bag
- Fabrication d'emballage réutilisable en cire d'abeille => sensibilisation sur l'utilisation des textiles et toutes les possibilités de seconde vie
- Fabrication de cosmétiques maisons, plus sains : découverte d'alternatives aux cosmétiques industriels (liminent, lingette etc)
- Natur art : pâte à modeler et peinture gonflante

### **Mon eco'conso**

- Réduire le gaspillage alimentaire : réalisation d'une recette anti-gaspi / compote au micro-onde => public en hébergement social, colis alimentaire qu'ils ne savent pas cuisiner, Comment bien conserver ses aliments
- Jardinage :
  - o Initiation plantation semis, échanges sur des fruits et légumes de saison, insectes
  - o Découverte d'alternatives pour varier sa conso de sucre
  - o Réalisation de douceurs sucrées et salées

Le regard comment intéresser les personnes

**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

- Retrouve souvent le SMDO lors d'animations

Intervient sur toute l'Oise, travaille sur demande des bailleurs : Oise Habitat, OPAC de l'Oise sur Nogent, St Maximin, Centre hubert docker à Montataire. A travaillé avec CDC habitat (adoma) foyers hébergement, lors de l'ouverture d'une nouvelle résidence. A travaillé avec 1001 via habitats sur nuisibles, mais collaboration rare. Travaille peu avec Claisance sur Nogent, quartier du rocher, plus compliqué car en réorganisation

Quand l'association sort des appartements permanents fixes, elle reçoit des financements

- Peut intervenir auprès des Villes dans le cadre du développement durable via un financement au travers des contrats politique de la ville (avec l'aire cantilienne par ex).
- Peut intervenir auprès des écoles. Travaille avec la ligue de l'enseignement dans les classes pour des sensibilisations 1 fois par mois => classes citoyenneté et urbanité. Beaucoup d'écoles sont intéressées mais elles n'ont pas de budget.
  - Tarifs tout compris pour 2h d'animation : 250€HT, moitié prix pour écoles
- L'Agglo et les communes les sollicitent sur des évènements comme le forum du développement durable
- Villers St Paul : sollicite pour intervenir le matin en même temps que l'ouverture de l'épicerie sociale. Animation d'1h
- 1 fois/mois se déplace dans les classes de l'ACSO. La ligue de l'enseignement, classes citoyenneté et urbanité
- Intervient dans l'association Intermède à Creil via Oise Habitat : sur Plateau de Creil, beaucoup de logements :
- Travaille avec un centre d'hébergement ADARS : intervention sur la thématique de leur choix : semaine du bien-être, gaspi alim
- Sur Villers St Paul : camping, Samu social éco alia. Le centre d'hébergement a créé AMI : d'anciens grands marginaux habitent dans mobil home. En 2022, les ont informés sur bien vivre dans son appartement => encombrements, aération, bien vivre (faire des éco) . Intervention directement dans leur domicile
- Centres de loisirs viennent chez eux, collège de Nogent sur Oise
- St Leu : travaille avec IME (enfants en situation de handicap), fabriquent le tawashi

**D'après vous, quels acteurs seraient à associer dans le cadre du projet de prévention des déchets de l'ACSO ? Plus largement, avez-vous connaissance d'autres acteurs du territoire ?**

- Bailleurs sociaux, SMDO, recycleries, écoles, centre d'hébergement

**Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

- Economie
- Apprentissage

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- Davantage connu par les municipalités
- Financement : associations de quartiers
- Difficultés : pic au printemps => hiver moins d'animation
- Ouvert en 2016 : 3008 personnes sensibilisés jusqu'à fin 2022.
- Très peu d'individuel
- 2021 : 2300 personnes reçues/ 3008 au 31/12/2022
- Proche de la barre des 4100 au 31 octobre
- 70 personnes lors des stands, foires, events
- Format 2h autour de la table
- Sensibilisation flash ou plus en profondeur

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

- Pas pour le moment

**Quelles sont vos motivations et attentes quant à votre participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?**

- Intéressée pour participer au PLPDMA



## 1.9/ Jardins familiaux de l'Oise

Date :	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par :</u></b>	Jardins Familiaux de l'OISE
Elcimaï Environnement	Bernard Frémont
Le <b>30 janvier 2024</b> à 14h30	Président

**Introduction :**

- Présentation succincte du projet : actions de prévention sur 6 ans
- Rappel des objectifs d'un PLPDMA
- On recense les acteurs et leurs actions
- Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action) => Vous serez conviés au groupe travail pour construire les actions + certains acteurs seront conviés à CCES

### Présentation de la structure

- Association loi 1901 qui dépend de l'Oise (créé il y a 103 ans) : dispose de 430 jardins sur la ville de Creil
- Convention avec la ville pour la gestion des jardins : les terrains appartiennent à la ville, l'association gère les jardins de la ville via un règlement intérieur établi entre la mairie et les jardins
- Les adhérents sont des particuliers ou des associations (ex : Femmes sans frontière)
- Des parcelles et des semences sont mises à disposition des adhérents en échange d'une cotisation à l'année
- 5 800 adhérents dans tous les jardins familiaux de l'Oise
- Prix fournisseur pour les semences (20 ct par mètre carré)
- **Nombre d'adhérents sur l'ACSO : Creil (430), Villers-Saint-Paul (77), Nogent (233), Saint-Leu (24).** Chaque jardin est indépendant.
- 260 composteurs disponibles pour 430 jardins à Creil
- Des jardins ont été repris en 2005 par la ville : l'association a perdu 400 jardins environ.
- Il y a une détérioration des jardins au fur et à mesure des années, la terre n'est plus enrichie. Pourtant de la fumure est gratuitement mise à disposition par les écuries, mais il y a un changement dans les pratiques.

### Quel est votre lien avec l'ACSO (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?

- L'agglomération fait payer les composteurs à l'association : ils sont donc financés par les cotisations => possibilité gratuité ?
- La mairie met à disposition les jardins

**Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets ?**

**Avez-vous des idées d'actions envisageables ?**

- Projet : que les jardins deviennent présentables, qu'il n'y ait plus de déchets verts qui s'accumulent. Les jardins sont aussi victimes de dépôts sauvages de déchets (OMR) sur les sites qui ne sont pas fermés.
- La ville ramasse les déchets verts des jardins seulement tous les 3/6 mois : malgré de nombreuses demandes de la part de l'association, rien n'est fait du côté de la ville.
- Le site du Moulin est propre (site fermé), mais de la terre est jetée avec les déchets verts alors que ça ne devrait pas être mélangé.

**Avez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (ayant la même typologie de structure que vous ou non) ?**

**Quel est le rôle de votre structure dans ce(s) partenariat(s) (portage de projet, partenariat technique ou financier, etc.) ?**

- L'association est en contact avec les jardins familiaux des autres territoires : Mr Frémont participe aux assemblées générales, une douzaine par an, cela lui permet d'avoir une vue générale sur les sites.

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- Les déchets verts sont placés dans les OMR, car les jardins sont ouverts et tout est mis en mélange par les personnes qui viennent faire du dépôt sauvage.
- Les déchets mélangés coûtent très cher à traiter.
- L'association n'arrive pas à contrôler les déchets.
- La brigade verte pourrait contrôler les déchets déposés des jardins : des contraventions feraient réfléchir les gens.
- Besoins : les jardins ont été réhabilités en 2005 via des aides régionales et départementales, mais avec le changement climatique les jardins n'ont plus assez d'eau. Actuellement, l'association a de l'eau grâce aux abris jardins. Mr Frémont a demandé à la ville de mettre des bornes pour avoir un accès à l'eau dans 230 jardins. Les adhérents paient l'eau en fonction de leur besoin. Ce sujet est en étude à la mairie, réunion en septembre.

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

- Au niveau du département avec les jardins (52 villes avec des jardins)

**Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?**

- Oui Mr Frémont souhaite participer aux GT

## 1.10/ Les jardins familiaux de Saint Leu

Date : 22 décembre 2023	Structure sollicitée :
<b><u>Entretien réalisé par</u></b> <b><u>Clémence SAURET</u></b>	Association Jardins Familiaux de Saint-Leu
Elcimaï Environnement Le 22 décembre 2023 à 14h00	Pierre FIRON, Président 06 24 16 01 95 firon.pierre@neuf.fr
<b><u>Introduction :</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation succincte du projet : actions de prévention sur 6 ans</li><li>▪ Rappel des objectifs d'un PLPDMA</li><li>▪ On recense les acteurs et leurs actions</li><li>▪ Précision des suites de l'entretien (réunion CCES, groupes de travail par thématique clefs, co-construction d'un plan d'action) =&gt; Vous serez conviés au groupe travail pour construire les actions + certains acteurs seront conviés à CCES</li></ul>	

### Présentation de la structure (nb adhérents, compostent ? pratiques éco jardinage, besoins)

- 25 jardiniers, qui sont adhérents de l'association, à St Leu
- Au global, 5 000 jardiniers environ sur tout le territoire de l'ACSO, toutes associations « jardins familiaux » comprises
- L'association est un groupement de jardiniers
- Mr Firon est président depuis 3-4 ans / revote le conseil d'administration le 13 janvier
- Mr Leblond gère les jardins familiaux de tout l'Oise
- 25 parcelles sont louées à l'année
- Il y a un règlement intérieur pour assurer le bon fonctionnement de l'association
- Chaque jardinier cultive sa parcelle indépendamment
- Les composteurs sont individuels par parcelle, les jardiniers alimentent eux-mêmes leurs composteurs individuels (1 m2 de haut et 80x80 cm)
- Pas de poules car amènent des nuisibles
- Pour la mise en place des composteurs actuels, les anciens présidents ont dû s'adresser à l'ACSO (Mr Firon n'a pas plus d'informations)

### **Fonctionnement :**

- Les personnes souhaitant avoir une parcelle font la demande à l'association, puis sont mis sur liste d'attente
- Les propriétaires terrain louent parcelles à l'association => fermage
- Les jardiniers paient leur contribution à l'association afin que la location des terrains soient possibles : 200 m2 pour environ 30-50 euros/an
- Les personnes qui louent les parcelles (jardiniers) se débrouillent elles-mêmes pour arroser : il y a une cabane qui récupère eau de pluie sur le terrain des jardins.

- Certaines communes ont plus de moyens et fournissent l'eau pour une location de parcelle un peu plus élevée.

**Quel est votre lien avec l'ACSO Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (quel type de collaboration, avec quel service / personne êtes-vous en lien, etc.) ?**

- L'association n'a pas trop affaire à l'ACSO : s'ils ont besoin de composteurs supplémentaires il s'adresserait à eux.

**Quelles actions avez-vous déjà réalisées et quels sont vos projets à venir en termes de prévention & de réduction des déchets ?**

**Avez-vous des idées d'actions envisageables ?**

- Solidarité, échange de légumes, conseils partagés

Idées : RAS

**Identifiez-vous des points forts et/ou des opportunités favorables sur le territoire de l'ACSO pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

- Cela permet de minimiser les impacts du territoire

**Identifiez-vous des besoins et/ou des difficultés pour le développement d'actions de prévention des déchets ?**

*Exemple : gouvernance, financement, communication, réglementation, possibilités d'intervention ?*

- Besoins : composteurs + tous les ans l'association monte un dossier pour avoir des aides car les contributions des adhérents sont faibles (pour financer l'achat de clôtures par exemple)
- La mairie finance l'association

**Etes-vous impliqués dans d'autres groupes de travail ou instances de réflexion autour des thématiques de prévention (au niveau local, national) ?**

- RAS, pas de besoin particulier

**Quelles sont vos motivations et attentes quant à la participation au PLPDMA de l'ACSO ? Et quelles sont les modalités d'intervention que vous souhaiteriez ?**

- En attente de nos invitations aux GT



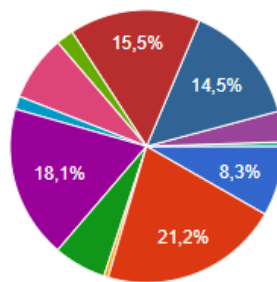
## 2/ Détail de l'enquête usagers

### Profil du répondant

Dans quelle commune de la CA Creil Sud Oise habitez-vous (résidence principale ou secondaire) ?

 Copier

193 réponses



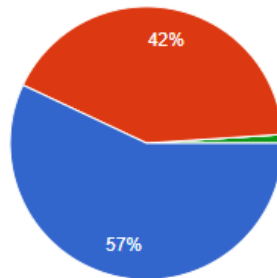
- Cramoisy
- Creil
- Maysel
- Montataire
- Nogent-sur-Oise
- Rousseloy
- Saint-Maximim
- Thiverny
- Villers-Saint-Paul
- Saint-Leu-d'Esserent
- Saint-Vaast-lès-Mello
- Autre

▲ 1/2 ▼

Vous êtes :

193 réponses

 Copier

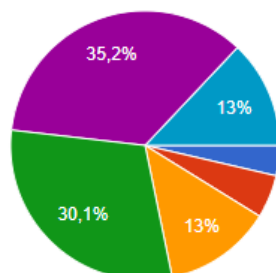


- Une femme
- Un homme
- Neutre
- Je ne souhaite pas le préciser

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

193 réponses

 Copier

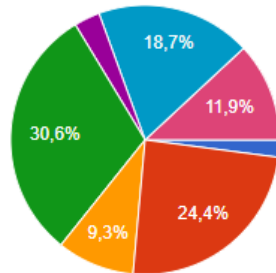


- < 18 ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 34 ans
- 35 - 49 ans
- 50 - 64 ans
- 65 ans et plus

### A quelle catégorie socioprofessionnelle appartenez-vous ?

 Copier

193 réponses

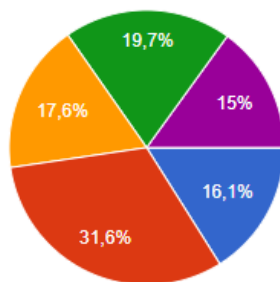


- Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Retraité
- Autre inactif

### Combien de personnes vivent dans votre foyer, vous compris ?

 Copier

193 réponses

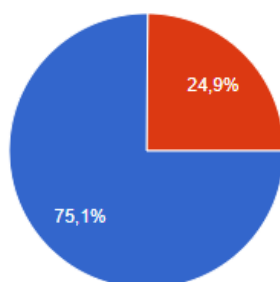


- 1 personne
- 2 personnes
- 3 personnes
- 4 personnes
- 5 personnes et plus
- Ne sait pas / ne souhaite pas répondre

### Vous habitez...

 Copier

193 réponses



- En maison individuelle
- En appartement

### Il s'agit de votre résidence...

 Copier

193 réponses

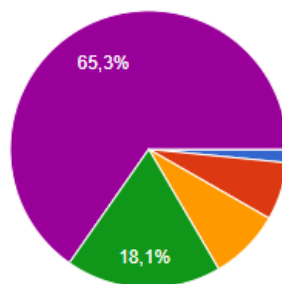


- Principale
- Secondaire

### Depuis combien de temps habitez-vous dans votre commune ?

 Copier

193 réponses



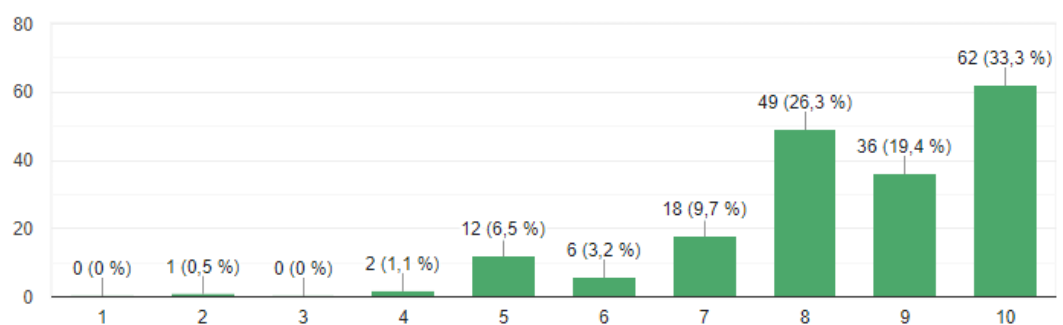
- Moins d'1 an
- De 1 an à moins de 3 ans
- De 3 ans à moins de 5 ans
- De 5 ans à moins de 10 ans
- 10 ans et plus
- Ne sait pas / ne souhaite pas répondre

### Votre intérêt pour la réduction des déchets

 Copier

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de sensibilité à l'environnement où 1 signifie que vous n'y êtes pas du tout sensible et 10 que vous y êtes très sensible ?

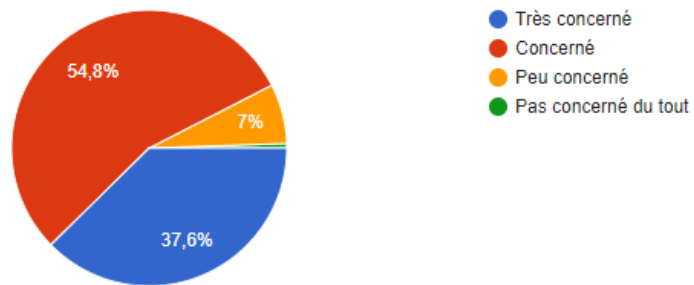
186 réponses



Vous sentez-vous concerné par la réalisation d'un Programme de réduction des déchets sur votre territoire ?

 Copier

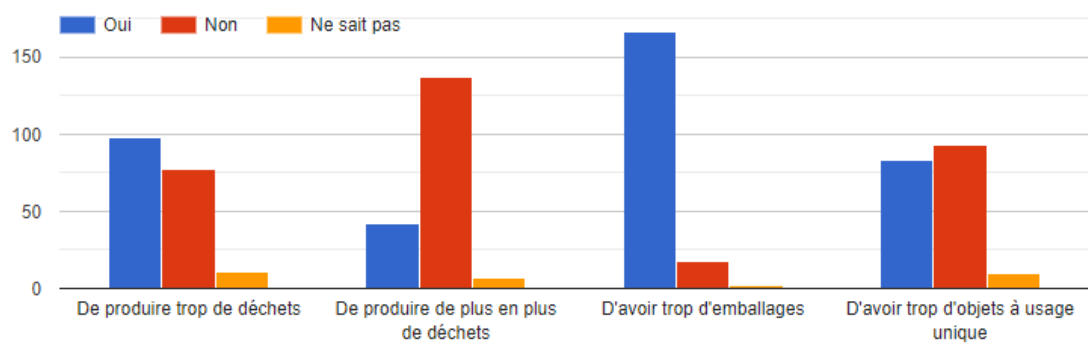
186 réponses



### Pratique en matière de réduction des déchets ménagers

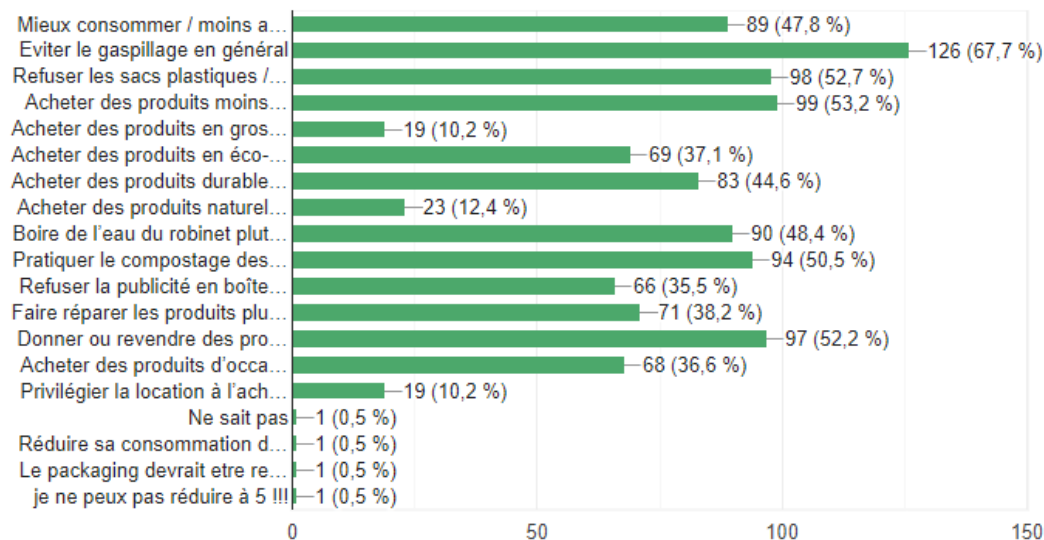
Avez-vous l'impression :

 Copier

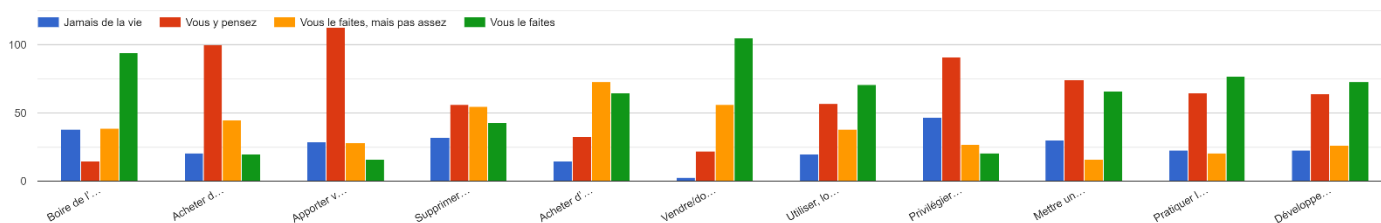


### Selon vous, quels sont les gestes et actions qui permettent de réduire la quantité de déchets ménagers ? (5 réponses maximum)

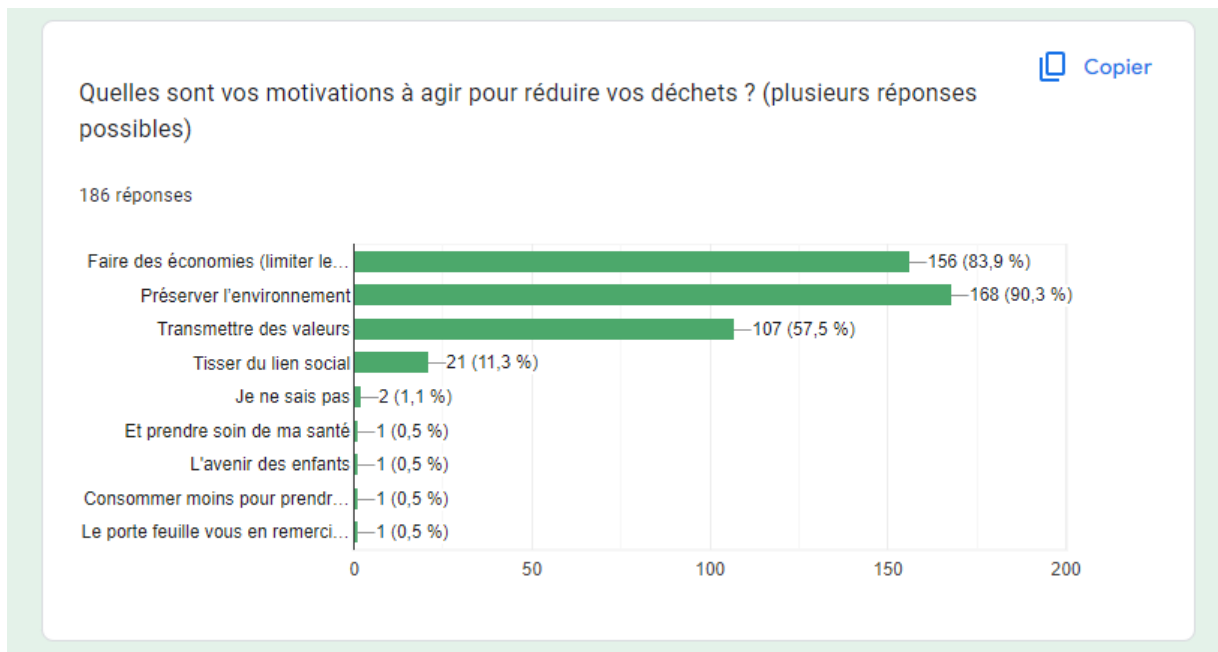
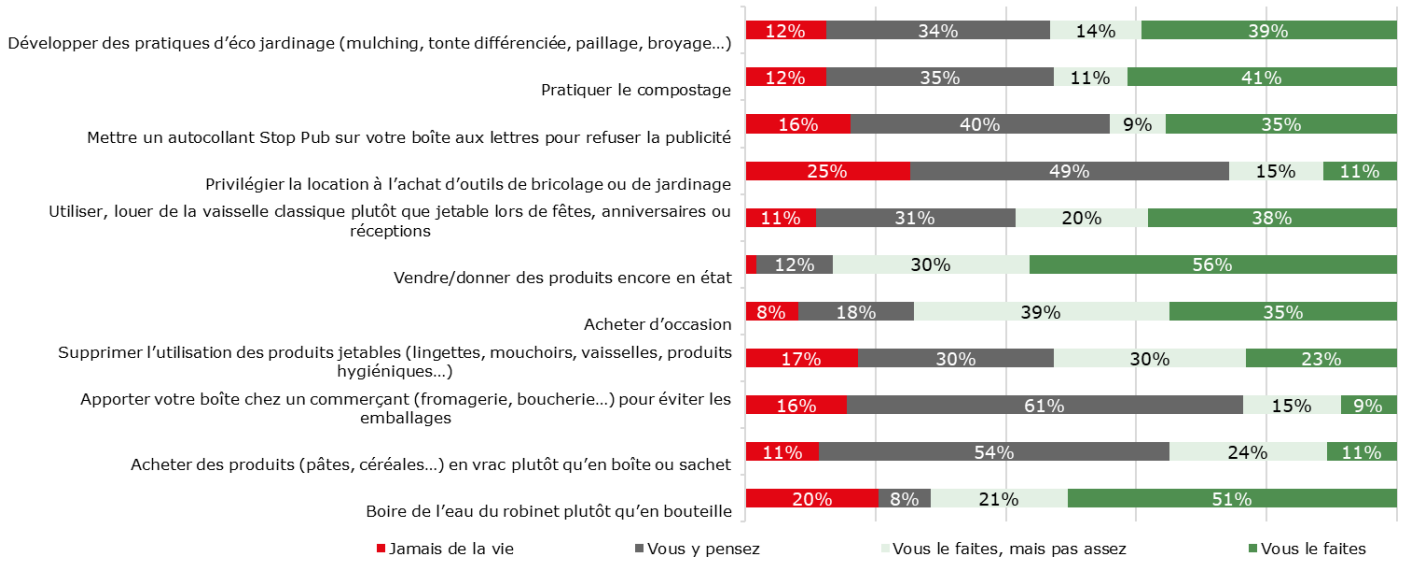
186 réponses



### Que pensez-vous des actions suivantes permettant de réduire la quantité de déchets de votre foyer ?



Même graphique que le précédent mais format modifié pour que ce soit lisible :

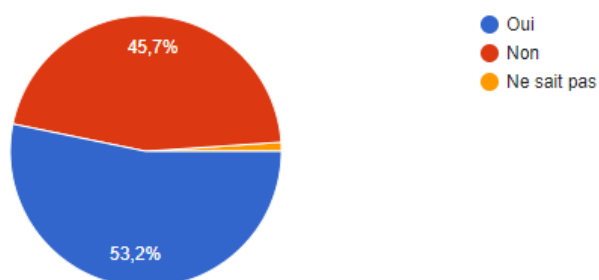


## Pratiques en matière de compostage

 Copier

Pratiquez-vous le compostage de vos déchets de jardin (tailles, pelouses, feuilles...) ou de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thés...) ?

186 réponses

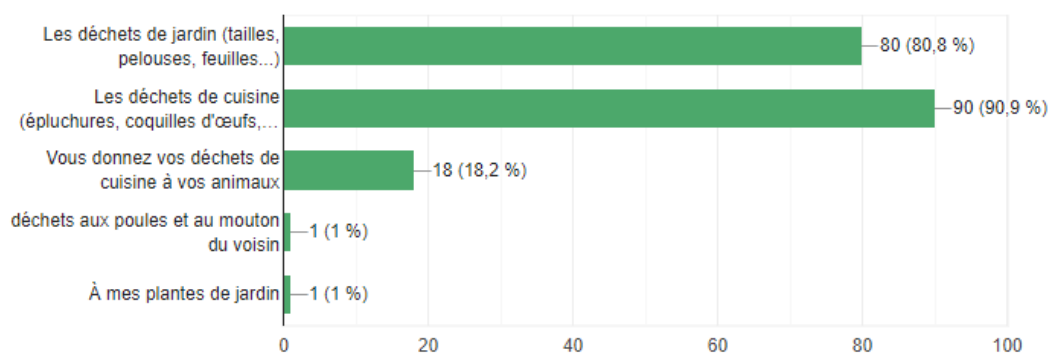


## Vous pratiquez le compostage

 Copier

Quels déchets compostez-vous ?

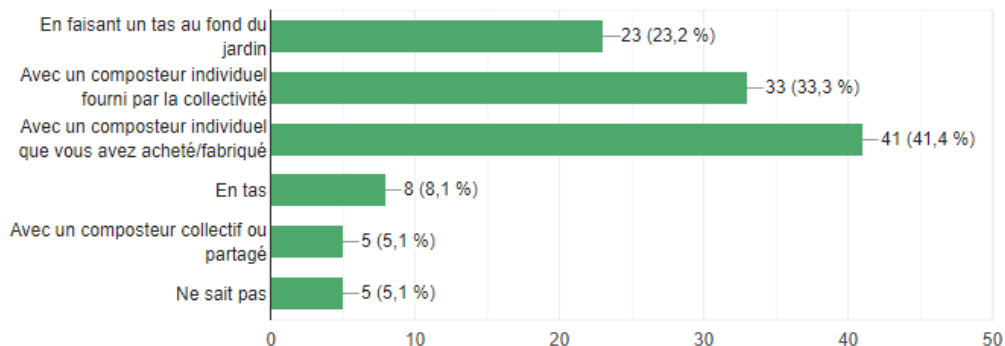
99 réponses



### Vous pratiquez le compostage... (2 réponses maximum)

[Copier](#)

99 réponses

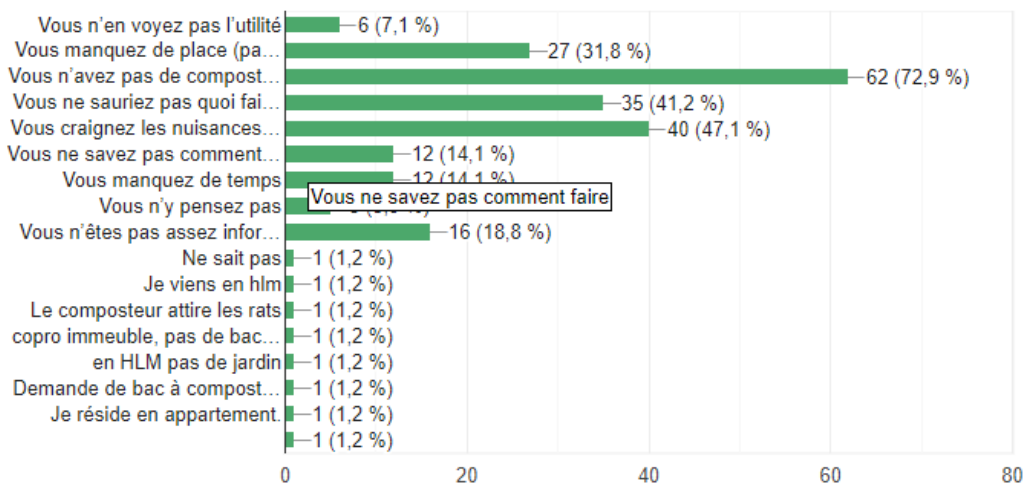


### Vous ne pratiquez pas le compostage

#### Vous ne pratiquez pas le compostage parce que...

[Copier](#)

85 réponses

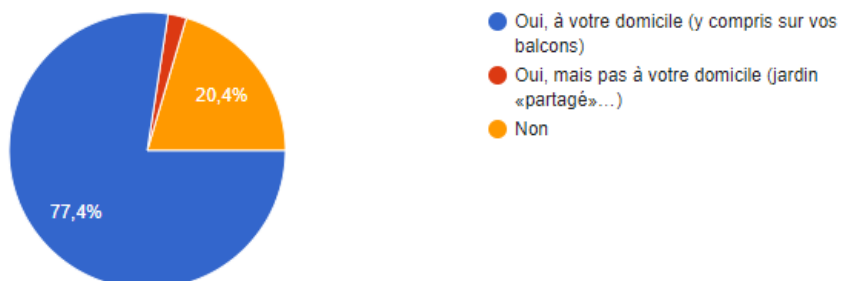


## Jardins

Possédez-vous un jardin privé ?

[Copier](#)

186 réponses

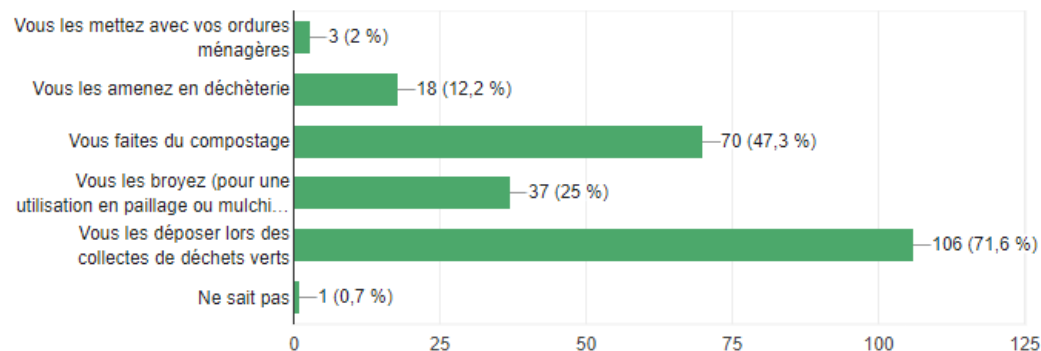


## Vous possédez un jardin

Que faites-vous le plus souvent de vos déchets verts comme les tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes... ? (2 réponses maximum)

[Copier](#)

148 réponses

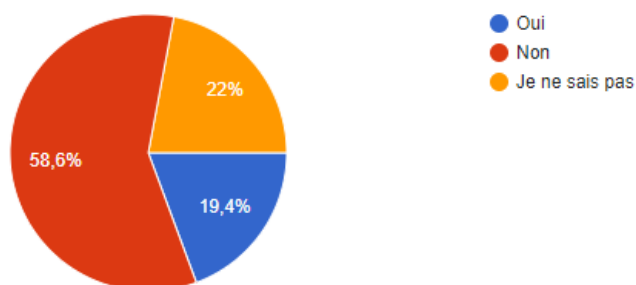


Pour aller plus loin...

Souhaitez-vous participer à une opération de réduction des déchets en tant que famille test ?

 Copier

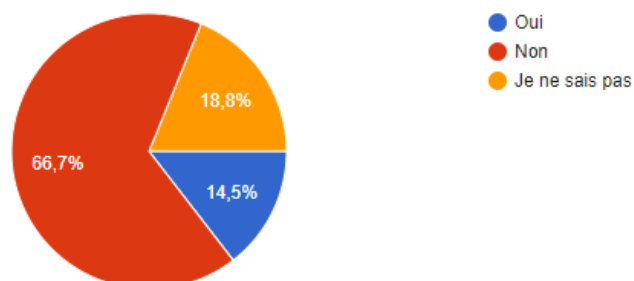
186 réponses



Souhaitez-vous participer à des ateliers de co-crédation des actions du Programme Local de Prédvention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

 Copier

186 réponses



## QUELLES IDEES D'ACTIONS ESTIMEZ-VOUS POSSIBLES POUR REDUIRE LES DECHETS ?

Compostage

Bonne gestion du tri

Détruire le système capitaliste

Réduire poubelles ménagères et réduire les poubelles jaunes

Composteur en libre-service



Utiliser le compostage. Réduire les emballages. Avoir des poules quand cela est possible. Cuisiner de saison et faire soi-même un maximum. Faire des conserves avec les fruits et légumes

Vider déjà correctement les poubelles lors de la collecte et ne pas vider la poubelle jaune avec la poubelle marron dans la même collecte et ramasser ce qui tombe

Le bon tri par de la pédagogie

Plus de personnes qui font des actions pour la nature

Tri des déchets

Le marché avec panier pour réduire les emballages

Multiplier les containers individuels par type de déchets

Rencontrer d'autres personnes, atelier autour des déchets comment réduire dans tous ses aspects, astuces, et la pollution en général sur le territoire. Combien ça coûte à la collectivité et combien je paie.

"- Instaurer le tri sélectif dans les parcs d'activités (village économique)

- mettre en place une tarification en fonction du nombre de levées de poubelle (ou au poids)

- disposer d'un service permettant de signaler les décharges sauvages et que ces dernières puissent être traitées "

Formations (peut-être même obligatoire) sur le tri pour les habitants

Installation de composteur de quartier ou collecte des bio déchets pour éviter la prolifération des rats dans les jardins

Réduire les emballages

Défis famille zero déchets

Faire du compost - sensibiliser les personnes contre les achats inutiles (par exemple ne pas acheter de lingettes mais utiliser éponges et chiffons, remplacer les produits pour les vitres par de l'eau et du vinaigre, etc....) - faire ses produits d'entretien soi-même - cuisiner plutôt que d'acheter du tout fait

Composteur commun

Épicerie locale à emballages réduits

Plus de pub autour de l'application "Guide du tri"

Limiter au maximum les déchets plastiques : distribution de contenants en verre

Plus de poubelles et d'organisation d'événement avec les citoyens « ramassage de déchets »

Compostage consigne

Plus d'emballages dans les supermarchés

Sensibilisation, visite centre de valorisation

Choix des achats pour minimiser les déchets peu d'emballage

Réduire les emballages.

Compostage systématique

Mise en place d'un broyeur de végétaux ambulant pour réduire le volume des déchets verts et pour que les particuliers puissent récupérer du broyat.

Distribuer des poules à ceux qui le souhaitent et qui ont un jardin comme c'est fait avec les composteurs

Responsabiliser les gens



Acheter du vrac

Suppression des sacs plastiques, des déchets verts pour un composteur.

Non d'emballage

L'utilisation de moins d'emballage

Favoriser la vente aux détails plutôt que l'emballage !

Recyclage. Achats groupés. Education

"Acheter avec moins d'emballage

Acheter article seconde mains

Ateliers de petites réparations"

Évite d'acheter les sacs en plastique

Continuer à Informer pour mieux trier

Tenir compte du changement climatique et anticiper la collecte en vert

Former et animer sur les choix de consommation (besoins créés, suremballage, gaspillage, réutiliser)

Consommer local

Le compostage et les poules

Des mesures gouvernementales pour interdire le suremballage, les plastiques, etc

Médiateurs auprès des habitants pour expliquer. Campagne de sensibilisation, répressions des mauvais trieurs

Le compostage

"Sensibiliser sur le fait qu'on peut faire du compostage même si on n'utilise pas le composte puisque le composte se tasse pour laisser de la place aux nouveaux déchets.

Beaucoup de personnes pensent qu'il faut vider le composteur et utiliser le composte régulièrement pour pouvoir ajouter de nouveaux déchets. C'est pourquoi elles ne font pas de composte.

Proposer des composteurs qui ne laissent pas entrer les rats : j'ai dû ajouter un grillage anti-nuisible au fond du composteur bois que vous m'avez offert après avoir découvert un nid de rat en vidant mon composte.

Sensibiliser les commerçants de proximité :

Exemple : quand je vais acheter ma baguette, si je ne dis rien à la boulangère, elle me met d'office la baguette dans un emballage papier. Emballage papier qui ne me servira que pour le trajet boulangerie domicile. Ça devrait être l'inverse : boulangère qui distribue les baguettes sans emballage ou emballage seulement à la demande du client.

Autre exemple :

J'adore le jus d'orange frais pressé et je vais en chercher tous les 2 jours. Le Franprix et le diagonal à la gare de Creil distribuent leur jus d'orange pressé dans des bouteilles en plastique jetable. Personnellement je réutilise ces bouteilles un bon nombre de fois avant de les jeter. Les commerçants devraient faire payer la bouteille pour inviter les utilisateurs à revenir avec leur bouteille."

Une collecte des bouteilles en plastique ou canettes moyennant un bon d'achat

un service de ramassage de déchets de type électrique (four à micro-onde, lave-linge etc) , beaucoup de personnes ne sont pas véhiculées pour aller à la déchetterie, et de ce fait, ils jettent leurs encombrants électriques sur les trottoirs



Achat de vrac alimentaire. Compostage. Réparations appareil ménagers et devices (smartphone tablette moniteurs PC laptop) recycleries seconde main

Aller vers la suppression totale du plastique, le compostage, le retour des consignes

Consommer moi de produits à usages unique / réduire les emballages plastiques autour des aliments.

Trier plus, réduire les emballages

Compost

Une collecte des déchets dans la nature organiser par la municipalité avec les habitants, un meilleur tri des déchets dans les centres commerciaux, une interdiction des sachets plastiques gratuit dans les épiceries

Acheter du réutilisable / zéro déchets

Des poubelles public mise à disposition dans quelques coin de rue

Formation et information des citoyens. Actions spécifiques avec les habitants de logements collectifs (bailleurs sociaux, copropriétés). Des bacs jaunes en plus des corbeilles et des composteurs à disposition dans les espaces verts.

Comportements personnels

Déjà à la source (suremballage!) L'éducation et la sensibilisation ++++des jeunes, mais pas que!

Mettre en place des poubelles à tri dans les rues

Ne plus distribuer de sacs plastiques gratuits, dans les commerces et surtout sur le marché.

Réduire le gaspillage et les emballages

Limiter les emballages (refuser les sacs), consommer moins et différemment (en vrac)

Popularisation des bacs à compost / informations plus clairs concernant le tri et le recyclage

Faire attention à ce qu'on achète (par exemple les goûters dans des emballages individuels, les lingettes à usage unique...). Acheter moins. Limiter les livraisons à domicile/achats à distance. Recycler/Mettre dans les containers tous les tissus. Réparer plutôt que remplacer. Donner une seconde vie à des objets (des vieilles casseroles sont des jouets dans le jardin pour les enfants). Consommer et cuisiner pour ne jamais avoir à jeter des aliments. Condamner les bouteilles d'eau (utiliser l'eau du robinet/gourde)

Détecter ceux qui font des dépôts sauvages avec de fortes amendes.

Moins d'emballage alimentaire

Récupérer et recycler. Privilégier les produits en vrac lorsqu'ils sont disponibles.

Acheter moins et en vrac

Je pense que ce n'est plus à nous de faire le nécessaire mais déjà aux industriels de revoir leur packaging après de notre côté essayer de calculer au mieux les repas pour éviter le gâchis et faire bien attention aux dates de péremption

Avoir moins d'emballages et sur emballages en magasins

Réduire les emballages

Limitation des emballages / circuits courts pour y parvenir / suppression totale des sacs plastiques et remplacement par des sacs en papier ainsi que des emballages en plastique et polystyrène des innombrables fast-food de Creil.

Peser les poubelles et moduler la taxe

Consommation réfléchie"



"Réduction des emballages, meilleur tri, mettre un bac pour le composte alors qu'il est obligatoire depuis le 1 janvier.

J'ai téléphoné et la personne n'a pas l'air très concernée par le sujet.

Faire des journées à base de jeux pour les enfants, les impliquer d'avance."

Réduire les emballages

Distribution de poules gratuites comme ça se fait dans certaines villes

Le tri

Refuser les emballages plastiques

Il faudrait déjà que les grandes entreprises réduisent eux même leurs packagings pour que nous puissions travailler sur cela.

Diminuer les achats d'emballage plastique

Premièrement traitement de poubelles

Le recyclage au max

Que dans les appartements il y est les poubelles pour trier

Mois d'emballage en supermarché

Arrête de mettre autant d'emballage

Moins d'emballages

"Les industriel et les centres de tri on autant à faire que les particuliers, les récents reportage montre clairement que le travail effectué par les centres pour recycler ce que nous mettons dans les poubelles jaune ne sont pas suffisant (exemple des pots de yaourt) et savoir qu'une partie des poubelles jaune sont vendus aux industrielle comme les cimenterie pour faire fonctionner leurs brûleurs c'est révoltant... tout de CO2 bien plus important que le co2 des centres qui brûle les déchets ménager cela nous de courage de s'appliquer au tri... pour voir ce résultat

En résumé pas d'idée novatrices mais améliorer votre qualité de tri et que les industriels réduisent leurs emballages, en Alsace ils utilisent des bouteilles en verre réutilisable par exemple mais ça ne passe pas partout à cause des lobbys..."

Réduire les emballages en amont (circuits de distribution)

Formation compostage

Recycler

Faire moins de quantité pour pour moins gaspiller

Composte

Utiliser des contenants réutilisables ou consignes

Don de bac de compostage

Remplacer la future taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la facturation au poids des déchets

Système de récompense des actions

"Reconduire la sensibilisation des enfants dans le cadre d'une intervention en milieu scolaire

Sensibiliser les habitants par des contrôles aléatoires des poubelles jaunes et expliquer ce qui est mal trié."

Évitez les sachets ou cartons

**REDUIRE LES EMBALLAGES PLASTIQUES EX BOUTEILLE EAU**

Moins d'emballage et réduire les plastiques. Faire plus de compostage



## **ENFIN, SOUHAITEZ-VOUS FAIRE REMONTRER UN AVIS, UNE DEMANDE OU UNE INFORMATION A CREIL SUD OISE ?**

Que la collecte se fasse correctement sinon à quoi bon trier. Que les poubelles soient vidées correctement et que les déchets qui chutent soient ramassés. Ce n'est pas un métier facile mais une impression de temps à autres que le service pourrait être amélioré sensation de fini parti par période.

Oui passer plus info a la télé et mettez plus de poubelles dans la zone de saint Maximin a côté de burger King's

Augmenter le nombre de passage des éboueurs

A quand le ramassage du compostage individuel ?

Ne pas avoir de taxe sur les déchets car ils seront jetés par les habitants partout sur la commune aux abords des chemins, bois, champs etc...

Installation de points de collecte dans les quartiers y compris les quartiers pavillonnaires ou des composteur collectif

Remettre en place un ramassage trimestriel des encombrants pour éviter les dépôts sauvages un peu partout en ville ou hors la ville

Oui, le 15 mai c'est trop tard pour les déchets verts. Il faut passer plus souvent pour les autres déchets. C'était mieux avec les sociétés privées de ramassage !!!

Le ramassage des verts à partir du mois de mai c'est beaucoup trop tard. Avec un ramassage aussi tardif vous allez inciter les personnes à jeter leurs déchets verts dans la poubelle des déchets ménagers

Je suis heureuse que la communauté d'agglomération œuvre sur ce sujet. Merci

Parfois lors des collectes des poubelles de recyclage, des déchets tombent du camion et se retrouvent dans la rue devant mon domicile ou dans mon jardin... Merci aux professionnels de faire davantage attention et de ramasser derrière eux 🙏

Bonnes initiatives ça bouge

Sacs déchets vert pas pratique

Lorsque les habitants prennent la peine de faire le tri et que les éboueurs mettent tout dans le même camion, c'est assez irritant. Il faut absolument lutter contre ça avant d'en demander plus aux résidents de l'ACSO.

Surveiller la collecte des déchets, souvent les camions mélangent le tri sélectif et les ordures ménagères.

Les bacs de poubelle sont souvent ""maltraités"" par les éboueurs. J'en suis au 2 -ème bac jaune en 3 ans. Est-ce normal ? Il y a quelques années en arrière, une fois par an on pouvait aller chercher en déchetterie du terreau issu du compost de déchet vert, pourquoi ne plus le proposer ? Avoir un composteur chez soit c'est bien mais parfois pas suffisant en fonction de la superficie du jardin.

Ramassage des déchets verts plus tôt

Faire delà publicité éducative régulière (spot vidéo, affiche) sur ce sujet

Avec une vidéo surveillance les dépôts sauvages seraient drastiquement réduits, ceux qui déposent sont conscients de leur geste en toute impunité

Il m'est arrivé de constater que les deux collectes (recyclables et déchets ménagers) mis dans la benne du même camion qu'alors que nous triions.

Stop aux locaux poubelles dans la rue, inesthétique en termes d'urbanisme et anxiogène (qui peut être caché derrière ?)

Distribution d'un compost ou mise en place de collecte dans la ville

"J'avais demandé il y a quelques années l'installation d'un distributeur de sacs à déjections canines sur la rue Georges Stephenson, plus précisément entre le 15 et 17 rue Georges Stephenson, car des propriétaires de chiens font faire les besoins de leur animal en bas de la résidence, et ils ne ramassent jamais les déjections. Tout le gazon qui est censé embellir l'allée est rempli de crottes, et les propriétaires ne sont pas sanctionnés.

Aussi, ce serait bien qu'il y ait un service de ramassage d'électroménagers, ne serait-ce qu'une fois par mois, afin d'éviter de trouver sur les trottoirs toute sorte d'électroménagers, comme des micro-ondes, lave-linge, gazinière etc..."

Nous aimerions boire l'eau du robinet mais elle est tellement calcaire à Creil que cela n'est pas possible, cela endommage même les machines (à laver, cafetière ...) la ville envisage-t-elle quelque chose pour régler ce problème ?

Il m'a été impossible d'obtenir un composteur de l'ACSO, j'ai dû en acheter un à 30 euros

J'avais une question sur les bonbonnes de gaz que l'on retrouve dans les rues et que les déchetteries refusaient. Remarque aussi sur les emballages kebab et canettes qui jonchent nos rues comportement de nos concitoyens surprenant /à la dégradation de leur cadre de vie

Pourquoi la collecte des déchets verts commence-t-elle si tard cette année (15 mai 2024) ?

Ayant beaucoup réduit mes déchets, je remplis à peine moins qu'une poubelle non jaune par mois. Mais ce sont par exemple des os de poulet ou des arrêtes de poisson que je ne souhaite pas stocker pendant des mois. Je suis en maison individuelle. J'aimerais pouvoir les jeter dans une poubelle commune (ou partagée avec mes voisins) pour éviter de sortir une poubelle quasiment vide

Serait-il possible de fixer l'enlèvement des déchets verts ? Actuellement les déchets verts seront retirés le 15 mai, l'année passée en avril. Il serait bon et nécessaire de rester sur une date fixe pour les années suivantes et de ne plus transmettre ces informations sur papier.

Remplacer plus de poubelles ménager par des poubelles de tri

La création d'un méthaniseur pour réinjecter le méthane dans le réseau de gaz serait un plus car mon compost produit naturellement du méthane dont je ne fais rien. Il me reste évidemment du compost dont je me sers dans mon jardin.

Domage d'avoir arrêté le ramassage ponctuel des encombrants que l'on retrouve partout demander un rendez-vous c'est contraignant

Que le ramassage des ordures soient toujours pris en charge par la communauté de communes : c'est un bien rare qu'il faut préserver. Si l'achat de véhicules est nécessaire, alors il faut une participation exceptionnelle des habitants et non pas un rétablissement ad vitam de la taxe d'ordures

Cela fait 3 mois que j'attends que l'on me remplace ma poubelle jaune (qui a été dégradée) malgré des relances téléphoniques et d'avoir rempli le formulaire en ligne (et ce plusieurs fois)

A quand un composteur dans la ville de saint Maximin pour les gens qui habitent en appi car au téléphone on n'a pas su me répondre

Il faut lutter contre les compagnies de camions poubelles qui mettent tous les déchets dans le même camion pour faire des économies

Demande de composteur faite le 21 janvier, toujours pas reçu!

Je souhaite que Creil devienne une ville écologique

Plus de vigilance pour éviter le gaspillage

Collecté les bouteilles en verre



Ma demande de composteur de 2023 est toujours en attente...

Peut-être hors sujet, mais les dépôts sauvages devraient être plus sévèrement puni (comme a Laigneville par ex.)

Outre la sensibilité et les motivations de chacun, il est indéniable que le budget et le type de logement influencent énormément les possibilités d'actions de chacun en matière de réduction des déchets et de préservation de l'environnement.

Avoir un don de bac de compostage pour toute les maisons individuelles

Est-ce que l'agglomération va sensibiliser la population en proposant un composteur ?

Intéressé par un système de compostage à domicile

Notre poubelle jaune est trop petite

Allonger la durée du ramassage déchets verts car on doit arrêter le 15 mars les coupes des arbustes et vous démarrez le 25 avril le ramassage

Qu'on y mette vraiment les moyens et prenne le temps d'expliquer au l tous les locataires les bonnes pratiques et leur faire appliquer : ce n'est pas aux habitants de l'immeuble de le faire surtout lorsque ceux cis ne sont déjà pas capable de participer à la sortie des poubelles communes ,,,,,,, Il faut pénaliser ces personnes irresponsables plutôt que tout le monde sans distinction comme vous le proposer .....

2 collectes poubelles jaunes par semaine pour l'habitat collectif. Une concertation entre l' ACSO et les conseils syndicaux des immeubles privés.

Récolte de déchets verts plus tôt dans l'année

Il vaut mieux condamner les dépôts de déchets sauvages

